This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at http://books.google.com/

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

1837
ARTES VERITAS SCIENTIA
LIBRARY OF THE
UNIVERSITY OF MICHIGAN
TUEBOR
SI QUAERIS PENINSULAM AMOENAM
CIRCUMSPICE

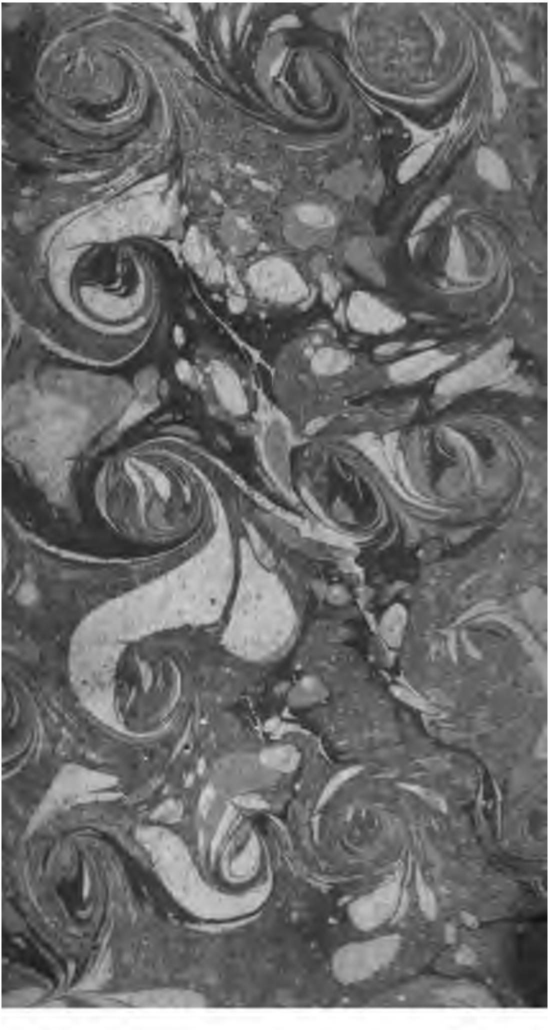

) — Diagnose

—érique :

[illegible]

complète —

161/78-3

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenissime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

AVERTISSEMENT.

Ces Memoires n'ont pas esté distribuez l'année derniere avec la regularité qu'on auroit desiré; & le Public a eu lieu de se plaindre, sur tout du retardement des quatre derniers mois. On croit avoir pris d'assez justes mesures pour oser promettre qu'il n'arrivera rien de pareil à l'avenir. Le Tome de Janvier que l'on donne aujoud'huy, n'a retardé que quelques semaines; celui de Fevrier sera en vente les premiers jours du mois de Mars, & les autres se suivront ainsi regulierement de mois en mois. Par ce moyen ceux qui donnent des pieces pour les Memoires, auront le plaisir de les y voir de bonne heure. S'il arrivoit même que l'on en eut un trop grand nombre, on en feroit un extraordinaire plûtôt que de differer trop long-temps à les faire paroitre. On renouvelle icy la priere qu'on a déja faite à ceux qui

veulent bien envoyer de ces pieces, de n'y rien inſerer de perſonel contre les Auteurs, dont ils croiroient ne devoir pas approuver les Ouvrages. Les Critiques de Livres ne peuvent eſtre que trés-utiles à la Republique des Lettres: mais il n'eſt pas permis de procurer l'avantage des Lettres aux dépens de la charité.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE des Sciences & des beaux Arts.

Janvier. 1703.

ARTICLE I.

EDMUNDI RICHERII Doctoris Theologi Parisiensis Libellus de Ecclesiastica & politica potestate &c. C'est-à-dire, *Le livre d'Edmond Richer Docteur en Theologie de la Faculté de Paris, sur la puissance Ecclesiastique & Politique, avec la demonstration du même livre par le même Auteur. Nouvelle Edition, augmentée de la Défense du même livre imprimée pour la premiere fois sur le manuscrit de l'Auteur, avec quelques autres opuscules.*

A Cologne chez Balthazar d'Egmond 1701. *in 4° pages* 1128.

L'Ecrit de Mr. Richer sur la puissance Ecclesiastique & Politique n'est point nouveau : il y a près d'un siecle qu'il fut imprimé pour la premiere fois. Mais la défense de cet écrit composée par l'Auteur même n'avoit point encore paru : & cette défense fait la principale partie de ce volume.

Les Peres Dominicains tenant leur Chapitre général à Paris dans l'année 1611. un Religieux de cet Ordre, Allemand de Nation y proposa le 27. de May une these dediée au Serenissime Prince Ernest de Baviere Electeur de Cologne, dans laquelle il soutenoit entre autres choses, 1. *Que le Pape étoit infaillible dans la foy & dans les mœurs.* 2. *Qu'il n'y avoit aucun cas où le Concile fût au dessus du Pape.* 3. *Que de droit il appartenoit au Pape de décider les choses douteuses, de les proposer au Concile, de confirmer ou de rejetter les décisions du Concile, d'imposer pour*

toûjours silence aux parties &c.

M. Edmond Richer Docteur de la maison de Sorbonne, Grand Maître du College du Cardinal le Moine, & alors Syndic de la Faculté, crut qu'on ne devoit point laisser soutenir une these de cette nature: & le jour qu'elle devoit être soutenuë, il se transporta dans l'Ecole des Jacobins avec quatre autres Docteurs de la Faculté, qui étoient de son sentiment. Il monta d'abord à la tribune, dans laquelle s'étoient placez plusieurs Docteurs de Sorbonne & un grand nombre de Dominicains de differentes nations. Le P. Nicolas Coëffeteau Prieur du grand Convent y étoit avec les autres. Monsieur Richer lui addressa la parole à lui & à plusieurs Dominicains Docteurs de la Faculté qui étoient presents, & après leur avoir fait divers reproches sur cette these, il les avertit qu'il alloit s'opposer publiquement à ce qu'elle fût soutenuë: & même il leur fit lire l'Acte de son opposition.

Le P. Prieur l'assûra que les theses avoient été faites à son insçû;

MEMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
Des Sciences & des beaux Arts.

Recueillis par l'Ordre de Son Altesse Serenißime Monseigneur Prince Souverain de Dombes.

Janvier 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et se vendent à Paris,
Chez JEAN BOUDOT Libraire Imprimeur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés S. Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

AVERTISSEMENT.

Ces Memoires n'ont pas esté distribuez l'année derniere avec la regularité qu'on auroit desiré ; & le Public a eu lieu de se plaindre, sur tout du retardement des quatre derniers mois. On croit avoir pris d'assez justes mesures pour oser promettre qu'il n'arrivera rien de pareil à l'avenir. Le Tome de Janvier que l'on donne aujoud'huy, n'a retardé que quelques semaines ; celui de Fevrier sera en vente les premiers jours du mois de Mars, & les autres se suivront ainsi regulierement de mois en mois. Par ce moyen ceux qui donnent des pieces pour lès Memoires, auront le plaisir de les y voir de bonne heure. S'il arrivoit même que l'on en eut un trop grand nombre, on en feroit un extraordinaire plûtôt que de differer trop long-temps à les faire paroître. On renouvelle icy la priere qu'on a déja faite à ceux qui

avec le gouvernement Monarchique qui y eſt neceſſaire pour conſerver l'unité. Il dit donc que le gouvernement de l'Egliſe eſt Ariſtocratique par rapport aux déciſions, aux canons, & aux reglemens qu'il faut faire de nouveau : & qu'il eſt Monarchique ſeulement par rapport à l'execution de ces reglemens : que les Clefs & la Juriſdiction Eccleſiaſtique ont été données immediatement, indiviſiblement, & en commun au corps de l'Egliſe : que le Pape y eſt ſeulement le chef des Miniſtres, *Caput Miniſteriale* : & qu'il n'y peut faire aucun reglement qui ſoit important ſans les Conciles Oecumeniques, dont la frequente celebration (continuë Mr. Richer) eſt abſolument neceſſaire pour le meilleur gouvernement de l'Egliſe.

Ce qu'il dit du Pape par rapport à l'Egliſe Univerſelle, il le dit des Evêques par rapport à leurs Dioceſes. Il ſoutient que non ſeulement les Evêques, mais encore tous les Prêtres ayant charge d'ames ſont établis par JESUS-CHRIST pour être comme les Conſeillers & les Se-

nateurs de l'Eglise : & qu'un Evêque ne sçauroit faire aucun nouveau reglement pour son Diocese, sans l'avis & le consentement de son Synode. Ce sont-là les principes du sistême de Mr. Richer : le détail en seroit trop-long, seulement il faut avertir qu'il prétendoit que cette Doctrine avoit toûjours été celle de la Sorbonne depuis le Concile de Constance.

Ce systême fit beaucoup de bruit & revolta bien du monde. On accusa l'Auteur d'avoir voulu favoriser les Lutheriens & les Calvinistes, en donnant atteinte à la Primauté du Pape, & à la puissance legitime des Evêques. Le principe du gouvernement Aristocratique qu'il avoit pris à tache de faire valoir, & qu'il debitoit sans aucun adoucissement, fit croire qu'il en vouloit autant aux Droits incontestables de nos Rois, qu'à ceux du Pape & des Evêques. On se souvenoit de la These seditieuse qu'il auoit publiquement soutenuë au mois d'Octobre 1591. & le Cardinal du Perron * assûre qu'il l'a-

* *Ambass. du Card. du Perr. pag. 696. Lettre à Casaubon.*

voit encore entre les mains au mois d'Avril 1612. Il avoit avancé dans cette Theſe que *les Etats du Royaume ſont indubitablement par deſſus le Roy* : &c. à cela il avoit ajouté en faveur du parricide execrable de Jacques Clement des maximes qui font horreur. Le ſouvenir de cette Theſe faiſoit croire qu'il avoit eu en vûë toutes les mauvaiſes conſequences qui paroiſſent ſuivre de ſon principe. C'eſt pour cela qu'on le traitta non ſeulement de Schiſmatique & d'impoſteur, mais encore de brouillon, & d'ennemi de la Monarchie.

Le Cardinal du Perron & pluſieurs autres Prelats, le Nonce du Pape, Mr. Duval & une bonne partie de la Sorbonne, le P. Coton, & les Jeſuites, la Ville, & la Cour, les puiſſances Eccleſiaſtiques & Seculieres ſe declarerent en même temps contre luy. Il parut en peu de mois huit ou dix écrits differens, qui refutoient le ſien. Celuy qui fut attribué au P. Sirmond, & celuy de Mr. Duval dès lors celébre Profeſſeur de Sorbonne furent ſingulierement eſtimés. Ce qui chagrinoit da-

vantage Mr. Richer, c'est que se voyant ainsi attaqué de toutes parts, on ne lui laissoit pas la liberté de répondre, & qu'on le luy defendoit sous de très-grieves peines.

Cependant la Sorbonne se dispo-soit à faire examiner le livre dans les formes, & elle l'auroit fait si le Par-lement ne luy eût fait défense de passer outre. Ainsi l'Auteur évita la censure de ses confreres; mais il ne put éviter celle des Prélats. Le Car-dinal du Perron Archevêque de Sens assembla à Paris les Evêques de sa Province, qui étoit alors une fois plus grande qu'elle n'est maintenant. (Paris, Chartres, Meaux & Or-leans n'en ayant point encore été demembrez.) Ses Prelats assemblez au nombre de huit condamnerent le 13. de Mars 1612. l'écrit de Mr. Ri-cher intitulé *De la puissance Ecclesias-tique & Politique, comme contenant des propositions, des citations, & des expositions fausses, erronées, scanda-leuses, schismatiques & heretiques, à prendre les termes dans leur significa-tion naturelle. Ob multas quas continet propositiones, allegationes & expositio-*

nes, falsas, erroneas, scandalosas male sonant, schismaticas & hæreticas. L'Archevêque d'Aix avec les Evêques de sa Province en fit autant le 24. May de la même année ; ces deux censures furent reçûës avec applaudissement, & furent bientôt suivie de celle du Pape Paul V.

Mr. Richer n'eut pas plutôt vû la censure des Evêques de la Province de Sens, qu'il en appella comme d'abus. Mr. le Premier President qui l'avoit protegé jusqu'alors, l'abandonna, & il ne voulut point recevoir son appel : il luy ordonna même de remettre à la Cour toutes les copies de la Requête qu'il avoit dressée. Mr. Richer ne fut pas mieux écouté au Conseil : aucun Maître des Requêtes ne voulut signer celle qu'il vouloit y presenter, & Mr. le Chancelier Brulart rejetta absolument son appel. Ces disgraces furent accompagnées d'une autre qui luy fut encore plus sensible que les precedentes. On pensa efficacement aux moyens de luy ôter le Syndicat de la Faculté. Mr. François de Harlay Abbé de S. Victor en fit la pro-

position dans l'assemblée du premier jour de Juin. Cette assemblée se trouva composée de soixante-dix Docteurs, non compris le Syndic, lequel s'opposa à ce que la chose fût mise en deliberation. Il signifia son opposition dans toutes les formes: ensuite de laquelle Mr. le Doyen, qui étoit dans ses interêts, refusa de deliberer sur la proposition de Mr. de Harlay: 24. autres Docteurs furent du sentiment du Doyen; mais 45. opinerent qu'il falloit passer outre, nonobstant l'opposition du Syndic, & la remontrance du Doyen. Cependant on ne fit rien dans cette assemblée, ce ne fut que le premier de Septembre de la même année 1602. que le Roy envoya deux Huissiers pour ordonner à la Faculté assemblée à l'ordinaire, de proceder sans delay, & malgré toutes les oppositions, à l'élection d'un nouveau Syndic. On obéït; Mr. Filesac fut élû en la place de Mr. Richer.

Depuis ce temps-là les esprits parurent insensiblement se calmer, & l'on n'inquieta plus Mr. Richer jusqu'en l'année 1617. que parut le li-

vre de Marc Antoine de Dominis Archevêque de Spalatro, intitulé *De Republica Chriſtiana*. Comme cet Ecrivain diſoit hardiment que la doctrine contenuë dans ſon livre n'étoit point differente de celle qui avoit été enſeignée par les Anciens Docteurs de la Faculté de Paris, & qu'il s'en rapporteroit ſans peine au jugement de cette Faculté; elle eut ordre d'examiner le livre, & d'en dire ſon ſentiment. Mr. Duval invita Mr. Richer à ſe trouver aux aſſemblées: il luy repreſenta qu'il devoit ſe ſervir de cette occaſion pour expliquer ce qu'il pouvoit y avoir de dur dans ſon livre; & il luy conſeilla d'entreprendre la refutation de celuy de l'Archevêque de Spalatro. Mr. Richer convint que le livre de cet Archevêque étoit mauvais, mais il ne voulut pas aſſiſter aux aſſemblées, ſous pretexte qu'il n'y avoit pas de liberté. Il trouva même pluſieurs choſes à reprendre dans la cenſure que la Sorbonne fit du livre de la *Republique Chretienne*.

Cette conduite luy attira de nouveaux chagrins. On dit à l'Eccle-

ſiaſtique qui le confeſſoit, qu'il ne pouvoit plus en conſcience lui donner l'abſolution. On prétendit enſuite le faire expliquer ſur les propoſitions de ſon Ecrit qui paroiſſoient les plus dures : il demanda qu'on lui marquât en particulier les propoſitions ſur leſquelles on vouloit qu'il s'expliquât. On ne jugea pas à propos d'entrer dans ce détail, & on ſe contenta de luy demander une déclaration generale, dont on luy porta la formule toute dreſſée. Cette formule avoit été vûë & approuvée par le Cardinal de la Rochefoucault qui étoit grand Aumônier depuis la mort du Cardinal du Perron, par le Cardinal de Retz Evêque de Paris, & par quatre Docteurs de Sorbonne. Mr. Richer ne s'en accommoda pas, & en dreſſa luy-même une qui fut pareillement rejettée. Il demeura ferme & refuſa d'en donner une autre. Cette negociation dura quelques années.

Le 30. de Juin 1622. il alla de luy-même ſigner par devant Notaires une declaration dans laquelle il proteſtoit qu'il n'avoit publié en 1611.

son livre *De la puissance Ecclesiastique & Politique*, *que dans le dessein de faire connoitre la Doctrine des anciens Docteurs de Sorbonne.* Il declaroit ensuite, *qu'ayant sçu que quelques propositions de ce livre avoient été prises en mauvaise part, il vouloit que sa personne, son livre, & sa doctrine fussent soumis au jugement du S. Siege, & de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine; qu'il étoit très-fâché qu'on eût cru, contre son intention, qu'il avoit pretendu donner atteinte dans son Ecrit à la puissance legitime du Pape & des Evêques: & qu'il condamnoit ce sens de ses propositions & tout autre contraire au jugement de l'Eglise Catholique Apostolique & Romaine....* Il prit acte de cette declaration & la rendit publique. Etant tombé malade en 1629. il en fit de nouveau répandre pulieurs copies. Cela donna occasion au Cardinal de Richelieu d'exiger de luy une delaration plus ample. Il se transporta donc au Palais de son Eminence le 7. de Decembre 1629. & y signa en presence de Mr. Talon Curé de S. Gervais, & du P. Joseph Capucin; une seconde de-

claration dans laquelle *il soumettoit sa personne, son livre, ses propositions, & l'interpretation qu'il leur donne, & toute sa doctrine au jugement de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, & du S. Siege Apostolique qu'il reconnoit l'Egl. Rom. pour Mere & Maîtresse de toutes les Eglises, & pour Juge infaillible de la verité. Il condamne de plus ses propositions dans leur sens naturel*, ut sonant, *comme contraires au jugement de l'Eglise Catholique, Apostolique & Romaine, &c.*

Dès l'année 1613. Mr. Richer avoit commencé une espece de Testament Olographe, pour justifier à la posterité sa conduite, touchant l'édition de son livre *De la puissance Ecclesiastique & Politique.* Il s'y plaint de la violence & de l'injustice de ses adversaires, ausquels neanmoins il pardonne. Il y desavouë plusieurs mauvaises consequences qu'on avoit voulu tirer de son systeme, & y paroît toûjours persuadé n'avoir rien enseigné que de conforme à la verité & à la doctrine des anciens Sorbonistes. Il commença ce Testament à l'âge de 53. ans, & il étoit septuage-

naire lorsqu'il le signa : ce qu'il ne fit que le 24. de Decembre 1629. dix-sept jours après avoir signé chez le Cardinal de Richelieu la declaration que nous venons de dire. Il mourut deux ans après en 1631.

On ne sçait pas précisement en quel temps Mr. Richer a composé l'Apologie qu'on vient de faire imprimer sous ce titre: *Defensio libelli de Ecclesiastica & Politica potestate.* Il paroît neanmoins que ce livre qui contient prés de mille pages *in* 4°. a été achevé en 1622. puis qu'il y est fait mention de la declaration que Mr. Richer signa en ce temps-là, & qu'il n'y est point parlé de la declaration faite par l'ordre du Cardinal de Richelieu, ni de tout ce qui arriva depuis 1622. Mr. Richer n'osa publier cette Apologie durant sa vie, à cause de la défense rigoureuse qu'on luy avoit faite de rien écrire; mais on voit assez qu'il esperoit qu'elle paroîtroit après sa mort : il est à croire que ce n'est que la crainte des Magistrats qui en a fait differer jusqu'à present la publication, & qui a empêché ceux qui ont eu le

manuscrit entre les mains, de le faire imprimer publiquement à Paris. Ils ont fait leur édition avec tant d'empressement qu'ils ne se sont pas donné le loisir d'y corriger les fautes qui y sont en grand nombre. Il paroît par les frequens changemens de chifre, même au milieu des livres, qu'on a fait travailler plusieurs presses en même temps ; mais on ne conçoît pas comment il a pû échaper aux Imprimeurs de Cologne de mettre à la tête du Testament de Mr. Richer que l'impression étoit de Paris, *Parisiis*, quoy que ce Testament soit imprimé sous le même chifre que l'Ecrit *de la puissance Ecclesiastique & Politique*, qu'on dit être imprimé à Cologne.

L'Apologie de Mr. Richer est divisée en cinq livres. Dans le premier ce Docteur expose à son avantage, & d'une maniere fort odieuse ce qu'on a fait pour condamner son écrit *de la puissance Ecclesiastique, & politique* ; & pour luy ôter la charge de Syndic. Il emploïe tout le second à prouver les principes qu'il a posés dans les deux premiers

articles de ſon écrit. Dans le troiſiéme il refute les raiſons ſur leſquelles s'appuïent Cajetan, Bellarmin, & les autres Auteurs qu'il combat, il s'applique dans le quatriéme à prouver tout ce qu'il avoit établi depuis l'article troiſiéme juſqu'au neuviéme. Il acheve dans le cinquiéme de prouver le reſte des articles du même écrit: & il répond aux objections de Mr. Duval & de ſes autres Adverſaires. On n'apporte point icy en detail les preuves de l'Auteur, qui ne conſiſtent la pluſpart qu'en des citations dont l'extrait ne pourroit manquer d'être ennuyeux.

Mr. Richer ſe plaint amérement des perſecutions qu'on luy a fait ſouffrir, & de la maniere outrageante dont Mr. Duval a parlé de luy. Cette derniere plainte meriteroit d'être écoutée, s'il n'étoit pas tombé dans la même faute qu'il reproche à ſon Confrere, & s'il ne l'avoit pas luy-même chargé d'injures. Mr. Duval ne garda pas beaucoup de meſure avec Mr. Richer, perſuadé qu'il étoit, que le livre de celuy-cy

mettoit la Religion & l'Etat en danger. Mr. Richer de son côté s'imaginoit avoir la verité pour luy, & ne pouvoit souffrir qu'un de ses Confreres le poussât de la sorte. Ainsi animez, il ne faut pas être surpris qu'ils se soient dit l'un à l'autre des choses assez dures; mais ce qu'on ne sçauroit pardonner à Mr. Richer, c'est la maniere indigne dont il traite un grand nombre de Prélats, & entre autres les Cardinaux du Perron & de la Rochefoucault, dont la memoire doit être respectée par tous les François, & par tous ceux qui aiment veritablement la Religion.

ARTICLE II.

HISTOIRE DE LA VIE DU R. P. Joseph le Clerc du Tremblay Capucin, instituteur de la Congregation des filles du Calvaire, réformateur de l'Ordre de Font-Evrauld, employé par le Roy LOUIS XIII. dans les plus importantes affaires de l'Etat, nommé au Cardinalat. 2. Tomes par M. l'Abbé Richard.

A Paris chez Jacques le Febvre, ruë S. Severin 1702. *in 12. tom. 1. pagg. 360. tom. 2. pagg. 362.*

LEs grands hommes ne sont pas des Cometes dont l'éclat est passager, ce sont des astres dont la lumiere ne doit jamais s'éteindre. Il est juste de leur procurer l'immortalité par des Ouvrages dont la durée aille de pair avec celle du monde. C'est dans ces vües que Mr. l'Abbé Richard donne au public la vie du P. Joseph Capucin: Pour percer plus avant dans les secrets du Cabinet, il emprunte les yeux & la pénetration de Mr. Amelot de la Houssaye *ce politique profond & ce sçavant écrivain.*

Le P. Joseph étoit de l'Illustre Famille de Mrs. le Clerc du Tremblay. Il passa les premieres années de sa vie dans l'innocence & dans l'étude des bonnes Lettres. Le Baron de Maffilée (c'étoit ainsi que s'appella le P. Joseph, tandis qu'il vécut dans le siecle) entra chez les Capucins en l'an 1599. La resolution qu'il prit de se consacrer à Dieu dans un Ordre si saint & si austere,

fut

fut généreuse, mais la constance avec laquelle il défendit sa vocation attaquée par un Arrest du Parlement, & par les larmes de sa mere, eut quelque chose de plus héroïque. Après avoir passé par des emplois honorables dans sa Communauté, il se donna tout entier au ministere de la parole. Il devint un assez bon Prédicateur & un excellent Missionaire. Le soin qu'il prit de procurer des établissemens à son Ordre, lui fit connoître le talent qu'il avoit pour la Negotiation.

Madame Antoinette d'Orleans de Longueville veuve de Mr. de Gondy se mit sous la direction du P. Joseph. Cette Princesse avoit été tirée des Feüillantines de Toulouse pour être Coadjutrice de Madame Eleonor de Bourbon Abbesse de Fontevrauld. Elle apprit sous la conduite du P. Joseph à mépriser les grandeurs du monde, & à crucifier sa chair.

Le talent que le P. Joseph avoit reçû du Ciel pour procurer la gloire de Dieu par la voye de l'insinuation, croissoit à mesure qu'il entroit

dans le commerce des Grands, il s'en servit utilement pour remettre la regularité dans l'Ordre de Fontevrauld. La réformation de Hautebruyere ne lui coûta qu'un sermon ; sans doute que cette Communauté avoit dés-lors de grandes dispositions à la régularité. Il y eut plus de difficulté à rétablir la ferveur dans le Monastere de Fontevrauld. La Coadjutrice avoit obtenu du Pape, à l'insçû de son Directeur, la permission de retourner aux Feüillantines de Toulouse. La gloire de Dieu étoit interessée à n'éloigner pas la Princesse. Le P. Joseph mit tout en œuvre pour luy faire changer de resolution. Il en vint à bout ; mais i ne put gagner sur elle qu'elle s chargeât du soin de l'Abaye de For tevrauld aprés la mort de Madam Eleonor de Bourbon.

L'Evêque de Luçon, qu'on nomm dans la suite le Cardinal de Richeli partagea sur cette affaire avec le Joseph, la confiance & la Direction Me. d'Orleans. Ce fut là l'origine leur connoissance & de leur ami L'Evêque & le Capucin accor

rent à la Coadjutrice de renoncer à l'Abbaye ; mais ils ne luy permirent pas de retourner à Toulouse, & de s'enfermer dans son ancienne solitude. Le P. Joseph fut donc chargé d'aller à la Cour remettre l'Abbaye de Fontevrauld entre les mains de la Reyne. Par là il fut connu de Marie de Medicis & lui fit connoître l'Evêque de Luçon.

Cependant Mᵉ d'Orleans s'étoit retirée à l'Encloître Monastere de Font-Evrauld situé dans le Poitou. Les plus ferventes Religieuses y suivirent la Coadjutrice. Ce fut là le berceau de l'Ordre du Calvaire, dont le P. Joseph fut l'Instituteur & le Pere. Il fit sortir ses filles de l'Encloître que l'Ordre de Font-Evrauld redemandoit à Mᵉ d'Orleans. Il les transfera à Poitiers, où la Princesse érigea la premiere maison de l'Ordre du Calvaire : Dans ce nouveau Monastere on vit fleurir toutes les vertus Religieuses. Les Constitutions que le P. Joseph avoit dressées furent approuvées à Rome, on y confirma cet assemblage édifiant de la Regle de saint Benoît

avec l'esprit & les manieres des enfans de S. François.

Un Fondateur d'Ordre a toûjours du crédit, & l'on est persuadé qu'il en mérite. Le P. Joseph employa le sien à une negotiation importante. C'est à la paix de Loudun, qu'il menagea, dit Monsieur Richard, qu'il conclut, & dont il fit réformer quelques articles qui pouvoient tirer à consequence pour le bien de la Religion. *Fabius qui répara les pertes de Rome en temporisant n'a jamais mérité plus de loüanges.*

De si grandes entreprises suivies d'un heureux succez firent concevoir au P. Joseph un projèt digne de son zele; c'étoit de réünir tous les Princes Chrétiens, pour faire la guerre au Turc. Il se mit donc en mouvement. Il fit un voyage en Italie & le Pape approuva son dessein. Il alla ensuite en Espagne. Certainement si le projet du P. Joseph paroît un peu chimerique, eu égard à la situation où l'Europe étoit alors, les personnes instruites sçavent ce qu'il faut penser des affaires qu'il négotia pendant son séjour en Espagne.

Le P. Joſeph fit donner le chapeau de Cardinal à l'Evêque de Luçon, il réconcilia le Roy avec la Reyne, il termina la guerre du pont de Cé. Car que ne fit-il point ! Enfin appellé à la Cour par le Cardinal de Richelieu, il devint l'ame de toutes les affaires. Un Capucin dans le miniſtere ne doit pas être un ſujet de ſcandale pour les eſprits foibles. M. Richard a ſoin de lever ſur cela les doutes des plus ſcrupuleux. Nous naiſſons François, dit-il, avant que de nous engager à Dieu par les vœux de Religion. L'attachement à l'état Religieux ne doit pas effacer en nous l'affection pour la patrie. D'ailleurs *n'avons-nous pas vû deux Abbez de S. Denys Regens du Royaume ?* Jean Capiſtran ne fut-il pas à la tête d'une armée ? Le P. Bonaventure de Calatagyronne ne fraya-t'il pas le chemin à la paix de Vervins ? le Cardinal Ximenes, Frà-Paolo & le P. Emeric ſont en faveur du P. Joſeph des exemples que Mr. Richard a raſſemblez pour le juſtifier.

Le Nouveau miniſtre ne ſe bor-

na pas aux affaires de la Religion. A la verité il envoya des Missionnaires de son ordre aux nations étrangeres. Les Capucins allerent travailler à la vigne du Seigneur en Asie. Mais non pas en Canada, comme l'a crû Mr. Richard. Le P. Joseph étendit ses soins à tous les besoins de l'état de quelque nature qu'ils fussent.

On avoit donné jusqu'ici au Cardinal de Richelieu la Gloire du dessein, de la conduite, & de l'exécution du siége de la Rochelle. On s'étoit trompé. Le P. Joseph, si nous en croyons M. Richard, en a été le premier mobile. Il a conseillé ce siege au Roy, il y a assisté en personne, il y a fait *des merveilles*. Aussi Louis XIII. offrit l'Evêché de la Rochelle au conducteur de l'entreprise : mais le P. étoit trop necessaire à l'Etat pour aller résider dans un Diocese de Province.

Le Pere Joseph eut encore la meilleure part à l'affaire du fameux Edmond Richer. Ce Docteur qui ruinoit tout à la fois l'authorité des Papes, des Rois & des Evêques, fit den

presence du P. Joseph une retractation sans laquelle l'Eglise de France, dit M. Richard, couroit risque de faire un schisme. En l'année 1611. Richer à la sollicitation de Mr. de Verdun premier President du Parlement de Paris, publia son fameux livre *de Ecclesiasticâ & politicâ potestate*. Ce ne fut pas un procéz entre l'Université de Paris & les Jesuites, comme l'a crû Mr. Richard, qui donna lieu à Richer, d'écrire sur la puissance Ecclesiastique & politique; ce furent dit Richer lui-même, * des Theses soutenuës par les Jacobins dans un chapitre géneral de leur Ordre qui fut tenu à Paris. Ces Peres donnoient, au gré du Docteur, trop d'étenduë au pouvoir des Souverains Pontifes. Ce fut là l'origine des disputes sur la puissance Ecclesiastique. Aussitôt que le Livre de Richer parut, les Evêques de la Province de Sens assemblez, & ceux de la Province

* Ego post Capitulum generale Dominicanorum mandato viri Amplissimi..... libellum de Ecclesiasticâ & politicâ potestate composui. *Richer. in præfat.*

d'Aix vangerent l'Episcopat des attentats du Docteur; mais la condamnation de deux assemblées ne suffisoit pas pour remettre le calme dans la France. Le Cardinal de Richelieu fit dresser une retractation, & le P. Joseph vint à bout de la faire signer à Richer.

Rien ne seroit plus glorieux à la memoire du P. Joseph que cette negotiation, si sa gloire n'étoit flectrie sur cela par quelques circonstances odieuses. Mr. l'Abbé Boissiere a fait la découverte d'une lettre anecdocte qu'il a communiquée à Mr. Richard. Elle est tirée de la seconde Centurie des lettres de Morisot & dattée du 25. Avril 1633. Voici ce qu'elle contient en substance. M. Morisot écrit à un amy au sujet de la mort toute récente du Docteur Richer. Le commencement de la lettre est tout employé à faire l'éloge & le portrait du Docteur, le reste renferme quelques circonstances de sa vie & de sa mort. *Richer*, dit Morisot, *écrivit sur la puissance Ecclesiastique à la sollicitation du premier Prince du sang*

Henry de Bourbon. Le Livre deplut à Rome. Le Pape promit à M. D'Epernon le chapeau de Cardinal pour son fils, s'il pouvoit faire passer Richer entre les mains des Inquisiteurs. Tout ce que put M. D'Epernon fut de faire enfermer Richer dans la prison de S. Victor. Le Cardinal de Richelieu qui demandoit aussi un chapeau de Cardinal pour son frere, ne put l'obtenir qu'à condition, qu'on obligeroit Richer à se retracter. Le P. Joseph fut chargé de ménager la retractation de Richer. Aux fêtes de Pâques, le Capucin fit inviter le Docteur à dîner, Richer n'y vint qu'avec peine, avec un Docteur de ses amis. Ils trouverent chez le P. Joseph un Notaire Apostolique envoyé de Rome exprez. On dîna : sur la fin du repas quatre hommes armés parurent dans la Salle & l'on déclara à Richer qu'il falloit mourir ou se retracter. L'apprehension de la mort fit faire au vieillard tout ce qu'on voulut, il signa une retractation; De là ramené en son logis il m'écrivit toute l'histoire de cette violence, dit M. Morisot, & deux jours après sa Lettre écritte il mourut subitement âgé de 84. ans.

Certainement si l'histoire de Morisot est veritable, le Saint que Mr. Richard a célebré, n'est pas le plus parfait de ceux qu'on a Canonisez. Mais comment ne pas croire M. Morisot sur sa parole ? c'est un homme de condition, dit M. Boissiere. Ce n'est point un Chevalier errant dans le païs de l'érudition, c'est un auteur connu dans la république des lettres, & qui fut toûjours en commerce avec les Sçavans de son tems. On ne doit pas aisément présumer qu'un homme de sa sorte soit un imposteur.

D'un autre côté M. Richard crie à l'imposture, à la calomnie. Voicy les faussetez qu'il trouve dans la lettre de Morisot. 1°. Elle fut écrite l'année 1633. quelques jours après la mort de Richer. Cependant le Docteur étoit mort dés l'an 1631. M. Richard en a l'extrait mortuaire. 2°. Selon la lettre ce fut aux fêtes de Pâques 1633. que ce fit la retractation de Richer. Cependant elle est dattée du 7. Decembre 1629. 3°. Il parut en 1631. un acte passé pardevant *le Gay*. Notaire Aposto-

lique par lequel trois Ecclésiasti-
ques déclarent avoir entendu dire
au Docteur Richer que sa retrac-
tation avoit été libre. Il fit encore
le même aveu avant que de s'ex-
poser au péril de la taille. 4°. Bien
des circonstances de la lettre sont
fausses. Entr'autres Richer ne vé-
cut pas 84. ans, il mourut âgé de
73. ans au plus, comme on le prou-
ve par le testament de Richer & par
son extrait mortuaire. Sur cela Mr.
Richard croit pouvoir traitter Mo-
risot de calomniateur, & passer
par dessus un témoignage suspect.
Quoique dise Mr. Richard au su-
jet des dattes, il reste toûjours dans
l'esprit un préjugé en faveur de M.
Morisot, qui ne raconte, dit-il, que
ce qu'il a appris de Richer son ami.
Il est dur de donner le dementi à un
homme d'honneur.

Pour concilier les sentimens ne
pourroit-on pas dire que la lettre
de Morisot est supposée, où du
moins qu'elle n'a été écrite qu'en
partie par l'auteur à qui on l'attribuë
toute entiere ? Car pour ne rien dire
de l'édition des deux centuries, qui

porte de grands caracteres de fauſ-ſeté & de contradiction, la lettre en queſtion, paroît alterée. Elle eſt tirée de la 2e Centurie des Lettres de Mr. Moriſot, qui n'a point été imprimée du vivant de l'Auteur, quoi qu'en diſe l'avis au Lecteur. Cette Centurie n'a point été raſſemblée ſous les yeux & du choix de Moriſot, elle a été compilée par un Libraire qui l'a dediée en ſon nom à la Reine Chriſtine : ſans doute il fut aiſé à quelque Richeriſte mal habile de contrefaire Moriſot, & d'inſérer dans la neuviéme lettre la fable inſoutenable de la retractation de Richer. Ce qui favoriſe la conjecture c'eſt la varieté de ſtyle qu'on trouve dans les differentes parties de la lettre. On reconnoît aiſément la main de M. Moriſot dans l'Eloge de Richer; mais ſi-tôt qu'on vient à narrer les contes évidemment faux de la retractation & de la mort de Richer, le ſtyle change & devient méconnoiſſable. Cette preuve de ſentiment doit faire impreſſion ſur ceux, qui ayant le goût du latin, ont lû avec attention les ouvrages de Mo-

risot. L'Auteur qui vient de nous donner tout recemment les œuvres du Docteur Richer, a si bien senti la force de cette reflexion, qu'il se contente de citer les premieres lignes de la lettre de Morisot, & qu'il supprime le narré fabuleux de la violence qu'on fit à Richer, & de sa mort precipitée. Cependant il n'obmet rien de tout ce qui peut contribuer à la gloire & à la justification de son Auteur.

Si la conjecture est vraye Mr. Morisot n'est pas un imposteur, & Mr. Boissiere est content. D'une autre part la lettre est un tissu de fables ; c'est la prétention de Mr. Richard. Au reste les difficultez que forment les deux Abbez sur la lettre, sont des préjugez en faveur de la conjecture ; mais revenons au Pere Joseph.

L'interest de l'Etat le fit envoyer à la Diette de Ratisbonne. M. Brulart à qui l'on donna le P. Joseph pour Adjoint, n'eut que le nom d'Ambassadeur, on confia au Pere tout le secret de l'Ambassade. Cet habile Ministre brouilla les Electeurs

avec l'Empereur, & l'on entendit dire à ce Prince *qu'un pauvre Capucin l'avoit desarmé avec son chapelet.* Ce fut dans la même Diette que le Pere Joseph fit un traité secret avec la Suede, pour attirer sur l'Allemagne cette inondation du Nord qui fit une si puissante diversion des forces de l'Empire.

Malgré de si utiles negotiations le traitté de Ratisbonne causa la disgrace du P. Joseph. On trouva qu'il s'étoit trop pressé de le signer, mais il avoit eu sur cela des ordres secrets du Cardinal. On renvoya le Pere dans son Couvent, le Ministre l'en tira bien-tôt pour partager avec luy le Ministere, dit Mr. Richard. Lors le P. Joseph eut un appartement au Palais Cardinal & à Ruel, & ne fit plus de voyages qu'en carosse à six chevaux. Ce fut ainsi qu'il alla au siege de Pignerol & à Rome.

Les possedées de Loudun donnerent en ce temps-là une scene à la France où le P. Joseph joüa son rôle, Mr. Richard prend sur cette fameuse aventure le parti qu'on a accoutumé de choisir lorsqu'on craint de se

deshonorer par trop de credulité. Selon lui ce ne fut point une veritable possession, & le Diable n'eut point d'autre part à l'affaire de Loudun, que d'avoir inspiré peut-être au Cardinal de Richelieu le dessein de la plus noire vengeance. Grandier Chanoine & Curé de Loudun étoit haï du Cardinal. Il luy avoit disputé le pas dans l'étenduë de sa Paroisse, lorsque Mr. de Richelieu n'étoit encore qu'Evêque de Luçon. C'en fut assez au Cardinal, dit Mr. Richard, pour soutenir contre ce pauvre Prêtre une calomnie qui le conduisit au bucher. Quelques Religieuses & quelques femmes seculieres accuserent Grandier de les avoir ensorcelées, le bruit s'en répandit. Le P. Joseph vint à Loudun en qualité d'Exorciste, & s'en retourna sans avoir exorcisé.

Si le Cardinal avoit caché sa trame au P. Joseph, il s'étoit defié de ce confident sans reserve, & *de son bras droit*, pour parler le langage de Mr. Richard : mais si le P. Joseph fut le dépositaire ou l'instrument de la vengeance du Ministre, sans dou-

te que les trois heures d'oraison que M. Richard fait faire tous les jours au bon Pére tandis qu'il fut à la Cour, ne furent pas toûjours employées à reflechir sur les devoirs de l'équité, & de la charité Chrétienne.

Par bonheur pour le P. Joseph trois choses paroissent aussi difficiles à croire dans le systeme de Mr. Richard, qu'une possession véritable des Religieuses de Loudun. 1°. Que le Cardinal de Richelieu ait voulu perdre Grandier par une voye si extraordinaire. Il avoit en main des moyens plus seurs de s'en défaire s'il l'avoit jugé digne de sa colére. 2°. Qu'une trouppe de filles ayent pû être assez d'intelligence ensemble pour contrefaire les possedées, sans se trahir, sans manquer au secret, sans sentir les remords de leur calomnie pendant la vie, au dernier soupir, pas même aprés la mort du Cardinal de Richelieu. 3°. Qu'une Communauté presque entiére, aussi bien que des femmes seculieres aïent été tourmentées toutes à la fois, & au même temps de ces sortes de vapeurs, qui produisent des effets as-

ſez approchants de la poſſeſſion. Les Prêtres qui exorciſerent les poſſedées étoient des perſonnes habiles, & Mr. de Laubardemont qui jugea Grandier étoit églement integre & éclairé.

Le P. Joſeph fit quelques demarches pour procurer un accommodement entre le Roy & la Reyne ſa mere. Les lenteurs du Pere, & l'union qu'il avoit avec le Cardinal, le firent ſoupçonner de n'agir pas avec aſſez de bonne foy. Il parut plus ſincere à l'égard de Monſieur. Il menagea le retour de ce Prince en France, & le rétablit dans les bonnes graces du Roy; mais il luy prêcha ſur la rupture de ſon mariage avec la Princeſſe Marguerite de Lorraine *un Evangile* que Gaſton ne ſuivit pas. Cet *Evangile* qui, ce ſemble, paroît nouveau à Mr. Richard, ſe reduit à cette mexime, *Que les Princes du Sang ne peuvent contracter en France de mariage legitime ſans l'agrément du Roy.*

De ſi grands ſervices rendus à l'état par le P. Joſeph meritoient bien qu'on ſongeât à l'en recom-

penser. On demanda pour luy le chapeau de Cardinal. Ce fût à tort, dit Mr. Richard, qu'on soupçonnera le Ministre d'avoir traversé sous main l'élevation de son ami, qui bientôt seroit devenu son égal : il est toûjours vrai que le Pape ne nomma le P. Joseph au Cardinalat, que quand il sçût que le Pere étoit dejà tombé une fois en apoplexie. Depuis cet accident il n'eut plus qu'une santé languissante. Le P. Joseph fit encore un effort pour aller traitter avec le Cardinal Bichi à Rueli. Après cette negotiation une seconde attaque d'apoplexie ne luy permît plus de songer à d'autre affaire qu'à celle de l'éternité. Plein de crainte pour les jugemens de Dieu, *rendre compte.* S'écrioit-il, *rendre compte.* Dans ces sentimens il expira le 18. Decembre 1638.

Il faut avouer que le P. Joseph a beaucoup soulagé le Cardinal de Richelieu dans les travaux du ministere ; mais est-il juste de ravir la gloire au chef pour la donner au subalterne ? On doit mettre de la difference entre executer & con-

duire. Quoy qu'on en dise l'ancien prejugé subsistera toûjours. Mr. le Cardinal de Richelieu fut un grand Ministre, & le P. Joseph un assez bon negotiateur.

Cependant on est obligé à Mr. Richard d'avoir donné au public une histoire assez complette du Cardinal de Richelieu sous le nom du P. Joseph.

ARTICLE III.

ORATIO DOMINICA PLUS CENTUM linguis, &c. C'est-à-dire: *L'Oraison Dominicale traduite en plus de cent langues differentes, & imprimée avec les caracteres propres de chaque langue. Nouvelle Edition augmentée.* A Londres chez Daniel Brown à la Bible, & W. Keblewhite au Cygne 1700. *in 4°. p.* 70.

LE titre de ce livre en fait assez connoître le dessein. On y trouve l'Oraison Dominicale en plus de cent langues, & chaque langue est écrite dans le caractere qui luy est propre. Pour la commodité du lec-

teur on a ajoûté aux caracteres étrangers, les mêmes mots en caracteres ordinaires. C'est une précaution qu'on devroit prendre dans toutes les impressions de livres étrangers.

Grammaye sçavant Flamand qui vivoit sur la fin du 16. siécle, avoit déja donné une collection pareille, mais pleine de fautes.

Megiser Allemand en avoit donné une autre en 1603. où l'Oraison Dominicale étoit en cinquante langues; & Reuser Livonien en 1662. en avoit donné une où elle n'étoit qu'en quarante langues.

Les deux dernieres pages contiennent ce nom, *Pere*, exprimé en toutes ces diverses langues. On a cru qu'on feroit plaisir aux lecteurs de copier icy ces deux pages: mais on a jugé qu'il faloit changer l'ordre dans lequel les deux cens diverses expressions du même mot sont disposées. On a joint ensemble par classes les mots qui ont quelque rapport dans le son, persuadé que cela pouvoit faire connoître non seulement le rapport des langues, mais aussi l'origine des peuples, excepté

la derniere classe, où l'on a mis les langues qui n'ont aucun rapport ny entr'elles, ni avec les autres à l'égard de ce mot. Il est d'un usage si frequent, & les enfans le prononcent de si bonne heure, que probablement parmi chaque peuple cette expression est aussi ancienne que la separation des langues; à quelque leger changement prés que la prononciation differente a pu y apporter.

Premiere Classe.

Hebreu	*Ab*
Samaritain Syriaque Arabe Ethiopien Melindois Caldaique	*abba.*
Langue du pays de Yesso	*aba*
Turc	*aba*
Caraïbe	*baba*
Malaye dans les Indes	*bappa*
Dorique, dialecte du Grec	*apphu*

Syracuſien, dialecte du Dorique	*pappas.*
Griſon	*babe ou babbu.*
Ancienne langue de Sardaigne	*babbu.*
Livonien	*tabes.*
Elvanien	*teuve.*
Groenlandois	*tbia.*
Dans une des langues du Japon	*xinobu.*

Seconde Claſſe.

Tartare	*ata.*
Hongrois	*atya ou apa.*
Albanois	*ate.*
Theſſalien	*atta.*
Biſaïen	*aïta.*
Gothique	*atta.*
Ancien Friſon	*haita*
Langue des Mogols.	*atzia.*
Moſcovite.	*tzic.*
Eſclavon	*Acbe.*
Polonois	*Oejca.*
Dalmate	*otac.*
Bohemien	*otzice.*
Cravate	*otze.*
Dans la Carniole	*azhie.*
Dans la Luſace	*woſcb.*

Virginien dans l'Amerique . . . *ndoshun*.

Troisiéme classe.

Estonien . . . *issa.*
Finnonien . . . *isa.*
Lappon . . . *isa.*
Langue de Congo . . . *esse.*

Quatriéme Classe.

Bas-breton ou ancien Gaulois . . . *tat.*
La langue de Ponchonchi en Amerique . . . *tat.*
Hochelaque dans l'Amerique. . . . *addathi.*
Ancienne langue des Bretons d'Angleterre . . . *taad.*
Dialecte de Cornoüaille . . . *taz.*

Cinquiéme Classe.

Coptes ou Egyptiens . . . *iot.*
on le prononce aussi *ioud*; & avec l'article, *piot* oû *pouli*.
Langue d'Angola en Afrique . . . *tota.*

Sixiéme Classe.

Lap. . . . *pader.*

Grec litteral	*patir ou pate*
Grec moderne	*patera.*
Latin	*pater.*
François	*pere.*
Italien	*padre.*
Frioul	*pari.*
Espagnol	*padre.*
Catalani	*pare.*
Portugais	*padre ou pai*
Allemand	*fater.*
Saxon	*vader.*
Ancien Anglois	*fæder.*
Anglois moderne	*fater.*
Ecossois, Danois, Suedois, Novergiens	*fader.*
Langue des Orcades	*favor.*
Irlandois, Flamand	*wader.*
Dans la Gueldre	*waier.*
Frison moderne	*waar.*
Hibernois	*nathir.*

Septiéme Classe.

Dans une des langues de Tonquin	*cha.*
Japonois	*tchichi.*

Huitiéme Classe.

Siamois	*paou.*
En langue de Madagascar	*roy.*

Neuviéme

Neuvième Classe.

Langue Mexiquaine	*rare.*
Georgien	*mama.*
Chinois.	*fu.*

Le rapport que l'on trouve entre ces differentes langues, peut, comme on l'a dit, servir à découvrir l'origine des peuples. On voit par exemple que toutes les plus anciennes Nations de l'Europe se servent à peu près du même mot. Les Thessaliens & les Albanois, qui sont les restes des anciens Grecs; les Frisons qui sont les restes des anciens Germains; les Biscayens qui passent pour les restes des anciens Espagnols; les Bretons qui sont les anciens Gaulois, ne different que fort peu dans leur maniere d'exprimer le nom de *pere*. Mais on souhaitteroit que les sçavans voulussent publier leurs conjectures sur le rapport qui se trouve dans le même mot. 1°. Entre les Arabes, les Grisons & les Livoniens. 2°. Entre les Tartares, les Esclavons & les habitans de la Virginie en Amerique. 3°. Entre les Lappons &

les habitans de Congo en Afrique. 4° Entre les bas Bretons & les peuples de Poconchi dans le Mexique. 5°. Entre les Persans & les Allemans.

ARTICLE LV.

JOANNIS NICOLAI ANTIQUIT. Professoris & Contubernii Rectoris Tubingens. Tractatus *de Calcarium usu & abusu*, nec non juribus illorum, Franchfurti apud Georg. Henric. Ohrlingium in 12. 1702. pagg 188. C'est-à-dire, *Traité des Eperons par Mr. Jean Nicolas Professeur des Antiquitez &c. A Francfort, chez Ohrlingius.*

L'Erudition sert à tout, du moins en certains païs ; les plus vastes connoissances avec beaucoup de Latin, de Grec, d'Hebreu, d'Arabe, d'Italien, d'Allemand, d'Anglois, & de François sont ici employées pour faire un Traité des Eperons : L'Auteur n'a pas crû même pouvoir se dispenser de cette entreprise après

un traité semblable, qu'il avoit publié sur les *gands*; & il insinuë qu'ayant parlé de ce qui avoit rapport aux mains, il étoit naturel qu'il parlât de ce qui a rapport aux pieds; surquoi il se promet de faire un ouvrage, non seulement utile, mais agréable: voilà comme les gouts sont differents dans les choses de Litterature, aussi-bien que dans les autres.

Cependant pour traiter sa matiere à fond, il recherche l'étymologie du mot *Calcar*, qui signifie *éperon* en latin; & par de justes discursions, il vient à bout de le tirer de *Calx*, la partie du pied où s'attache l'Eperon; aprés quoi il employe encore quantité d'érudition pour expliquer ce que sont les dards, & les aiguillons, qui ont un grand rapport & se confondent souvent avec les Eperons.

On rapporte ici l'origine des Eperons au tems de Cerés, puisque ce fut elles sous qui l'on apprit à cultiver la terre par le moyen des boeufs; car on peut bien penser que les beufs & autres semblables

animaux n'eussent rien fait qui vaille sans l'aiguillon, qui est une sorte d'Eperon.

Dans la suite du tems les éperons furent non seulement pour les animaux, mais aussi pour les hommes; & l'on s'en servoit chez les Romains pour piquer ceux, qu'on menoit au supplice.

Quant aux éperons qu'on a employez à monter les chevaux, ils ont été en certain tems d'une grandeur surprenante; l'on en conserve du Roy Harald qui ont plus d'un pied de long; il étoit difficile avec cela que le cavalier fût commodément à cheval.

D'ailleurs ils ont été anciennement d'un grand usage dans la guerre, non pas pour fuir, comme il est arrivé depuis, mais pour courir avec impetuosité & à bride abatuë sur l'ennemi. Les guerres de Cesar & de Pompée en fournissent des exemples. L'auteur traite ensuite en autant de chapitres, de l'usage des Eperons dans les tournois, dans les maneges, & (ce qu'on attendoit pas là) dans les monaste-

res, où l'Auteur dit qu'on les met au bout de certains foüets pour en faire des instrumens de mortification : comme il est Lutherien, il parle de ceci à la maniere ordinaire des Heretiques.

Le droit de porter des éperons n'a appartenu long tems qu'au Chevaliers ; sur tout en Allemagne ; quelques-uns les portoient d'or, & les autres d'argent, de cuivre ou de fer, selon qu'on en avoit la permission de l'Empereur, Du tems de Frideric I. c'étoit une marque de noblesse plus singuliere que de porter des armes. Car ce Prince permit aux marchands qui voyageoient, de porter une épée (non pas à leur côté, mais à l'arçon de leur selle) & ne leur permit jamais les éperons.

Ceux qui ont eu droit de porter des éperons d'or ou dorez sont ceux qu'on a nommez *equites aurati*, qui avoient aussi de l'or à leur casque & à leur épée ; ceux-cy pourtant doivent être distinguez de ceux qui étoient appellez *Equites ab aureis calcaribus*. Ces derniers faisoient un ordre particulier en Espagne, où il

étoit fort estimé, & où il ne pouvoit être conferé que de la main d'un Prince qui en fut revêtu ; de sorte que les Reines mêmes étoient obligées de le conferer par un Delegué.

D'autres ordres ont encore le droit d'avoir de l'or à leurs éperons, comme les Chevaliers de saint Jerôme, & les Chevaliers de Malthe. Un auteur raportant les ceremonies qui se font à la creation des Chevaliers, remarque que les éperons dorez se mettent aux talons du Chevalier nouveau par deux anciens ; d'un côté, comme le symbole de l'aiguillon qui doit l'exciter à la gloire ; & de l'autre côté, comme la marque du mépris qu'il doit faire de l'or en le portant aux pieds.

Les éperons d'argent étoient pour les simples gentils-hommes connus par le titre d'Ecuyers. Dans les derniers tems les éperons devinrent communs, parceque la noblesse étoit obligée d'en porter dans les Tournois & autres semblables exercices, pour s'accoutumer au metier de la guerre ; & l'on se servoit alors d'éperons de cuivre ou de fer com-

me d'une matiere qui coutoit moins que l'or & l'argent.

Après avoir raporté ces usages divers des Eperons, l'Auteur veut montrer l'abus qui s'en est fait ; le premier de ces abus, selon lui, est qu'on ait regardé le droit d'en porter comme héréditaire, au lieu que dans son institution il étoit personnel, & attaché à la valeur & au merite, dont il étoit la marque, & la recompense. Mais l'abus des éperons qui paroît le plus insuportable à nôtre Auteur, est d'en voir porter à des gens qui n'ont nul rapport au metier de la guerre, comme sont les *Theologiens*; & sur l'objection qu'il se fait lui-même que des Théologiens ne laissent pas d'avoir besoin quelque fois de pousser leur cheval, pour avancer chemin, il répond qu'ils seroient excusables, s'il ne se trouvoit point de foüet ou de baguette qui pussent suppléer aux éperons. Voilà bien des Docteurs en Théologie mal menez par la sévere morale d'un Docteur en Antiquitez.

La peine imposée à ceux qui avoient abusé des éperons, c'est-à-

dire de l'honneur qu'apportoit le droit d'avoir des éperons, étoit selon nôtre Auteur d'en être privez, & on les ôtoit aux soldats qui avoient manqué de foy à leurs chefs, en leur ôtant aussi le bouclier & leurs Armes. Sur cela l'on raporte un trait particulier tiré d'une dissertation sur les guerres de Gustave Adolphe Roi de Suede : lors qu'on créoit un chevalier, dit-on, & qu'on lui avoit mis les éperons, le chef de cuisine du Roi montroit un couteau au nouveau chevalier, l'avertissant de ne manquer jamais à l'honneur & à la fidelité duë à son Prince.

On remarque encore au sujet des Eperons, qu'on les suspendoit avec les armes dans les temples, ce qui s'est pratiqué parmi les Gentils, aussi-bien que parmi les Chrétiens, à quoi l'on ajoute la coûtume d'enterrer les éperons avec le Chevalier, laquelle s'est particulierement observée dans les pays Septentrionaux, où se trouvent en certains tombeaux des éperons beaucoup plus grands que l'ordinaire ; cette grandeur des éperons ensevelis mar-

quoit la haute idée qu'on avoit du Chevalier, qui avoit eu droit de les porter. C'est où se termine le traité de nôtre Auteur sur les éperons; quelque seche qu'en paroisse la matiere, on ne laisse pas effectivement d'y rencontrer des choses qu'on n'est pas fâché de sçavoir.

ARTICLE V.

LE BON GOUT DE L'ELOQUENCE Chrétienne par B. G. I. 1702. A Lyon *in* 12 *pagg.* 261.

CEt Ouvrage est un tissû de pensées fines & de reflexions delicates, qui paroissent jettées au hazard & sans ordre, mais qui ne laissent pas d'avoir de la suite, & d'étre menagées avec beaucoup d'art, pour donner une juste idée du bon goût de l'éloquence Chrétienne. On peut reduire à trois chefs principaux tout ce qu'il contient. 1°. Quels sont les defauts qu'un Orateur Chrétien doit éviter. 2°. Quel est aujourd'hui le goût de la Chaire 3°. Qu'est-ce qui manque à ce goût

& ce qu'il faudroit y ajoûter ou en retrancher pour le rendre parfait.

Suivant ce plan l'Auteur recherche d'abord les mauvaiſes manieres de prêcher ; c'eſt là qu'il fait le caractere de diverſes ſortes de Prédicateurs. Il y en a de Sçavans, qui par un grand amas d'érudition curieuſe & mal digerée perſuaderont peut-être au peuple qu'ils ſont doctes ; mais qui ne parviendront jamais juſqu'à toucher & convertir le pecheur. Il y en a qui ne parleront qu'aux ſens, & dont la principale étude eſt de menager les geſtes & le ton de la voix. pour ébranler la machine. Les Italiens & les Eſpagnols ſont ſujets à ces defauts ; mais ils ne ſont pas les ſeuls. D'autres ne parlent qu'à l'imagination & ſemblent ſe borner à faire des portraits agreables & reſſemblans.

Ce n'eſt pas que l'Auteur condamne les ornemens que fourniſſent l'élocution, le geſte, la voix, & tous les avantages qu'on peut tirer d'une imagination vive & reglée : mais il veut qu'un Orateur Chrétien s'en ſerve ſagement, & qu'il

ne les employe qu'autant qu'ils sont necessaires pour parvenir à sa fin. Il veut qu'il cherche à plaire, non par des metaphores justes, des dialogues qui sentent la scene, des descriptions fleuries, des comparaisons poussées & soutenuës : mais par de grandes veritez, par des raisons solides & convaincantes, par d'heureuses applications de l'Ecriture, par des passages choisis des Peres, par la citation des Canons, des Conciles & des loix de l'Eglise lorsque la matiere le demande, par des tours vifs & animez, par des figures bien menagées, des expressions nobles, des pensées vrayes & nouvelles, des sentimens tendres, droits & relevez. Il veut en un mot qu'il s'attache à mettre les veritez du Christianisme dans un beau jour, qu'il les fasse voir dans toute leur grandeur & qu'il en persuade la pratique.

Bien des Predicateurs péchent contre ce dernier point, ils éclairent l'esprit, ils convainquent la raison, c'est beaucoup ; mais ce n'est pas encore assez : il faut de plus toucher le cœur, le gagner & luy per-

ſuader la pratique des devoirs du Chriſtianiſme. On n'y reüſſira jamais ; ſi l'on ne ſçait l'art de menager les paſſions, & de mettre en œuvre les grands motifs que nôtre Religion nous fournit pour nous détourner du vice & nous inſpirer l'amour de la vertu. Cet Ouvrage apprend l'un & l'autre, en découvrant le ridicule des Orateurs qui negligent d'employer les mouvemens, où qui les placent mal : & en faiſant le caractere des grands Predicateurs qui ſçavent joindre le vehement & le pathetique au ſolide & au ſublime.

Par là l'eſprit eſt conduit naturellement au ſecond article que l'Auteur a entrepris de traitter, ſçavoir quel eſt aujourd'huy le goût de l'éloquence Chrétienne. Diverſes reflexions ſur les Predicateurs de Province, de Paris & de la Cour, ſur la maniere de prêcher des uns & des autres, ſur ce que le public admire ou condamne en eux, donnent une idée juſte du point de perfection où l'éloquence de la Chaire a été portée de nos jours.

Mais quelque bon que ſoit le goût

qui regne, il est encore defectueux: il faut en retrancher bien des choses, & y en ajoûter bien d'autres pour le perfectionner. C'est icy que l'Auteur entre dans le troisiéme article qu'il s'est d'abord proposé, & le traitte plus au long que les deux autres. Nous avons des Predicateurs touchans; mais on peut dire que le grand nombre manque d'onction; s'ils en ont, ce n'est que dans la maniere de prononcer. Leur discours est sec, le cœur y a moins de part que l'esprit. D'autres employent de grands mouvemens où il n'en faudroit pas; ils tonnent, lorsqu'il seroit à propos d'instruire, ou de parler simplement & sans figure. Il y en a qui placent leur mouvement avec plus d'art, mais ils ne suivent que les regles d'une Rhetorique toute profane: au lieu qu'ils ne devroient agir que par l'impression d'un cœur plein de l'esprit de Dieu & penetré des maximes de l'Evangile.

L'Auteur recherche la cause de ces defauts pour les corriger. Ces defauts viennent de ce qu'on oublie la

fin unique du ministere où l'on est entré, & de ce qu'on se propose des motifs indignes d'un Orateur Chrétien. Combien voit-on de Predicateurs qui prêchent pour prêcher, ils sont sans ambition ; mais aussi ils n'ont point de zele. Combien en voit-on qui embrassent le metier de la Chaire par des vuës profanes, & peut-être criminelles? On veut se produire, se faire un nom, se distinguer : la Chaire paroît un theâtre propre pour cela, on s'y fait voir. Combien de gens prêchent pour parvenir. Combien pour se faire des patrons ? combien pour s'attirer l'estime & la confiance des Dames ? combien par un esprit de cupidité & d'avarice ? De ces differentes fins qu'on se propose naissent divers moyens qu'on prend pour y arriver : & comme le petit nombre est de ceux qui cherchent uniquement le salut des ames ; aussi en voit-on peu qui fassent ce qu'il faut pour convertir les pecheurs.

Voulez-vous remedier à ce désordre ? dit l'Auteur, que vôtre discours soit tout pour l'auditeur. Car

on monte en Chaire pour prêcher les autres, & non pas pour se prêcher. A chaque phrase, à chaque mot que vous mettez sur le papier, vous devez vous demander si ce que vous écrivez est propre à éclairer, à émouvoir, à convertir; & retrancher sans pitié tout ce qui ne va pas à ce but. Ce n'est pas qu'un Predicateur doive donner dans l'illusion de certaines personnes, qui s'imaginent que prêcher en Apôtre, c'est penser grossierement, parler sans art, sans methode, sans tour, sans figure, sans ornement. S. Paul qui prêchoit en Apôtre s'exprimoit noblement & mettoit en usage les tours & les figures. S. Chrysostome prêchoit en Apôtre, cependant quelle pureté de langage, quelle beauté de stile, quelle varieté de tours? Il est donc permis de s'étudier à bien parler; mais on ne doit bien parler qu'autant qu'il le faut pour convertir. Il se presente à l'esprit deux pensées dont l'une a plus de brillant, l'autre plus de solide; l'une plaira davantage, l'autre touchera plus; on peut connoître par le choix

qu'on ſait de quel eſprit on eſt animé, un Orateur chrétien choiſit toûjours le ſolide & le touchant.

Pour en venir là il faut avoir beaucoup de vertu. Les anciens ont dit: *Nul Orateur ſans la vertu morale*; & l'on peut dire, nul Prédicateur ſans la vertu Chretienne & Evangelique. L'Auteur établit cette maxime d'une maniere vive & touchante. On peut regarder ce qu'il dit ſur ce ſujet comme un petit eſſay de cette Eloquence dont il fait l'éloge & le caractere. Il apprend enſuite divers moyens d'éviter la gêne & la contrainte dans les diſcours, & de leur donner cet air de liberté qui les rend aiſez, coulans & naturels. De là il paſſe à la varieté des expreſſions, du ſtile, des penſées, des tours, des figures, des ſentimens, de la morale, & il donne des regles utiles & judicieuſes ſur toutes ces choſes.

Il entre enſuite dans la maniere de traitter les ſujets. Il veut qu'on les traitte à fonds, & qu'on ne ſe contente pas ſeulement de les effleurer. Un Orateur qui en uſe ainſi ne ſe

verra jamais reduit à la neceſſité de faire paroître ſur la ſcene les mêmes perſonnages, à l'exemple de ces Predicateurs, qui aprés avoir étalé dans leurs diſcours quelques portraits de certains vices & de certaines paſſions, s'imaginent avoir attrapé le plus fin & le plus beau de la morale, peut-être même de l'éloquence Chrétienne. Ces portraits flattent l'oreille, rejoüiſſent l'imagination, plaiſent à l'eſprit : ils font admirer l'habileté du peintre ; mais ſont-ils bons à convaincre, à ébranler, à changer le cœur ? Et de quel uſage ſont-ils dans un diſcours, s'ils ne ſervent à conduire à la fin que doit ſe propoſer l'Orateur.

L'Auteur condamne ces portraits de longue haleine, qui abſorbent tout un diſcours. Ces portraits ſi fins & ſi deliez, que la plupart de ceux qui les entendent ont peine à s'y reconnoître : ces portraits, qui ne ſont dans les diſcours que comme les tableaux des plus excellens peintres dans le cabinet des curieux, pour le plaiſir, pour l'ornement, & pour l'oſtentation : ces portraits où les *paſſions humaines* ſont repreſen-

tées par des endroits qui ne servei
bien souvent qu'à flatter l'amou
propre : ces portraits enfin qui ren
dent le vice aimable, bien loin d'i
inspirer de l'horreur. De tels por
traits ne furent jamais au goût d
l'antiquité : les anciens Orateurs Sa
crez & profanes qui n'ignoroien
pas en quoi consiste la bonne & su
blime éloquence, les ont entier
ment ignorez, ou du moins ils les or
mis rarement en usage.

Cependant un Prédicateur peu
s'en servir utilement ; pourvû qu'
use de ces précautions : qu'il fas
des portraits ressemblans, sensible
populaires, naturels sur tout, &
nullement affectez. Les termes bri
lans, les expressions recherchées
les oppositions, les antitheses, tou
ces jeux de mots qui seroient sup
portables dans un homme qui
joue, sont fades & insipides dans u
Orateur Chrétien. Pour donner
vos portraits cet air de popularité
representez les gens par les actions
plutôt que par certains sentimens d
cœur qui échapent, ou qui deman
dent des retours sur soy-même tro

C'est par les actions que ... a peint tout ce qu'il a ... Chrisostome l'a imité. Que ... soient mêlez & con... dans tout le discours; n'en ... qu'autant qu'il est ne... pour instruire, pour tou... pour persuader. Qu'ils soient ... sur tout, & qu'ils se res... de la Majesté de la Chaire, ... badinage du theatre & de ...die.

...s avoir premuni l'esprit con... ...chant qu'ont plusieurs jeu... ...dicateurs de faire des por... nôtre Auteur donne des pre... de la veritable éloquence. Il ... que le genre populaire est ...ble à tous les autres: il en ... la definition pour en donner ... juste. Il fait remarquer ...n le stile populaire est éloi... stile bas & rampant, com... ...n peut l'allier avec le sublime ...licatesse, dans quelles sour... ...t puiser ce goût d'éloquen... ..., quelles voyes on peut l'y ...ionner. Il conseille enfin de ...raiter les matieres d'une ma-

niere abſtraite, ſpeculative, generale ; mais de ſe rendre ſenſible, d'appliquer à l'auditeur ce qu'on lui dit, & de le porter à agir.

L'Auteur finit ſon Ouvrage par un précis des defauts auſquels ſont ſujets la plûpart de nos Prédicateurs. Il leur manque du mouvement ; on s'attache beaucoup à éclairer, trop peu à toucher. Il leur manque du ſentiment & de l'onction : on ne parle que par idée ; c'eſt l'eſprit qui prêche & non pas le cœur. Il leur manque de liberté, on eſt trop gené, trop contraint : il leur manque de la varieté : l'uniformité mere de l'ennui les ſuit par tout. Il leur manque de la popularité : ils ne s'ajuſtent pas aſſez à la portée de la multitude. Il leur manque enfin de n'inſtruire pas aſſez des devoirs : ils parlent trop ſpeculativement.

Que faut-il donc que vous faſſiez? Joignez dans vos diſcours le feu à la lumiere, le mouvement à l'inſtruction, la politeſſe au ſentiment & à l'onction, la juſteſſe à la liberté, la varieté à une exacte proportion des parties, le populaire au grand

& au sublime ; Rentrez enfin dans le détail des devoirs de chaque état ; & vous serez parvenu au bon goût, pour ne pas dire au goût parfait de l'éloquence Chretienne.

L'Auteur promet de nouvelles réflexions sur le même sujet. La maniere dont celles ci ont été reçûës, fait souhaiter qu'il en paroisse bientôt d'autres d'un aussi bon goût.

ARTICLE VI.

CONVERSATIONS CHRETIENNES, *dans lesquelles on justifie la verité de la Religion & de la morale de* JESUS-CHRIST, *avec quelques Meditations sur l'Humilité & la Penitence. Par le P. Malebranche Prêtre de l'Oratoire. Nouvelle Edition revuë & augmentée.* A Paris chez Anisson 1702. *in* 12. *pagg.* 448.

CE livre a deja été imprimé plusieurs fois en France & ailleurs ; mais cette nouvelle édition est la seule qui ait été faite sous les yeux de l'Auteur ; & elle doit être preferée aux autres en toutes manieres.

Le Pere Malebranche ne s'eſt pas propoſé dans ſes converſations Chrétiennes d'inſtruire indifferemment toutes ſortes de perſonnes. Il ne parle qu'aux Philoſophes Carteſiens ; & il entreprend de prouver que dans les principes de ces Meſſieurs, on ne peut ſe diſpenſer d'embraſſer la Religion Chrétienne, & de ſuivre la morale de Jeſus-Chriſt. Ceux qui ſont encore attachez à la Philoſophie d'Ariſtote, ou qui croyent que la Metaphyſique de Deſcartes n'eſt pas fort ſolide, ne doivent pas s'attendre de trouver ici rien qui les convainque. Ce n'eſt pas pour eux qu'a été fait ce livre. On y ſuppoſe veritables les principes de la Philoſophie Carteſienne ; & ce n'eſt que par rapport à ceux qui reçoivent cette ſuppoſition, qu'on pretend ici juſtifier la Religion & la Morale de Jesus-Christ.

Ce ſeroit donc être injuſte que de s'inſcrire en faux contre les preuves contenuës dans ces converſations, ſous pretexte qu'elles ſont appuyées ſur des principes conteſ-

tez dans les écoles. Il n'est question que de voir si les consequences qu'on tire de ces principes sont justes. Il n'y a pas lieu de douter qu'elles ne paroissent telles à la plûpart des Cartesiens.

Les meditations sur l'humilité & sur la penitence sont pareillement pour les personnes prevenuës des maximes de la nouvelle Philosophie. Le P. Malebranche qui la possede parfaitement, a trouvé le secret de la faire entrer jusque dans ses exercices de pieté & dans ses prieres.

On ne donne point ici le detail de l'ouvrage, parceque les livres du Pere Malebranche étant fort estimez, & celui-ci ayant déja été imprimé plusieurs fois, il y a peu de Lecteurs qui ne sçachent ce qu'il contient.

ARTICLE VII.

CTIONS CHRETIEN
ou discours sur les Dimanches
Festes de l'Avent, dediés à so
nence Monseigneur le Cardi
Coalin, par le P. S. D. L. V. I
D. O. A Paris chez Jean C
tat 1702. *2. tomes in 12. tom.*
ges 396. *tome 2. pages* 390.

'Auteur de ces discours
lui là même, dont on a déj
tomes sous ce titre, *Les Pa*
es des actions Chrétiennes :

ARTICLE VIII.

SUITTE DU FLORUS DANICUS, par Monsieur Bering.

APrès une obscurité de trois siécles ou environ que l'Auteur du Florus Danois trouve dans l'histoire de son pays, *Biorn* & *Harald III.* sont les deux premiers Rois qui sortent des ténébres d'une si longue nuit. L'histoire ne nous en a appris que les noms. *Germ* qui leur succeda fut un Prince sçavant. Il poussa sa curiosité jusqu'à la magie. Il habitoit un antre obscur, il entretenoit commerce avec les Demons, & parceque Mr. Bering a resolu de partager tous les travaux d'Hercule entre les Rois de son pays, il fait descendre celuy-cy aux enfers, où il va donner la loi au Génie qui y préside. Gorm est le premier Roy de Danemark à qui l'on ait presché JESUS-CHRIST, la science du salut fut la seule qu'il négligea.

Gotrik prit la place de Gorm. Mr. Bering ne dit point s'il fut fils ou

parent de son predecesseur. A me-
sure que les tems commencent à s'é-
claircir, l'historien Danois cesse d
trouver une succession si constant
entre les Rois de son pays. Charle
magne fut le premier qui porta l
guerre jusqu'en Danemark. Drusu
dit Mr. Bering, la terreur du Sep
tentrion, sous Auguste, ne passa pa
l'Elbe. Le zele d'étendre l'Empir
de Jesus-Christ, engagea le sain
Empereur à venir venger l'Europ
des Colonies Danoises qui l'avoien
ravagée. Il livra bataille à Godrik
qui y perit de la main de ses pro
pres soldats. *Olaf* qui prit le gou
vernement de l'armée & du Royau
me après Godrik fut tué dans une
émeute populaire.

En ce tems-là le nom d'Ogier ou
Olivier le Danois illustra son pays
Ce fut le premier Chrétien de sa
Nation. Il suivit Charlemagne dans
ses conquêtes, & c'est un des Heros
de son armée que l'histoire & la fa-
ble ont le plus celebré.

Henning qui suivit Olaf sur le
thrône, appaisa les seditions domes-
tiques & fit la paix avec Charlema-

gne. Mr. Bering s'étonne que par les articles du traité on n'obligea pas les Danois à se faire Chrétiens. Le vertueux Empereur sçavoit trop que la Religion ne doit pas s'établir par les armes ; que c'est à la grace à nous la persuader, & non pas à la force à la commander.

Hinning cependant professa un genre de Religion mêlé de Christianisme & d'idolatrie. Par ce temperament il crut pouvoir plaire en même-tems à Charlemagne & aux Danois. Il mourut sans enfans. Deux heritiers se présenterent pour disputer la Couronne : c'étoit *Siward* & *Ring*, ils étoient petits fils de Godrik, & enfans des deux sœurs d'Olaf. L'une mariée en Dannemark étoit mere de Ring ; & l'autre en Norvege avoit mis au monde Siward. Tout le Royaume prit parti pour l'un ou pour l'autre de ces deux pretendans : & par eux commencerent ces divisions qui firent verser tant de sang Danois. On donna bataille, & les deux rivaux perirent dans le même combat. *Reyner* fils de Siward & *Harald* fils de Ring, soutinrent

chacun les prétentions de leur per
Harald eut recours au successeur c
Charlemagne, pour appuyer s
droits de toutes les forces de l'Em
pire. Il se fit baptiser à Mayence,
obtint que l'Evêque Ansgaire pa
seroit en Danemark pour y annon
cer Jesus-Christ; les fiers Da
nois se soumirent peu à peu au jou
de l'Evangile. Déja l'on avoit dres
un temple à Jesus-Christ dans Sle
vik. Bien tôt les Idoles auroient é
brisées, si Reyner ou par atta
chement à l'ancienne Religion c
pour detruire l'ouvrage de son com
petiteur, n'eût exterminé par le fe
la nouvelle religion. Harald chas
du Danemark trouva un asile dan
l'Empire auprès de Loüis le Debo
naire, ne pouvant conserver tout
la fois le Royaume & sa foy, il con
serva sa foy hors de son Royaum
Reyner aprés bien des courses & de
impietez perit malheureusement e
Angleterre.

Yvas fils de Reyner voulut vange
la mort de son pere, passa en An
gleterre & y mourut. *Siward* frer
du Roy défunt eut sur le thrôn
toutes les vertus qu'on peut avoi

hors de la veritable Religion. *Erik I.* frere de Harald reprit la couronne de Dannemark, dont la posterité de Reyner s'étoit emparée. On rappella Ansgaire, on rétablit les saints Autels. Tout auroit été tranquille si Guttorm fils de Harald excité pour la Religion, n'eût redemandé ses droits. Il fit la guerre à son Oncle, & un seul combat ensevelit sous les mêmes ruines le frere & le fils du Vertueux Harald. Après la mort de ces deux Princes Chrétiens, l'idolatrie redevint plus forte. *Erik II.* petit fils de Reyner, de la race des persecuteurs du Christianisme, ne songeoit qu'à le proscrire du Danemark. Mais touché des exhortations & de la sainteté d'Ansgaire. il embrassa la Religion qu'il avoit persecutée, & pour réunir dans sa personne les droits des deux familles Royales, il épousa la fille de Guttorm seul reste des descendans de Harald. Ainsi finit la guerre civile dont on tira le grand avantage de connoître le veritable Dieu. Une narration si nette & si circonstantiée de l'établisse-

ment de nôtre Religion en Danemark, si elle est fidelle, donne bien du jour à nôtre histoire Ecclesiastique sur un point où elle paroît incertaine & embroüillée.

Canut I. seul fruit d'un mariage heureux à la Religion & à l'état, eut une bonne éducation & de mauvaises mœurs. Il renonça le Christianisme qu'il avoit appris dés l'enfance, il fut un assez bon Roy, & un Chrétien Apostat. *Frothe* surnommé l'Agile, repara les torts que son pere avoit faits à la Religion, il demanda au saint Siege des Evêques & des Moines, pour être les Apôtres & les Pasteurs du Danemark. C'est un aveu que la verité n'arrache, ce semble, qu'avec peine à M. Bering. *Gorm* surnommé l'Anglois succeda à Frothe son pere. Il étoit né en Angleterre & y possedoit un assez grand état, c'étoit la Northumbrige. La vacance du trône de Danemark le rappella en son pays. Il devint impie aussi-tôt qu'il devint Roy. Il rétablit le culte de Thor, (c'étoit le nom que les Danois donnoient à Jupiter) son impieté lui coûta la perte de la Northumbrige. *Harald V.* fils de Gorm,

fût un Prince avare, il regna vers l'an 898. de Jesus-Christ; c'est de son tems que les Normands sortis de Danemark dés le vivant de Charlemagne, occuperent dans les Gaules la plus belle partie de la Neustrie, & s'y fixerent. Il est étonnant dit Mr. Bering que les historiens Danois ayent passé sous silence un évenement si remarquable, & qu'il faille avoir recours aux écrivains françois.

Gorm fils de Harald fut cruel, & il en conserve le nom dans l'histoire. Pira sa femme, née dans cette partie de l'Angleterre où l'on professoit le Christianisme, ne put adoucir les mœurs du Roy & le convertir à Jesus-Christ, elle éleva du moins ses enfans dans la Religion qu'elle professoit, sans oser leur procurer le baptême. La liste du Roy Errik fait mourir cette Princesse dans le paganisme. La vray-semblance est pour lui contre Mr. Bering. Harald VI. successeur de Gorm & son fils étoit un Prince vertueux. L'Empereur Otton fit passer la victoire après soy bien au delà de l'El-

be, au sein du Danemark, en des lieux où Charlemagne n'avoit point penetré, Harald ne trouva point de moyen plus seur pour se delivrer d'un si formidable ennemy, que d'embrasser la Religion de son vainqueur, il se fit Chrétien & le fut de bonne foy. Lui & son fils furent baptisez en presence d'Otton. L'Empereur voulut bien donner son nom au jeune Prince, qui depuis se fit appeller Suen-Otton. Harald ne songea plus qu'à étendre la religion qu'il avoit embrassée. Il établit quatre Evêchez l'un à Slesvik, l'autre à Ripen, le troisiéme à Arrhusen & le dernier à Otten, il érigea à Roteskild cette magnifique Eglise qu'on y voit encore aujourd'hui. La nouvelle Religion excita contre le Roi, la haine de son peuple. Suen-Otton se mit à la tête des rebelles. Après avoir renoncé la foy, il renonça à l'humanité. Il fut apostat & bientôt il devint parricide. Ce Prince fit massacrer son pere qui s'étoit retiré dans une forêt pour échaper aux conjurez. *Suen-Otton* mis sur le thrône, fut le plus malheureux

es Rois, tandis qu'il vécut dans
'Apoſtaſie, & le plus heureux lorſ-
u'il fut retourné à Dieu. Le Ciel
; ſervit des Vandales & des Scla-
es pour punir ſon impieté. Il fut
ris dans un combat, mis à la chaine
t vendu comme un eſclave. Les
Danois n'épargnerent rien pour le
acheter, les femmes ſur tout en-
agerent leurs bijoux pour payer ſa
ançon. Le Roy aprés ſon retour
ecompenſa leur liberalité. Il abro-
ea cette ancienne loy du Dane-
nark, qui ſubſiſte encore en Nor-
nandie, par laquelle les filles n'ont
ien à pretendre à la ſucceſſion de
eur pere. C'eſt une preuve que les
Normans étoient ſortis du Dane-
nark avant le regne de Suen-Ot-
on. Ce Prince remonta ſur le trô-
e & n'en devint pas meilleur. Il ré-
ablit les Idoles de Thor ſur les au-
els de JESUS-CHRIST: nouvelle
unition du ciel. Il fut chaſſé de
on thrône par le Roy de Suede, il
nandia du ſecours par tout, & n'en
rouva que dans la protection de
Dieu. Il voüa de rétablir les tem-
les, & il fut exaucé. Henry de

D v

Suede mourut inopinément, tout facilita le retour de Suen-Otton, il garda sa parole. Nul Prince ne fonda plus de Monasteres. Après avoir soumis tous les peuples voisins, il fit une guerre juste à l'Angleterre & il y mourut au milieu de ses conquêtes.

Canut le grand surpassa encore la gloire de son pere Suen-Otton. Comme il avoit été élevé entre les bras de la victoire il apprit de bonne heure à combattre & à vaincre. Maître dans son pays il acheva la guerre d'Angleterre que son pere avoit commencée. Il prit Londres & se fit couronner Roy par l'Archevêque de Cantorbery; Il épousa la veuve d'Ethelred Roy d'Angleterre, maria les chefs de son armée & ses soldats dans le lieu de sa nouvelle conquête, enfin victorieux de tout le Septentrion il prosterna aux pieds du Pape le maître de sept couronnes, dit Mr. Bering. Ce Prince mourut en France, où il vint faire la guerre aux Normands. *Harald* & *Canut le Dur* deux fils de Canut le grand regnerent après leur

Pere, le premier en Angleterre, le second en Danemark, car pour la Norvege Magnus fils de saint Olaf s'en empara après la mort de Canut le grand. Harald ne vécut que quatre ans sur le thrône d'Angleterre. Ainsi Canut se trouva seul héritier de deux grands états, qu'il fit perdre à sa posterité par sa mauvaise conduite ; Il voulut reconquerir la Norvege, mais il fit la paix avec Magnus à cette condition bizarre, que celuy qui vivroit le dernier posséderoit tous les états du premier mort. Canut ne vécut gueres. Il se rendit haïssable aux Anglois, qui l'empoisonnerent le jour de ses nopces : Ainsi le Sceptre d'Angleterre sortit d'entre les mains des Danois pour y rentrer bien-tôt après par la conquête d'un Prince Normand. Magnus se montra digne de la couronne que le bonheur lui avoit mise sur la tête, le Danemark l'aima tout étranger qu'il étoit. Cependant Suen-Eltreth sorti du sang de Canut le grand par une de ses sœurs, crut pouvoir opposer les droits de sa naissance à la possession

de Magnus. On donna bataille, Suen-Estreth vaincu & mis en fuite, trouva la victoire lorsqu'il ne songeoit qu'à éviter sa perte. Tandis que Magnus poursuivoit les fuyards, un liévre passa entre les jambes de son cheval & le cabra. Magnus mourut de sa chute & laissa le thrône vuide à Suen-Estreth. Le Roy Erik raconte la mort de Magnus tout autrement. Mais Mr. Bering paroît icy beaucoup plus exact que la lille, pour l'ordre des tems & pour la verité de l'histoire.

Suen-Estreth des-honora les commencemens de son regne par une honteuse incontinence, & n'y mit fin que par un mariage plus scandaleux. Il épousa sans dispense la Princesse Guita sa parente. L'Archevêque de Hambourg l'excommunia. On en railla le Roy dans un repas. Estreth se vangea d'une plaisanterie par un sacrilege ; Il fit massacrer dans l'Eglise les Seigneurs de sa Cour qui s'étoient licentiez à parler mal de lui. Ce fut alors qu'on vit encore une fois dans l'Eglise la fermeté de Saint Ambroise & l'humilité de

heodose. L'Evêque de Roschild
fendit au Roi l'entrée du tem-
ple, & n'opposa que le bâton pas-
toral aux armes de ses gardes. Es-
tritha respecta l'authorité Eccle-
siastique ; fit pénitence & fut admis
aux pieds des saints Autels. Harald
l'aîné de seize enfans qu'Estrith eut
de ses maîtresses, fut un Prince fai-
néant ; il professa un genre de dé-
votion sauvage & peu convenable
à un Roy.

Saint Canut frere de Harald allia
les vertus chrétiennes avec les ver-
tus Royalles. Ici Mr. Bering se
trouve partagé entre l'amour de la
vérité & la haine que tous les pro-
testans ont d'ordinaire pour les
Saints que Rome a canonisez. Il
avoüe de bonne foy que saint Canut
fut un Roy chaste, amateur de la
justice ; qu'il fit briller sur le thrône
la sagesse des plus grands Rois, à la
tête des armées la valeur des con-
querans, & dans l'exercice de sa reli-
gion la pieté des solitaires ; mais
il a enrichi les Eglises, il a multiplié
les monasteres, il leur a accordé
des exemptions, il a fait payer des

Dixmes jusque-là inconnuës au Danemark! Selon Mr. Bering, c'est-là le sujet de sa mort ; il s'attira par-là l'inimitié de son peuple & la revolte de Blaccon. Ce perfide fit assassiner son Roy dans une Eglise, lorsqu'il offroit avec le Prêtre la victime non sanglante. Canut, dit Mr. Bering, avoit assez donné à l'Eglise pour qu'elle lui rendît un peu d'encens.

Olaf frere de saint Canut porte encore aujourd'hui le nom de Famelique. Une famine que les Danois regarderent comme une punition du massacre de saint Canut, se fit sentir sous son regne ; On vit pour la premiere fois dans un Roïaume abondant en blé, le pain manquer à la table du Roy. *Errik le bon* quatriéme fils d'Estreth vit de son regne renaître l'abondance en Danemark, aussi ce bon Prince avoit toûjours été dans les interêts de saint Canut son frere, & avoit tué de sa main Blaccon le chef des conjurez ; il eut presque toutes les vertus de saint Canut, mais il les soüilla par des attachemens criminels. Il en fit

une pénitence austere, il entreprit le voyage de Jerusalem en habit de pelerin, & il mourut en Chypre. *Ubbon* frere d'Errik renonça au Sceptre dont il n'étoit pas indigne. *Nicolas* qui succeda à Ubbon son frere, fut un pere trop indulgent. Il eut pour son fils Magnus Prince cruel & perfide. Canut fils d'Errik le bon ; fut l'objet de sa jalousie. Magnus le regardoit comme un rival d'autant plus à craindre qu'avec les mêmes droits à la couronne il avoit des qualitez capables de le faire adorer du peuple. On ne vit gueres dans un jeune Prince tant de pieté & tant de valeur, tant de sagesse & tant de bonne foy, tant de beauté & tant d'innocence. Magnus fit assassiner Canut dans une maison de campagne où il l'avoit invité. Les dernieres paroles que prononça le Prince expirant furent employées à demander misericorde pour son ennemy. Rome mit Canut au nombre des Saints & Dieu vengea sa mort que Nicolas ne voulut pas vanger. *Errik Emund* frere de saint Canut tua Magnus dans un

combat, obligea Nicolas à chercher un azile qu'il ne trouva point. Ce Roi fut massacré à Slesvik par la plus vile populace. Errik ne put s'assûrer le thrône que par l'assassinat de son frere, il en éteignit toute la race. Tant de meurtres lui attirerent l'indignation du peuple. Il fut poignardé sur son lit de justice lors qu'il écoutoit les plaintes des Païsans contre les vexations de la Noblesse.

Erik lam fils d'une sœur d'Emund prit la place de son Oncle, il vécut dans la molesse & finit ses jours dans un Cloître. Après la retraite du Roy, *Suen-Grotte* fils d'Errik-Emund & *Canut* fils de Magnus se disputerent la Couronne. Suen-Grotte aidé du credit & de la valeur de Valdemar fils de S. Canut ; défit son Competiteur. Canut implora le secours de Frederic Barberousse, & se retira auprès de lui. Cet Empereu usa d'adresse pour extorquer l'hom mage des Roys de Danemark. M Bering sans se détourner de sa na ration & sans faire de Dissertatio détruit par un simple recit la préte

tion chimerique de certains Auteurs qu'ils ne nomment pas. Othon de Frisingue, Trithème & Bodin, qui se sont copiez l'un l'autre, disent qu'un Roy de Danemarck, qu'ils nomment Pierre, contre toutes sortes de raisons & de préjugez, fit hommage du Danemarck à Fredéric. Voicy la chose comme elle se passa. Barberousse nvita Suen-Grotte de venir à sa Cour pour y soutenir ses droits à a Couronne de Dannemarck. Quand l tint ce Prince en sa puissance, il ui fit voir son adversaire, il mena-a Suen-Grotte de lui enlever le Royaume, s'il ne luy en faisoit hommage & s'il ne le partageoit avec Canut. La necessité fit consentir Suen-Grotte aux instances de l'Empereur, il prêta un serment forcé, nais aussitôt après son retour en Danemark, il protesta contre l'injustice de l'Empereur, & défia Frederic de lui venir arracher par les rmes ce qu'il avoit usurpé par vioence. Suen-Grotte ne raporta d'Alemagne que l'amour de la bonne bere, il devint stupide, & laissa parager son Royaume en trois. Le

Schonen fut pour lui ; les Isles furent attribuées à Valdemar ; & le Jutland à Canut. Celuy-cy fut assassiné par la trahison de Suen-Grotte, Valdemar en tira vengeance, & defit ce perfide Roy dans les Landes de Vibourg.

Valdemar I. fit remonter avec lui sur le trône les vertus de S. Canut son pere. Les Sclaves, (c'étoit ainsi qu'on appelloit alors tous les peuples répandus depuis Hambourg jusqu'à la mer de Scythie) ou n'avoient point entendu parler de la Religion de Jesus-Christ, ou l'avoient négligée. Valdemar ne leur fit la guerre que pour les asservir à l'Evangile. L'Isle de Rugen & les Vandales éprouverent les mêmes effets de la valeur & de la pieté de Valdemar.

Canut VI. Suivit de bien près les vestiges de son pere, il le surpassa même en sagesse. Frederic Barberousse, fit une tentative pour l'attirer à sa Cour sous pretexte de venir rendre visite à l'Imperatrice sa sœur. Canut vit le piege, & s'en préserva.

On le somme de rendre hommage pour le Venden que Valdemar son pere avoit joint à ses Etats & dont il avoit reçû l'investiture de l'Empereur. Canut s'en excusa sur divers pretextes. La veritable raison étoit que Frederic avoit interpreté le serment prêté par Valdemar pour le seul Venden, comme un hommage rendu pour tout le Danemark. Le refus de Canut luy attira les armes de Frederic. L'Empereur reprit le Venden; Canut le reconquit à son tour & l'attacha pour toûjours aux Rois de Danemark, qui n'en sont redevables qu'à Dieu & qu'à leur épée.

Valdemar II. porte à bon droit le nom de Victorieux. Il entreprit des guerres, & il fit des conquêtes, mais ce fut toujours à l'avantage de la Religion. Dans un tems où presque tous les Rois de l'Europe s'étoient croisez pour aller combattre en Orient, Valdemar crut pouvoir exercer sa valeur & son zele sans sortir du Septentrion. Il se fit suivre de la victoire en Prusse, en Pologne & en Livonie. L'idolatrie étoit en-

core la Religion dominante de ces contrées. Valdemar établit des Evêques & non pas des Gouverneurs dans les lieux de ses conquêtes. Il retint pourtant la proprieté de la Livonie, & Rome l'attacha pour toûjours aux Rois de Danemarck, comme un pécule inalienable de la Royauté ? Une trahison empêcha Valdemar de goûter long-tems le fruit de ses victoires. Il fut enlevé dans une chasse, par Henry le Noir, & transporté bien avant dans la Sclavie. On ne lui rendit la liberté qu'après avoir tiré de luy un serment qu'il n'inquieteroit jamais les Seigneurs de Mekelbourg au sujet du Holstein. Valdemar se fit relever à Rome de son serment, dit Mr. Bering, fit la guerre contre sa promesse, & la fit malheureuse. On conserve encore de lui en Danemark un Code de loix qui sert de regle dans les decisions du bareau. Enfin Valdemar degouté du monde & touché d'en haut, prit l'habit de Capucin, dit le Florus Danois. C'est à dire qu'il se consacra à Dieu dans l'Ordre de S. François, où il vécut

[illegible]ans & où il mourut en odeur de [illegible]ieté.

Waldemar III. monta sur le trô[illegible] après son pere : il fut tué à la [illegible]asse d'un coup de fléche décochée [illegible]hazard ; & laissa la Couronne à [illegible] son frere. Ce jeune Prince [illegible]mença son regne sous les yeux [illegible] son pere encore vivant & reti[illegible] dans un monastere. Il suivit [illegible] exemples de pieté & les sa[illegible] conseils du Vertueux Valde[illegible] Son premier soin fut de com[illegible] les vices dans tous les Or[illegible] de l'Etat. Son zele lui fit des [illegible]nemis. Abel son frere, dont le [illegible] ne convient gueres avec la per[illegible], refusa de prêter serment à [illegible] Roy, & commença contre luy [illegible] longue suite de dissensions, qui [illegible] finirent que par un fratricide. [illegible]pendant la gloire d'Errik & la [illegible]puissance d'Abel croissoient toûjours. [illegible] fut elû Emepereur & refusa [illegible]mpire. Il aima mieux soumet[illegible] à la Religion les Livoniens ses [illegible] revoltez contre Jesus-[illegible], que de soutenir mal les [illegible]terêts de l'Empire contre les Pa[illegible]

ſes, ou de s'attirer l'indignation des Papes en ſoutenant trop bien les pretentions de l'Empire. Après ſon expedition de Livonie, il tourna ſes armes contre le Holſtein qui s'étoit entierement ſouſtrait à ſon obeïſſance. En paſſant il rendit viſite à ſon frere Abel qui s'étoit retiré à Sleſvik ; le deſſein d'Erric étoit de terminer à l'amiable avec ſon frere les conteſtations qui les avoient ſeparés. Abel abuſa de la confiance que lui témoignoit Erric. Il le fit enchaîner , conduire loin du port dans un eſquif , & envoya après lui un aſſaſſin qui lui coupa la tête & jetta ſon corps à la mer. Abel eut beau diſſimuler ſon crime , affecter de la douleur , envoyer ſur les côtes voiſines pour apprendre des nouvelles de ſon frere , attribuër ſa mort à une tempête ſoudaine , on le ſoupçonna , & ce ſoupçon mit long-tems obſtacle à ſon élection , c'eſt-là le premier veſtige de Royaume electif que M. Bering trouve dans l'hiſtoire de ſon païs. La liſte fait remonter les elections un peu plus haut. Il faut avoüer

que le Danemark ne se choisissoit presque jamais de Rois, que dans l'étenduë de la famille Royale, mais non pas indispensablement comme le pretend Mr. Bering. Abel gagna des suffrages & monta sur le thrône. A peine étoit-il couronné qu'on pescha le corps d'Errik, il étoit entier & sans flétrissure, ses playes étoient comme recentes, & on le trouva environné des chaînes dont Abel l'avoit chargé. La vertu & les miracles d'Errik le firent mettre au nombre des Saints.

Abel dissipa le domaine des Rois, fit une guerre malheureuse en Nord-Frise où il fut tué de la main d'un soldat, son corps inhumé dans une Abbaye en fut deterré par les Religieux, & jetté dans un lieu où l'on ne passe encore aujourd'huy qu'avec exécration.

La haine qu'on avoit conçûë contre Abel empêcha ses enfans d'être élevez sur le thrône. On élût *Christophle*; c'étoit le troisiéme fils de Valdemar & le frere d'Abel. Les contestations que le nouveau Roi eut avec Erland Archevêque

de Lunden ouvrent un beau champ à M. Bering pour invectiver contre les richesses de l'Eglise & contre l'ambition prétenduë de ses Ministres. Erland n'étant qu'Evêque de Roëskild avoit refusé à Christophle les portes de Coppenhague qui n'étoit encore qu'une ville naissante. Ce Prince venoit d'imposer une taxe sur le Clergé sans le consentement de Rome. Le Roy indigné contre Erland s'opposa tant qu'il pût à son élévation à l'Archevêché de Lunden. Erland fut bien servi quand il se vit Archevêque, il refusa à son tour de recevoir l'agrément du Roy pour sa nouvelle dignité. Christophle assemble les Etats, Erland convoque un Concile. Le Roy ôte au Clergé tous les privileges que ses prédecesseurs lui ont accordez, le Primat employe les foudres de l'Eglise. On fait emprisonner l'Archevêque, Rome prend le parti du prisonnier & met le Dannemark en interdit. Le Roy se reconcilie avec Rome, & se trouve à une assemblée d'Evêques à Ripen pour y terminer le different;

là

à un Prélat, dit Mr. Bering, se sert d'une hostie empoisonnée pour faire passer la mort dans le sein du Roy avec le pain de vie.

Errik Glipping succeda à Christophle son pere. Comme il n'avoit encore que cinq ans Sambiric sa mere fut chargée de la regence. C'étoit une heroïne, endurcie aux fatigues de la guerre, & qui combattoit toûjours a la tête de ses armées. Pour appaiser le Clergé, elle tira Erland de sa prison. L'Archevêque se retira en Suede soumise alors à sa Primatie. Les Suedois prirent les armes en faveur de leur Primat, le Pape blâma sa revolte, & le Legat du saint Siege en Dannemark protegea sa faction. Enfin Gregoire X. termina la guerre des Ecclesiastiques. Erland retournoit dans son Diocese lors qu'il mourut à Rugen. Glipping consentit que dans la suite l'Archevêque de Lunden prendroit possession independemment des Rois & ne releveroit plus que de Rome.

Errik Memwidt fut un Prince pacifique; il s'occupa principalement

à procurer au Danemark tous les avantages de la paix. Il vécut en bonne intelligence avec ses voisins. Il fit alliance avec la Suede, il renouvella les anciens traittez avec la Norvege, il en fit de Nouveaux avec les Princes de Brandebourg, de Brunswik & de Saxe, il orna la ville de Coppenhague, il y bâtit un palais & y fit son sejour ordinaire. C'est de lui que nous avons cette liste des Rois de Danemark que Mr. Bering suit ou abandonne selon ses préjugez ou ses lumieres. Errik mourut paisiblement. La guerre, les assassinats ou le poison ne finirent point sa vie comme à la plus part de ses predecesseurs, il n'avoit point d'enfans, il avertit les Danois d'éloigner du thrône Christophle son frere, dont il connoissoit l'humeur fiere & inquiete. Contre les avis d'Errik les Seigneurs vendirent leurs suffrages & la couronne à *Christophle*. Il ne la porta pas long-tems, il se rendit odieux à son peuple & fut chassé du Thrône & du Danemark.

On mit en sa place un enfan

c'étoit *Valdemar* sorti de la race du perfide Abel. Gherard de Holstein en fut le tuteur ou le premier ministre. Il ne songea qu'à profiter d'une minorité qui devoit bien-tôt finir, il distribua tout le domaine des Rois aux principaux Seigneurs du Royaume & se fit assigner par les états à lui & à ses heritiers le Duché de Slesvik sans aucune dependance. Ce Duché étoit une ancienne appartenance de la couronne, que nul Seigneur avant Gherard n'avoit encore possedée en pleine souveraineté. Christophle cependant songeoit à revenir de son exil, & à remonter sur le thrône occupé par un enfant que le ministere de Gherard avoit rendu odieux. Déja il s'étoit joint au Prince de Wageren son frere de mere, déja il s'approchoit de Coppenhague qui devoit lui ouvrir ses portes, lors-qu'il fut trahi par le chef de son armée. Le Prince de Wageren qui conduisoit l'avant-garde arriva devant Christophle à Coppenhague; s'en rendit maître & fit fermer les portes à son frere. Christophle obligé

de fuir une seconde fois se re
à Scandesbourg, où il se rendit
core plus malheureux par le ma
cre d'un Evêque : excommunié
le Clergé de Danemark & fait p
sonnier par son frere, il mourut
misere sans s'être reconcilié a
l'Eglise. Le Royaume après sa m
fut en proye au jeune Valdemar
à son tuteur pendant une espece d'
terregne.

Cependant *Valdemar IV.* fils
l'infortuné Christophle avoit
élevé à la Cour de l'Empereur, p
dant les disgraces de son pere.
songeoit à recouvrer le thrône d
Christophle étoit déchu. Le jeu
Valdemar étoit un obstacle à
prétentions, mais Gherard son
teur & son conseil étoit mort.
sabre d'un gentilhomme Danois
avoit delivré le Danemark. L'E
pereur accorda le different des de
Valdemars. Le pupille de Ghera
ceda la couronne au fils de Chris
phle & alla demeurer dans le D
ché de Slesvik qu'il retint en p
pre pour lui & pour la maison
Holstein.

Valdemar IV. mis en possession d'un Royaume appauvri par la dissipation du Domaine, partagé par les factions, occupé en partie par le Prince de Wageren, ne songea qu'à recoudre les lambeaux de son état divisé. Pour y réüssir il prit une conduite bien extraordinaire. Il commença par acquerir de la gloire au dehors, avant que de faire la guerre au dedans. Il prêta son bras à ses alliez, il combattit pour les interêts de l'Empereur, il alla même jusqu'à Jerusalem, & pour fournir aux frais du voyage, il vendit la Livonie aux Chevaliers de l'Ordre Teutonique : Enfin revenu de ses courses il fit servir sa reputation au rétablissement de sa jouïssance. Valdemar chassa le Prince de Wageren de la Selande, mit les Comtes de Holstein à la raison, reprit le Schonen sur les Suedois ausquels il s'étoit donné, & pilla Wisbuy qui servoit de magazin aux villes Anseatiques. De là les longs démêlez que lui & ses successeurs eurent avec elles. Les villes Anseatiques n'étoient d'abord qu'au

nombre de sept, confederées entr elles pour défendre reciproque ment leurs privileges & leur com merce. On en compta ensuite soixan te & dix sept, liguées ensemble con tre les interêts de leurs legitime souverains. C'étoit une puissanc formidable à tous les états, mai sur tout au Danemark ; aussi l guerre qu'elles firent à Valdema fut cruelle. On interposa la media tion du Pape pour l'appaiser. Gre goire X I. blama le pillage de Wi buy & menaça le Roy des foudre de l'Eglise, s'il n'en reparoit l dommages. Valdemar lui fit un reponse impie que M. Bering a fo adoucie, mais qui se trouve en c termes dans les historiens conten porains. *Nous sommes redevables Dieu de la vie, à nos Parens de n biens, à nos sujets du Royaume, à R me de la Religion que nous professon pour peu qu'elle nous l'envie elle n qu'à la reprendre.* Waldemar apr avoir passé sa jeunesse en des cou ses ou en des guerres, deshono sa vieillesse par des débauches. donna bien des chagrins à Hedu

ge sa pieuse épouse. Voilà le heros de Mr. Bering, à qui l'Histoire a donné le nom de mechant & de réprouvé.

Des 2. filles qu'elle eut du Roy son époux, Marguerite l'aînée fut mariée au Roy de Norvege, & Ingéburge, la cadette au Duc de Mecelbourg. Du mariage de l'aînée sortit *Olaf* qui se trouva heritier de la Suede & de la Norvege par son pere Haquin, & du Danemark par sa mere. Ce Prince joignit pour toûjours la Norvege au Danemark, & depuis elle n'en a point été separée. Il mourut à l'âge de 22. ans & laissa sa mere en possession paisible de ses trois Royaumes.

Marguerite, qui fut l'heroïne de son siécle ne fit qu'une faute pendant son gouvernement. Elle confirma en faveur des Comtes de Holstein la donation en propre du Duché de Slesvik qu'ils avoient extorquée : Par-là elle leur ouvrit un passage pour porter l'incendie jusqu'au cœur du Danemark. Marguerite prit la qualité de Reyne de Suede après la mort de son fils. Albert de

Mekelbourg qui venoit d'en êt
éleu Roy, s'opposa aux prétentio
de la Reyne. On luy donna bataill
on le fit prisonnier, & on le trait
avec douceur. Enfin sous la cautic
des villes Anseatiques on le tira c
captivité, à condition qu'il cedero
tous ses droits sur la Suede. Ma
guerite comblée d'honneurs apr
sa victoire, prit trois couronn
pour ses armes. Elle ne songea pl
qu'à se donner un Successeur. Ing
burge sa sœur avoit un petit-fils, c'
toit Errik fils du Duc de Pomer
nie, elle le proposa au Danemar
& à la Norvege. Ces deux Royau
mes l'accepterent, & la Suede l'
lut pour son Roy. Errik étoit enc
re enfant, la Reyne s'appliqua à
former au gouvernement. Penda
sa Regence elle enrichit les Eglise
elle gratifia les gens de lettres, el
regla les finances, & retablit la ju
tice; mais voicy le chef d'œuv
de sa sagesse. Elle fit consentir s
trois Royaumes à ne composer pl
qu'un corps de Monarchie sous u
même Chef & sous la direction d
mêmes loix. Encore pleine de cou

ge dans un âge avancé, elle mou-
t sur mer, lorsqu'elle portoit la
ierre aux Comtes de Hollstein qu'-
le avoit rendu trop puissans.
Errik de Pomeranie profita mal des
ltructions de l'habile Princesse qui
voit élevé à la verité, il continua
ec avantage la guerre du Holstein,
le Marguerite avoit commencée;
lis il ne sçût pas se servir de la vic-
oire. Il perdit le tems en des for-
alitez de Justice, il fit condamner
Comtes à tous les Tribunaux. Le
pe, l'Empereur, & les Etats de Da-
mark les jugerent déchus de tous
irs droits sur le Duché de Slesvik.
ndis qu'il faisoit parler les loix en
faveur, ses ennemis armoient les
les Anseatiques contre luy. Leur
tte formidable infesta les Ports du
nnemark, & répandit par tout la
reur, le pillage & l'incendie. Ce-
ndant cette ligue si puissante trou-
sa ruine dans ses victoires. Ces
gotians occupez à faire la guerre
errompirent leur commerce. Ce
t alors, dit M. Bering, que les Hol-
dois quitterent pour la premie-
fois leur pâturages, remplirent

les mers de leurs vaisseaux, & se se
vant de la distraction des villes A
seatiques firent de la Hollande
magazin de toute l'Europe. Erri
perdit toute son autorité dans la Su
de par son indolence. Comme il n'
voit point d'enfans, il voulut rep
rer par une adoption la sterilité de
femme : les Seigneurs ne lui perm
rent pas de se choisir un Successe
à son gré, il se dépita, & ayant fa
charger sur un vaisseau les threso
de la Couronne, il se retira en Go
land avec une femme qu'il aimoit
perduëment. Dans le lieu de sa retra
te il partagea son tems entre l'étu
& la débauche. Il composa une hi
toire latine de Danemark sur l
Chartres qu'il avoit enlevées ; & C
cile, c'étoit le nom de la person
qu'il aimoit, luy fit oublier Dieu,
l'endurcit sur ses pertes.

Cependant les Seigneurs de D
nemark firent venir incessamme
Christophle de Baviere pour le mett
sur le trône, dont on declara Err
déchu. Christophle étoit un pe
fils d'Indeburge sœur de le Rey
Marguerite ; ainsi les Electeurs vo

lurent bien ſuivre l'ordre de la ſucceſſion dans le choix qu'ils firent de leur Roy. Le jeune Bavarois appaiſa, diſſipa ou vainquit tous ſes ennemis. Errik dans ſon deſert en étoit le plus redoutable. Le nouveau Philoſophe ſe repentit bien-tôt du mépris qu'il avoit fait de la Couronne. Il équipa une flotte, il commit des hoſtilitez ſur les mers & ſur les côtes de Danemark, il ſoûleva les peuples de Pomeranie contre le jeune Roy. Chriſtophle défit les Pomerains & ce fut ſon coup d'eſſay. Enſuite il rendit viſite à Errik dans ſa ſolitude de Gothland, & dans un entretien ſecret il le calma. Il retint les Suedois dans le devoir par de grandes liberalitez ; mais il fit ſon capital de punir les villes Anſeatiques, & de les humilier. Les Hollandois commençoient de partager avec elles le commerce de l'Ocean. Chriſtophle en établit une Colonie proche de Coppenhague, il fit un pelerinage à Vilſonac ſous prétexte de devotion, mais en effet pour liguer les Princes Allemans contre les Villes Anſeatiques. On luy attribua ce fameux

incendie qui consuma Lubek la plus riche & la plus fiere des Villes confédérées. Il auroit executé contre elles les grands projets qu'il avoit formés, si la mort ne l'eût enlevé en la fleur de l'âge. Avec luy périt toute la postérité d'Unguin, qui s'étoit conservée si long-tems sur le trône. L'infortuné Errik survécut à son Successeur : & pour comble de chagrin il vit le sceptre à une autre Famille que la sienne. Dorothée veuve de Christophle, à qui elle n'avoit point donné d'enfans, se remaria à Christien d'Oldembourg, & fit tomber la Couronne à son mary, pour la conserver à jamais dans sa famille par une succession héreditaire.

Voilà le precis d'un gros Volume ou Mr. Bering a renfermé une histoire presque complette du Danemark, l'historien Danois paroît plus credule que l'historien de Suede. Loccenius avoüe de bonne foy que jusqu'au douziéme siécle : il ne trouve que tenebres dans l'histoire de son païs. M. Bering finit la sienne, où la Famille regnante a commencé. On

craint toûjours en décrivant les actions de ses maîtres ou de se deshonorer par des flatteries, ou de manquer de respect par trop de sincerité. Le *Florus Danicus* nous fait souhaiter d'avoir de la même main l'histoire des Colonies Danoises, dont l'Auteur parle dans sa Préface. Mr. Bering a plus d'invention qu'on n'en a d'ordinaire, & une vivacité ingenieuse dans sa maniere d'écrire. Otez luy les préjugez de la Religion Protestante, retranchez luy ces invectives ameres contre le Pape & le Clergé, ses railleries trop frequentes contre la Suede, & cet amour presque aveugle pour sa patrie; vous le trouverez assez équitable & assez moderé. Quoy qu'il peche quelque fois contre la grammaire, je le comparerois sans peine avec Saxon le grammairien, Prince des Historiens Danois.

ARTICLE X.

LETTRE DE M. BLON
à un de ses amis, par laque l'informe de ce qui s'est passé d derniere Assemblée publique d cademie Royale des Inscriptio nuë le 14. Novembre dernie dans celle de l'Academie Roya Sciences tenuës le 15. du mêm de l'année 1702.

J'Espere Monsieur, que vo serez pas moins satisfait d dernieres Relations, que des cedentes. Car, outre que les sertations de ces sçavans Acad ciens sont très-capables de re vôtre curiosité, vous trouvere ma memoire m'a été assez fi

Dans l'Academie des Inscrip Mr. Vaillant qui est monté à l nité de Pensionnaire, par la m Mr. Charpentier, lût pour pa bien venuë, une Dissertation d'une erudition profonde; où blit par des raisons incontes la veritable Epoque de la nai

de Nôtre Seigneur. Le grand nombre de faits historiques qu'il rapporta, m'eût presque fait perdre le fil de ses raisonnemens, si je n'eusse été secouru par la recapitulation nette & précise que Mr. l'Abbé Bignon fit du discours de cet Academicien. Ce sçavant Abbé ayant detaché les simples argumens de cette foule de traits d'erudition où ils étoient pour ainsi dire ensevelis, les fit voir d'un coup d'oeil dans toute leur évidence.

L'Ere vulgaire des Chrêtiens determinée par Denis le Petit Moine de Scythie, qui vivoit à Rome dans le sixiéme siecle, commence au premier de Janvier de l'année 754. de la fondation de Rome: la naissance de JESUS-CHRIST ayant été fixée par Denis au 25. de Decembre 753. Mr. Vaillant prouve qu'elle doit commencer 4. ans plûtôt, & il établit ses preuves sur trois medailles ou pieces de monnoye frappées à Antioche Capitale de Syrie, sous le gouvernement de Varus. Voicy le precis de ses preuves.

JESUS-CHRIST est né sous le regne

d'Herode le Grand, peu de tems avant la mort de ce Prince ; puis qu'au rapport de l'Evangeliste, Archelaüs son fils étoit sur le trône de la Judée, quand Jesus-Christ revint d'Egypte ; & que saint Joseph l'apprehendant, se retira en Galilée. Herode est mort dans le tems que Varus étoit Gouverneur de Syrie, comme il sera prouvé dans la suite. Varus fut trois ans Gouverneur de cette Province. Il succeda à Saturninus l'an de Rome 748. ce qui paroît par la premiere medaille de Varus, qui represente d'un côté Jupiter Dieu tutelaire d'Antioche, avec le nom de cette ville, & celuy de Varus qui en étoit Gouverneur ; & de l'autre côté le Genie de la même ville sur des rochers arrosez d'un fleuve, avec les deux lettres numerales E. K. c'est-à-dire 25. ce qui marque la vingt-cinquiéme année de la quatriéme Epoque d'Antioche, qui se comptoit depuis la bataille d'Actium donnée le 2. de Septembre de l'année 723. de la fondation de Rome.

Une medaille que la ville d'An-

tioche fit fraper en l'honneur d'Auguste, quand elle se declara pour ce Prince, établit la verité de cette Epoque. Or la 25. année depuis la bataille d'Actium est justement la 748. de Rome & elles se repondent à 6. mois près, parceque l'une commence au mois de Septembre, & l'autre au mois de Mars.

La preuve que c'est cette même année que Varus succeda à Saturninus dans le gouvernement de Syrie, est tirée de l'histoire de Joseph, le 17. selon cet Historien, un certain Silleus Arabe, qui pour des calomnies dont il avoit noirci Herode auprès d'Auguste, avoit été condamné à mort par cet Empereur & renvoyé en son pays pour payer ses dettes avant sa mort, eut la hardiesse depuis cet arrêt de corrompre un Corinthien de la garde d'Herode, qu'il fit solliciter par deux Arabes de tuer ce Prince. Herode ayant decouvert cette conspiration, envoya le Corinthien & les deux Arabes à Saturninus, qui les fit conduire à Rome pour leur faire leur procès.

Joseph ajoute que dans ce même tems Herode avoit envoyé son fils Antipater à Rome avec son Testament, par lequel il le declaroit son successeur, pour se faire agréer Roy par Auguste. Saturninus étoit donc encore Gouverneur de Syrie quand Antipater fut à Rome l'an 748. Par consequent, puisque la medaille de Varus fait foy qu'il étoit Gouverneur de cette Province dans la même année, c'est cette année qu'il a succedé à Saturninus.

Antipater impatient de regner conçût l'horrible dessein d'abreger le peu de jours que son Pere avoit encore à vivre. Ce malheureux Prince, qui pour satisfaire son ambition avoit déja causé par ses calomnies la mort de ses deux freres Alexandre & Aristobule, resolut d'empoisonner le Roy son Pere, pour monter un peu plûtot sur le Thrône qui lui étoit assuré.

En partant pour Rome, il laissa à Pheroras son oncle & l'un de ses complices, un poison qu'il avoit fait venir d'Egypte pour le donner au Roy pendant son absence. La

mort de Pheroras survint, & le dessein parricide d'Antipater fut decouvert pendant qu'il étoit à Rome. Varus étoit pour lors en la seconde année de son Gouvernement de Syrie. On frappa à Antioche une seconde medaille semblable à la premiere aux lettres numerales près, qui sont S. K. c'est à-dire l'an 26. de l'Epoque Antiochienne le 749. de la fondation de Rome.

Herode dissimulant sa colere rappella son fils de Rome qui y étoit déja depuis long-tems. Ce Prince étant de retour, Varus se trouva à Jerusalem. Herode accuse son fils devant ce Gouverneur, qu'il prend pour juge ; & Antipater est convaincu de son attentat. Varus retourne à Antioche : Herode envoie des Ambassadeurs à Auguste pour l'informer de la trahison de son fils, qu'il tient prisonnier, & lui en demander la punition.

Dans ce tems-là ce Roy tombe malade si dangereusement, que le bruit de sa mort se répandit dans Jerusalem. Deux Interpretes de la loy y excitent une sedi-

tion en faisant arracher une
d'or qu'Herode avoit cons
sur le portail du Temple. Ce P
naturellement cruel, fort irri
mépris qu'on faisoit déja de lui
voya enchainez à Jerico les au
de la sedition, s'y fit porter e
tiere, & ayant assemblé les pr
paux des Juifs, se plaignit si
rement de cette action, qu'il fit
damner les coupables à être b
vifs.

La même nuit il arriva une é
se de lune, dont Mr. Vaillant se
pour prouver le tems de la
d'Herode. Il dit que le 13. Ma
l'an 750. de la fondation de R
à trois heures après midy, ce P
par le conseil de ses Medecins
porter aux eaux chaudes de C
roé qui se vont rendre dans l
Asphaltite; mais que n'en ayant
çû aucun soulagement, il se fit
ter à Jerico, où il reçût d'Aug
la permission de punir son fils c
me il lui plairoit. Cette nouv
lui donna beaucoup de joye;
sentant des douleurs très-vive
alloit se tuer de desespoir, sans u
ses petits fils qui le retint.

La rumeur que cela causa dans le Palais, fit naître le bruit de sa mort, qui venant aux oreilles d'Antipater lui donna esperance de regner. Aussi ce Prince fit-il tout ce qu'il put pour gagner celui qui le gardoit : mais cet Officier bien loin d'y condescendre en alla avertir le Roi, qui se levant sur son coude tout foible qu'il étoit, commanda à l'un de ses gardes d'aller tuer Antipater. Herode mourut cinq jours après. Archelaüs celui de ses fils qu'il avoit nommé heritier de son Roiaume lui fit de pompeuses funerailles.

Ce Prince étoit à peine monté sur le Trône que quelques seditieux lui demanderent vengeance de la mort de deux Interpretes de la Loy qu'Herode avoit fait mourir. Le nouveau Roi tâcha envain de les appaiser par la douceur ; ces factieux se tenoient dans le Temple. Cependant comme la Fête de Pâque approchoit, le Prince craignoit avec raison que la sedition n'augmentât, par le concours des peuples à Jerusalem pour y solemniser la Fête, & il envoya des trou-

pes pour reprimer les seditie
Ceux-cy tuerent presque tous
soldats d'Archelaüs: ce qui obli
ce Prince d'envoyer contre e
toute son armée, qui en tua t
mille & mit le reste en fuite. Il
donna à tout le monde de se re
rer, & fit cesser la celebration
la Pâque.

Cela prouve qu'Herode n'est po
mort au mois de Novembre de l
750. comme quelques-uns l'ont c
mais environ au tems de Pâques
cette même année. C'étoit la tr
siéme année du gouvernement
Varus, ainsi qu'il paroît par la tr
siéme medaille de ce gouvern
frappée à Antioche comme les
tres avec les lettres numerales Z.
c'est à-dire la vingt septiéme an
de l'Epoque d'Antioche qui rep
à la 750. de Rome.

La supputation de Joseph con
me la mort d'Herode en cette
née. Car il donne à ce Prince
ans de regne, depuis qu'il depos
Antigone; & ce qui revient au
me, 34. ans depuis qu'il fut decl
Roy à Rome. Ce fut l'an 71

quoy ajoutant ces 34. ans on trouve tout juste 750.

Archelaüs va à Rome pour se faire agréer Roy ; il y reste juqu'à la Pentecôte, & n'obtient d'Auguste que le nom de Tretarque sur la Judée & l'Idumée, & sur Samarie. De ces deux freres, Herodes Antipas eut la Galilée avec le païs qui est audelà du Jourdain ; & Philippes eut la Batanée, la Traconite. Archelaüs ne conserva sa puissance que 9 ans : car il fut exilé la dixiéme année de son regne, sur les plaintes que ses sujets porterent contre luy à Auguste : ce qui arriva la 37. année depuis la bataille d'Actium, qui revient tout juste à la 760. de la fondation de Rome, & forme une nouvelle preuve qu'Herode est mort l'an 750.

Mais ce qui rend la demonstration complete est une medaille de cet Herode Antipas Tetrarque de Galilée dont on vient de parler, laquelle est dattée de la 43. année de sa domination. Joseph dit que ce Prince étant venu faire sa cour à Caius Caligula, qui étoit pour lors à

Baye près de Naples, il fut for
reçû de cet Empereur, & n
exilé à Lyon. Cela arriva l'a
Rome 792. & tombe justemen
l'an 750. lorsqu'on defalque 4
du regne d'Antipas.

On voit par toutes ces supputa
que la mort d'Herode est ar
l'an de Rome 750. & qu'ainsi
née de la naissance de Nôtre
gneur doit être fixée tout au
tard au 25. de Decembre 749.
tre ans plûtôt que ne comm
l'Ere vulgaire determinée par D
le Petit.

Mr. Vaillant se recrea en finis
sur la grande utilité des medaill
la sagesse du Roy dans l'établ
ment d'une Academie pour pe
tuer son histoire par ces monum
infaillibles.

Mr. Boivin, qui est monté
place d'Associé qu'avoit Mr. V
lant, lût une Dissertation très
rieuse, pour prouver qu'il y a d
l'Epître d'Horace à Florus
transposition de 54. vers, qui app
tiennent à l'Epître de ce même I
te à Auguste. Il dit qu'Hein

a

avoit fort bien reconnu cette transposition, mais qu'il n'avoit pas été si heureux à rencontrer l'endroit de la restitution. Ainsi cet Academicien avoit deux choses à prouver. 1° Contre tous les Commentateurs d'Horace, excepté Heinsius, que la transposition est reelle. 2° Contre Heinsius même que la restitution se doit faire en un autre endroit de l'Epître à Auguste, qu'il ne l'a marqué. Les 54. vers en question se trouvent dans l'Epître à Florus après le 86e. vers. Ils commencent ainsi *Frater erat Romæ*, & finissent par ces vers, *Et demptus per vim mentis gratissimus error.* qui est le 140.

Heinsius pretend qu'il faut restituer ces vers dans l'Epître à Auguste immediatement devant le 229e. *Sed tamen est opera pretium, &c.* mais Mr. Boivin soutient qu'il les faut placer devant le 118e. vers. *Hic error tamen &c.*

Pour faire voir que la transposition est reelle, il examina le sujet de l'Epitre à Florus, & la partagea en

plusieurs chefs. Cette Epître contient des excuses qu'Horace fait à Florus qui accompagnoit Tibere à l'expedition de la Pannonie, & qui se plaignoit de n'avoir point reçû de ses lettres, ni les vers lyriques qu'il lui avoit demandez. Horace s'excuse de ne lui avoir point écrit, sur ce que lui ayant declaré à son depart qu'il ne lui écriroit point, parce qu'il étoit très-paresseux, sa negligence devoit passer pour un droit établi.

Il donne ensuite cinq raisons qui l'ont empêché de lui envoyer des vers. La premiere, qu'ayant fait le métier de Poëte pour se tirer de la misere, il seroit fou à lier d'y perdre encore son repos, lorsqu'il avoit du bien. La seconde, que l'âge qui lui avoit déja ravi les yeux, l'amour & les plaisirs, travailloit encore à lui arracher la passion qu'il avoit toûjours euë pour les vers. La troisiéme, que le goût des hommes étoit si different, qu'il étoit impossible de les contenter, quelque chose que l'on fist. La quatriéme, qu'il avoit trop d'embarras à Rome pour trou-

rer le tems & la commodité de faire des vers. La cinquiéme, que c'est un amusement qu'il faut laisser à de jeunes gens; & qu'à son âge il étoit bien plus à propos de songer à regler sa vie, qu'à composer des vers lyriques.

Mr. Boivin montra que cette derniere raison se joignoit parfaitement bien à la precedente en retranchant 54. vers transposez. La transition est très-naturelle, & la réunion des vers separez suffit pour en faire voir la raison.

Hic ego rerum Fluctibus in mediis & tempestatibus urbis,
Verba lyrae motura sonum connectere dignor?

Il faut sauter icy les 54. vers & continuer.

Nimirum sapere est abjectis utile nugis,
Et tempestivum pueris concedere ludum:
Ac non verba sequi fidibus modulanda Latinis;
Sed verae numerosque modosque ediscere vitae.

Peut-on rien de mieux suivi ? Horace après avoir dit : comment voulez-vous qu'au milieu du tumulte de cette grande ville, je puisse m'appliquer à faire des vers lyriques ? continuë de la sorte : le mieux, assurément est de laisser aux jeunes gens ces amusemens frivoles, qui conviennent à leur âge ; & de m'appliquer plutôt à regler ma vie, qu'à chercher des mots propres à être chantez sur la lyre.

Mr. Boivin fait voir après cela que les 54. vers, qu'il retranche de cette Epître, n'y ont aucun rapport, & qu'ils conviennent parfaitement à l'endroit de l'Epître à Auguste, où il soutient qu'il les faut restituer. Il en donna la traduction, & fit des refléxions sur tous les endroits qui en avoient besoin.

Il dit premierement que ces 54. vers contenant un éloge des Poëtes & des regles pour l'art Poëtique, étoient fort éloignez du sujet de l'Epître à Florus, & fort convenables à celui de l'Epître à Auguste, où il s'agit formellement de Poësie. Car Horace y traitte de la prefe-

rence des anciens sur les modernes, & prouve qu'elle est équitable à l'égard des Poëtes Grecs, mais non pas à l'égard des Poëtes Latins.

Mr. Boivin appuya ensuite sur le mot *argutos*, de ce vers.

Qui minus argutos vexat furor iste Poëtas?

Horace selon lui s'est servi de ce terme pour marquer que c'est par adresse & par politique que les Poëtes se loüent entre eux.

Ces mots d'Horace.

— *Vacuam Romanis vatibus aedem.*

montrent que c'est à Auguste que ce Poëte s'adresse. Vôtre bibliothéque, dit-il, en parlant à ce Prince: cela ne fait point de sens en parlant à Florus. *Mox etiam si forte vacat.* Cela se rapporte à ce qu'Horace a dit des grandes occupations d'Auguste au commencement de l'Epître, & ne convient pas à Florus qui ne manquoit pas de loisir. Mais voicy des vers qui decident la chose.

. . . . *V*
Gaudent scribentes, & se ven
tur, & ultro,
Si taceas, laudant quidquid
scere, beati.

Les Commentateurs disent
dans ces 14. vers Horace blâm
impertinences des Poëtes: Hei
dit la même chose. Les prer
veulent montrer par là que ces
sont de l'Epître à Florus; &
c'est une des raisons qu'Horac
porte de ce qu'il ne fait pl
vers. Heinsius veut aussi pro
par là qu'il faut restituer ces ve
il dit. Mais on refute les prer
par ces mots, *Verum gaudent h*
car si les Poëtes sont heureux, c
que chose qu'ils fassent, ce n'es
une raison pour n'être pas Po
on refute Heinsius par la suit
ces vers, où il paroît qu'Hora
parle point par ironie, mais au
traire qu'il s'enthousiasme, & qu
fait honneur de parler à Augus
Il fait un éloge merveilleux
Poëte, qui comme un fleuve p
rapide, enrichit sa langue par

mots qu'il ressuscite ou qu'il invente & que l'usage autorise ensuite; qui retranche tout ce qui n'a ni beauté ni grace, & tout ce qui est superflu; qui adoucit ce qui est trop rude, & se donnant la torture en cent façons paroît ne faire que se joüer & badiner. Il est visible qu'Horace ne parle point de ce ton là, pour reprocher aux Poëtes leurs impertinences.

D'ailleurs quand il dit vers l'endroit où Heinsius pretend que se doit faire la restitution.

Multa quidem nobis facimus mala
sæpe Poëta,

La suite fait assez connoître qu'il tache d'excuser certains defauts des Poëtes, comme leur importunité & leur trop grande delicatesse : car autrement il n'y auroit rien en eux que d'impertinent, & il ne faudroit point faire de vers.

Le reste des 54. vers où Horace fait la description d'un homme qui se plaisoit extremement à passer tout le jour à un theatre, s'imaginant y entendre des tragedies merveilleuses, n'a aucune liaison avec

l'Epître à Florus, & quadre parfaitement bien à l'endroit où Mr. Boivin restituë ces vers. Car Horace après avoir dit que les goûts changent, & que les Romains occupez auparavant à apprendre le droit & les moyens de placer leur argent, s'étoient jettez depuis dans l'amour de la Poësie, il en doit naturellement donner la raison, & montrer pourquoi tous faisoient des vers, autant les ignorans que les sçavans: *Scribimus indocti doctique poëmata passim.* Or cette raison est justement contenuë dans le fragment des 54. C'est qu'outre les loüanges qu'on donne aux Poëtes bons ou mauvais, ou qu'ils se donnent eux-mêmes, ils sont frappez d'une manie pareille à celle de cet homme d'Argos, & seroient aussi fachez que lui, qu'on les en guerit.

Ridentur mala qui componunt carmina: verum
Gaudent scribentes, & se venerantur, & ultro,
Si taceas, laudant quidquid scripsere, beati.

Mais ce qui fait une espece de demonstration, autant que ces sortes de choses en sont susceptibles, c'est que le dernier des 54. vers étant :

Et demtus per vim mentis gratissimus error.

En le restituant où le pretend Mr. Boivin, il se trouve que le vers suivant est :

Hic error tamen, & levis hac insania quantas
Virtutes habeat, sic collige.

Jamais liaison ne peut être plus parfaite : car cette repetition fait une figure dans la diction qui reünit precisément le sens & les mots.

Mr. Vaillant le fils qui est entré depuis peu dans l'Academie éleve de Mr. son Pere, lût une dissertation sur la medaille d'Acheus. Cette medaille est unique, & ne se trouve que dans le cabinet du Roy. Mr. Vaillant donna à cette occasion l'histoire d'Acheus qui a regné dans l'Asie mineure. Ce Prince étoit cousin d'Antiochus III. surnommé, le Grand,

Roy de Syrie. Il le secourut con
Attalus Roy de Pergame sur leq
il reconquit toutes les Provin
qu'il avoit enlevées à Antiochus
Sa valeur le rendit si recomm
dable, qu'on voulut le faire R
des païs qu'il avoit conquis; mai
rejetta cette offre avec beaucoup
generosité. Son cousin Antioc
l'ayant sçû, crût ne pouvoir mi
faire que de lui en laisser le gou
nement. Neanmoins pendant qu'
tiochus étoit occupé à une gue
en Syrie, Acheus prend la qu
de Roy, s'empare de toutes les P
vinces dont Antiochus l'avoit
Gouverneur, & fait battre mon
à son nom.

La medaille qui est dans le cab
du Roy fut frappée en ce tem
On y voit d'un côté Acheus c
vert d'une peau de lion avec le t
de Roy, & au revers une Aigle s
bole de la domination comme d
valeur. Antiochus se plaignit
procedé d'Acheus; mais il ne
taqua point pour lors, & il tou
ses armes contre Ptolomée Phil
tor Roy d'Egypte son grand en

my. Il fut vaincu à la fameuse bataille de Raphia, & contraint de demander la paix à Ptolomée, qui la luy accorda.

Il se joignit ensuite à Attalus Roy de Pergame, & fit la guerre à Acheus, avec plus de succès qu'il ne l'avoit faite au Roy d'Egypte. Car en peu de tems il le contraignit de se retirer dans Sardis Capitale de Lydie, où il le tint assiegé pendant deux ans. Cette ville passoit pour la plus forte place de l'Univers.

Les assiegeans desesperoient de la prendre, quand un Officier de l'armée d'Antiochus remarqua en faisant le tour de la place, un endroit où des vautours se perchoient, parce qu'on y jettoit les corps morts. L'ayant examiné avec soin, il reconnut qu'il n'étoit point gardé; aussitôt il en informa Antiochus, qui fit attaquer la ville d'un autre côté, pendant que ses troupes entrerent sans peine par ce passage mal gardé & se rendirent maîtres de la place.

Acheus se retira dans la citadelle. Ptolomée sçachant à quelle extremité ce Prince étoit reduit, le

perdit en voulant le sauver: car ayant chargé deux Cretois de favoriser son évasion, ceux-cy au lieu de délivrer Acheus le livrerent à Antiochus. Ce n'est pas qu'Acheus ne se fût défié d'eux: car il sortit de Sardis à leur insceu & deguisé avec trois Officiers. Bolis l'un de ces Cretois ne le put même reconnoître qu'à l'empressement, & à la veneration que luy témoignoient en chemin ces trois Officiers qui l'accompagnoient.

Dès qu'Antiochus se vit maître d'Acheus, il assembla son conseil, où il fut resolu qu'on luy couperoit les bouts des pieds, & qu'on luy trancheroit la tête: L'arrest fut executé, & l'on pendit son corps cousu dans une peau d'âne. Ce Prince avoit le visage plein, la physionomie douce & le nez bien fait. Mr. Vaillant dit à cette occasion qu'un grand avantage des medailles, c'est qu'elles nous conservent les portraits des grands hommes.

Mr. l'Abbé Simon qui a été chargé de traduire en latin l'histoire metallique du Roy, fit la lecture

de quelques morceaux de sa Traduction ce qui termina la seance.

Monsieur Moreau fit un discours touchant les Amazones.

Dans l'Academie des Sciences, Monsieur Homberg donna des observations très-curieuses, très-singulieres, & très-bien établies sur la nature de l'or & de l'argent. Il la fait connoître tout autrement qu'on ne l'a encore jamais connuë: aussi n'est-il arrivé à ces connoissances, que par une route qui avoit été jusqu'à present impratiquable. Car le feu ordinaire étant trop foible pour enlever ces deux metaux, & le feu du Soleil étant aussi inutile pour ce sujet, faute d'un miroir ardent qui fût commode, on avoit cru faussement que ces metaux étoient fixes. On ne s'étoit servi jusqu'icy que des miroirs concaves; & les raïons du soleil s'y reflechissant de bas en haut, les matieres metalliques qu'on expose à leur foyer, ou point brûlant, ne sçauroient être contenuës dans un vaisseau: ainsi elles s'écoulent dès quelles sont fonduës, sans qu'on puisse pousser plus loin l'ope-

ration. Pour obvier à cet inc
nient, il falloit avoir recou
verres lenticulaires, à traver
quels les rayons passent & fi
nissent de haut en bas : ce qu
ne la facilité de tenir si long
qu'on veut les matieres en
tion.

Mais on n'avoit pas lieu d'e
qu'on vînt jamais à bout de f
des verres lenticulaires suffisan
grands, & qui malgré leur ép
pussent transmettre les rayo
soleil ; ni même qu'après les
fondus, on pût travailler à de
ses d'un poids si enorme. M. T
nhaus l'un des Academicien
ciez, est le premier qui en a
le dessein, & qui l'a heureus
executé. C'est de luy que M
gneur le Duc d'Orleans a
grand verre brulant qui est au
Royal, & dont Mr. Hombe
si avantageusement servi. Ce
est une lentille de trois pieds d
metre dont le foyer est à
pieds ; mais raproché à neu
une autre lentille d'un pie
diametre distante de huit pie

la grande. Ces deux lentilles se repondent exactement, & sont montées sur deux mêmes bras de levier, qui se meuvent sur des roües, & qu'on peut hausser & baisser selon la hauteur du soleil. Mr. Homberg pour faire mieux concevoir la disposition de cette machine, en avoit fait apporter une en petit de pareille structure. Les observations qu'a faites ce celebre Academicien, consistent à faire voir, que l'or & l'argent sont volatiles au feu du soleil, comme les autres metaux le sont au feu des fourneaux. L'or y disparoît en trois manieres.

1. L'or fin reduit en chaux par l'esprit de sel fume beaucoup, & il s'en change une partie en verre d'une couleur violette très-foncée.

2. L'or calciné par le mercure fume aussi beaucoup, & il s'en change une partie en un verre sans couleur, transparent; qui s'obscurcit ensuite en le tenant pendant quelque tems en fonte avec l'or, & prend une couleur de girasol, puis de blanc de laict, & enfin brune tirant sur le verdâtre.

3. L'or fondu en masse se couvre d'abord d'une poussiere qui forme presque aussitôt une goutte de verre blanchâtre qu'on voit nager sur du metal. Cette goutte s'augmente peu à peu, & successivement par une nouvelle poussiere, jusqu'à ce que tout l'or soit vitrifié. Pour venir à bout de cette operation, il ne faut pas tenir l'or fondu précisément au foyer des deux verres brulans ; mais il faut un peu l'éloigner, à cause de la trop grande violence du feu. C'est pourquoy Mr. Homberg marqua trois endroits où l'on pouvoit exposer l'or.

1. Le point precis du foyer, où lors qu'on tient l'or fondu, il se herisse d'abord ; puis se dissipe en petits grains, qui recueillis sur une feüille de papier paroissent au microscope comme de petits globes parfaitement ronds.

2. Lorsqu'on éloigne le metal du point brulant, en sorte qu'il ne paroisse plus herissé.

3. Lorsqu'on l'éloigne encore d'avantage ; & pour lors il ne fait plus que fumer. Ainsi dans le pro-

mier de ces trois points, l'or fondu se perd en grains; dans le second, il forme du verre; & dans le troisiéme, il ne jette que de la fumée.

L'argent se volatilise comme l'or au feu du soleil; mais beaucoup plus aisément, & fume aussi davantage. Celuy qui a été affiné par le plomb forme une poudre qui ne se vitrifie point, mais qui diminuë beaucoup de poids; car d'un gros d'argent il s'en perd vingt six grains, ce qui va à plus d'un tiers de diminution: l'argent purifié par l'antimoine fume d'avantage que l'autre & se vitrifie; non pas en formant une goutte sur le metal, comme il arrive à l'or, mais en s'étendant comme un vernis jaune sur la surface de l'argent. Ce verre differe aussi de celuy de l'or en ce qu'il est volatile, & s'en va en fumée avec la masse de son argent.

Mr. Homberg fit encore remarquer que ces metaux ayant été fondus au feu du soleil, se refondoient difficilement au feu ordinaire; & qu'en les faisant dissoudre, il n'en sortoit presque point de bulles. Il

rendit raiſon de tous ces Pheno-
nes, & dit premierement que
le, feu ordinaire la flamme eſt
liquide compoſé de la matiere d
lumiere & de l'huile du bois, d
les parties ſubtiles ſont pouſſée
tous côtez par l'air qui l'envi
ne, & dont le mouvement eſt be
coup plus augmenté par l'agita
de l'air, ou le vent des ſoufflets.
parties par la rapidité de leur m
vement cauſent une entiere dec
poſition, ou une ſimple fuſion
les corps ſur leſquels elles agiſſ
Il reſte dans les corps fuſibles
interſtices plus ou moins grand
proportion de la groſſiereté d
flamme où ils ont été fondus.

Mais pour le feu du ſoleil, c
la matiere de la lumiere toute
ple, qui n'eſt point meſlée d'h
le ni d'aucuns corps étrangers.
parties ſont beaucoup plus pet
que celles de la flamme, qui n
qu'un meſlange groſſier; auſſi ce
n'a t'il point beſoin de l'air p
agir comme nôtre feu ordinaire
brûle également dans le vuide
dans l'air libre. La ſubtilité de

parties ne laisse dans les metaux qu'il a fondus, que de très-petits interstices; au lieu que le feu ordinaire y en laisse de très-grands. Ces interstices sont remplis des parties de feu qui y sont restées : ce qui est sensible par plusieurs experiences.

1. Par *l'écrouïssement* des metaux. Mr. Hombert dit qu'il falloit entendre par ce mot, le regonflement qui leur arrive, lors qu'ayant été battus, on les met au feu en sorte qu'un monceau de metal en cet état ne peut plus passer par un trou, où il passoit auparavant : ce qui ne peut provenir que de ce que les petites parties du metal, qui avoient été approchées sous le marteau, ont été écartées par la flamme.

2. Par la pesanteur qu'acquerent au feu les mineraux calcinez.

3. Par l'aigreur qu'ont certains metaux, quand ils sortent du feu de charbon de terre ou de charbon de bois qui fume beaucoup.

Cette difference établie entre le feu du soleil & le feu ordinaire, qui consiste en ce que les parties du premier étant plus subtiles, laissent des

interstices très-petits dans les me-
taux, & que celles de l'autre étant
plus grossieres en laissent de plus
grands; Mr. Homberg rendit rai-
son de la difficulté que les metaux
fondus au feu du soleil, ont à fondre
au feu ordinaire. C'est que les in-
terstices, y étant plus petits, ne
donnent qu'un passage très-difficile
aux parties grossieres de la flamme.
Ces mêmes metaux mis en dissolu-
tion, principalement l'or ne for-
ment que très-peu de bulles; par-
ce que les pointes de l'esprit de sel
qui font le dissolvant de l'or, s'intro-
duisant dans les pores du metal, en
doivent chasser les matieres étran-
geres; & comme il ne s'en trouve
que très-peu dans l'or fondu au feu
du soleil, elles doivent en sortant
n'exciter que très-peu de bulles
aussi n'en remarque t'on presque
point.

Une observation remarquable que
fit Mr. Homberg, c'est que le ver-
re de l'or est plus leger qu'un pareil
volume d'or. Cela vient de ce que
l'or, comme les autres metaux, est
composé de mercure, de souffre

metalliques, & de matieres terreuses. Le premier étant volatile se dégage par la violence & par la subtilité des rayons, & cause cette diminution de poids qu'on remarque dans le verre de l'or. Les souffres qui sont plus fixes restent engagez dans les parties terreuses, se fondent & se vitrifient. L'argent ne se vitrifie point; parceque le mercure en étant exhalé, il ne reste quasi que de la terre: ce qui marque qu'il contient moins de souffre que l'or. L'argent qui a passé par l'antimoine se vitrifie; parce qu'il en a retenu des souffres, qui se fondant avec sa terre, forment un verre qui se dissipe aisément; d'autant que les souffres de l'antimoine sont très-volatiles.

Mr. Homberg finit en donnant de grandes esperances qu'on reçût avec beaucoup de joye, de tirer une nouvelle Physique des experiences qu'on pourra faire à l'aide de ces verres brulans, comme on en a deja tiré une nouvelle de l'invention de la machine pneumatique & des microscopes.

Mr. Littre parla ensuite, & lut

une observation anatomique, sur l'extraction des os d'un Foetus par le fondement. Il dit qu'au mois de Mars dernier une femme de 32. ans, sans signe de grossesse, ayant rendu par le fondement l'os du bras d'un Foetus; Mr. Cassini, qui connoissoit cette femme, l'engagea à la venir voir tant pour la singularité du fait, que pour travailler à sa guerison. Il y alla volontiers & trouva la malade, dans un deplorable état. Elle étoit maigre & decharnée; elle avoit la peau noire comme de la suïe, une fievre continuë depuis 4. mois, des coliques, des crachemens de sang, des hemorroïdes ulcerées, le fondement schirreux, & des douleurs fort grandes dans le côté droit de l'hypogastre.

Avant le mois de Novembre elle y avoit eu une tumeur ronde & grosse; & le premier de Mars de la presente année, elle rendit l'os du bras d'un Foetus, suivi de plusieurs autres, qui marquoient un Foetus d'environ six mois. Elle n'avoit ressenti aucune incommodité ni aucun signe de grossesse. Ses regles n'a-

oient point cessé, son sein n'étoit
oint grossi, enfin l'on ne put con-
dérer qu'elle avoit été enceinte
u'à une envie de manger du ma-
quereau dont on la fit ressouvenir,
à quelques degouts qu'elle avoit
is dans le même tems. La matrice
oit dans son état naturel; mais le
ndement étoit fort épais, & fort
ır: il étoit ulceré & ne souffroit
oint de dilatation au delà d'un
ulce & demi. A quatre travers
doigt au dessus, l'intestin nommé
Rectum étoit percé; & le trou
oit bouché par la tête du Fœtus,
ui presentoit la face & empêchoit
reste du corps de passer de la
pacité de l'hypogastre dans celle
l'intestin.

La confiance que cette femme
t en Mr. Littre, fit qu'il voulut
n se charger d'elle & chercher
moyens de la guerir. Il la traita
ec tous les remedes que sa science
son experience lui suggererent,
ur appaiser les simptomes de sa
ladie; & il travailla à l'extraction
os, laquelle il ne faisoit que de
ux jours en deux jours, pour me-

nager les forces de la malade.
vint à bout de tirer la tête du F
tus en déchirant d'abord les cha
avec l'ongle du doigt indice qu
introduisoit dans le *Rectum*, pu
en détachant les os de la face
uns après les autres. A l'égard
ceux du crane qui ne pouvoie
passer par ce trou, il inventa de
instrumens ; dont l'un luy se
voit à couper le crane, sans donr
atteinte aux parties de la mere,
l'autre à en charger les morcea
pour les tirer dehors. Il a promis
donner la description de ces in
trumens, & la maniere dont il s'
est servi.

A chaque fois qu'il tiroit des c
il les mettoit à part avec beaucou
de soin, & les rangeoit dans l'ord
qu'ils doivent occuper naturel
ment, afin de voir quand il aur
son compte. Près de deux mois
passerent à l'extraction de ces os.
restoit encore à dissoudre les cha
& la cervelle, à mondifier & ram
lir les parties de la mere qui avoie
été alterées par le sejour du Fœt
mort, à retablir l'intestin blessé,
resoud

reſoudre & cicatriſer les hemorroïdes, & à ramollir le fondement. Mr. Littre ſatisfit à toutes ces indications, par le moyen des remedes ſpiritueux. Enfin il parvint ſi heureuſement à cette admirable cure, qu'à la fin de Juin dernier, la malade ſe trouva guerie : qu'au commencement d'Août ſes regles luy revinrent : & qu'au mois de Septembre elle fut parfaitement retablie. Il fit remarquer qu'il devoit y avoir de grandes reſſources dans le corps humain, pour avoir pû ſoûtenir tant de maux à lafois ſans y ſuccomber.

Enſuite il paſſa à la Theorie, & examina en quel endroit ce Fœtus pouvoit s'être formé. Il en determina quatre : la capacité du ventre, la matrice, les Trompes & les Ovaires. Il dit d'abord que le Fœtus n'avoit pû ſe former dans le premier ; parce qu'il étoit enveloppé dans une eſpece de poche. Il prouva que ce n'étoit point dans le ſecond ; parce que les Regles n'avoient point ceſſé : que cette poche en trois mois

étoit devenuë grosse & pesante,
qu'elle touchoit même aux fau
côtes ; ce qui ne peut arriver à
matrice : que les parois de la mat
se seroient trouvez rongez au l
qu'elle étoit en bon état. Des
qu'il se seroit écoulé quelque ch
par son orifice, & qu'il n'avoit p
aucun écoulement. Ainsi, Mr.
Littre assûra qu'il falloit que
Fœtus se fût formé dans les Ovai
ou dans les Trompes, mais sans r
decider, parce qu'il n'avoit pas
quoi appuyer ses conjectures.

Cette poche qui enveloppoit
Fœtus étoit la tunique des Ovai
ou des trompes, qui lui servoit
matrice. Il y a cru jusqu'à six m
mais il ne s'y est pas nourri si p
faitement que s'il eût été dans
place naturelle. Cette tunique
pouvant soutenir une plus forte
tension s'est rompuë, & le Fœtus
tombé dans la capacité de l'hyp
gastre où il est mort ; ne recev
plus de sang pour se nourrir,
n'ayant point d'air pour respirer
tumeur & la douleur que la m

ressentoit au dessous des fausses côtes étoient causées par la compression du Fœtus. Après sa mort la pourriture a causé les fiévres continuës & les autres accidens de la maladie. Le trou de l'intestin a été fait par l'os du bras qui l'a percé. Les Regles n'ont point cessé, parceque la matrice étoit dans son état ordinaire. Enfin le sein de la mere n'a point grossi, parceque le Fœtus n'étant point dans la matrice, ne comprimoit point le tronc de l'aorte descendante pour faire refluer le sang dans les glandes des mammelles où se filtre le lait.

Mr. Tournefort fit la lecture des observations qu'il a faites dans son voyage du Levant sur les pierres du labyrinte de Candie. Ce n'est point l'ancien labyrinte bâti par Dedale & dont parle Virgile; puisqu'au rapport de Pline il n'en restoit déja plus de vestige de son tems. Mais c'est une caverne rustique, dont l'ouverture est de sept ou huit pas de large, où l'on ne peut entrer sans se courber. Cette caverne

[illegible]

eſt coupée par une infinité de routes qui forment un veritable labyrinte, dont il ne ſeroit pas poſſible de ſe retirer, ſi l'on s'y engageoit temerairement.

Mr. Tournefort, qui avoit grande envie d'en revenir, prit pour cela toutes les precautions imaginables. Il avoit avec lui pluſieurs perſonnes : les unes répandoient de la paille hachée à meſure qu'on avançoit ; les autres plaçoient des papiers numerottez, d'autres des fagots d'épines : par deſſus tout cela il avoit laiſſé quelqu'un à l'entrée de la caverne avec ordre qu'en cas qu'il ne fût pas revenu à une certaine heure, il allât chercher à la ville voiſine des gens qui ſçavoient tous les detours du labyrinthe pour l'en venir tirer.

Il paroît que les routes de cette caverne ont été formées par la nature, & agrandies part l'art. Car toutes les murailles en ſont taillées à plomb ; & il y a un endroit, où l'on eſt obligé de marcher pour ainſi dire à quatre pattes, lequel il ſemble que l'on ait épargné, pour faire

connoître à la posterité comment étoit tout le reste, avant qu'on y eût travaillé. Il n'y a pas d'apparence, selon Mr. Tournefort, que cette caverne ait été autrefois une carriere; parce qu'il n'est pas possible qu'on ait tiré des pierres du fond de cet antre qui a plus de quatre mille pas de profondeur, & qu'on les ait amenées par de si longs détours, & sur tout par cet endroit où l'on ne peut passer qu'à quatre pattes.

Le lieu est extremement sec; & l'on ne voit aucun endroit où il se filtre de l'eau à travers les pierres, cõme on en voit dans la plû-part des cavernes, Mr. Tournefort dit qu'on pourroit pratiquer quelque chose de semblable dans le creux des collines voisines & sur tout dans le creux du Mont Ida; qu'au Pont de Cée il y a une caverne à qui l'on a donné la forme d'un amphitheatre.

Selon les observations de Mr. Tournefort, les pierres de ce labyrinte de Candie croissent insensiblement, d'où il a tiré des preuves qui appuïent le systeme qu'il avoit

déjà fait, que les pierres vegetent comme les plantes. En effet il a remarqué que les noms qu'on a gravez en quelques endroits, sur les murailles de cette caverne, au lieu d'être restez creux, sont comme relevez en broderie de deux ou trois lignes d'épaisseur, & forment autant de petits bas reliefs. La matiere est une écaille blanchâtre, quoi que la pierre soit grise. Mr. Tournefort la compare à ces calus, qui se forment entre les os & aux écorces des arbres. Il pretend que ce n'est autre chose, que le suc nourricier qui s'est extravasé & congelé à la surface de ces pierres.

Il prouva son sentiment par des exemples tirez de plusieurs sortes de pierres, dont il fit la demonstration à la Compagnie. Il montra une pierre d'Aigle, où il paroît une pareille soudure, parce qu'ayant été cassée dans le tems qu'elle croissoit, le suc nourricier de la même pierre avoit produit interieurement une espece de calus. Dans une de ces pierres des Indes où l'on trouve des cristaux & petits diamans, il fit voir des

endroits reünis par un calus naturel, tel qu'il s'en forme dans les animaux & dans les arbres, qui ne peut provenir que du suc nourricier qui a rempli le creux, ayant été porté des racines sur la surface. Ces Plantes pierreuses si abondantes dans les Indes qu'on en fait de la chaux, croissent comme les coquilles par le moyen du suc nourricier.

Peut-être les pierres se multiplient elles comme les plantes, & qu'elles ont un germe d'où elles sortent. Les pierres qu'on appelle cornes d'Amon en pourroient servir de preuves. On peut supposer ce germe de la nature de ceux du champignon & des autres plantes dont on ne connoît point la semence. Car il n'y a gueres d'apparence, que les differentes especes de pierres se forment dans des moules; puisque quelques recherches qu'on ait faites, on n'a jamais trouvé de ces sortes de moules. De plus l'on ne conçoit pas comment un moule peut former tout seul une pierre telle que la corne d'Amon, qui est tournée en volute, dont les joints sont articulez par

une suture semblable à celle des os du crane. Les pierres Judaïques qui se fendent obliquement & sont de la nature du talc, puisque l'on en fait du plâtre, ne paroissent point non plus être sorties d'un moule. Il dit la même chose de la Crapaudine, de la pierre d'Aigle, de la pierre de Boulogne, des Pyrites, de l'Agathe, du Deutrités; & il pretend que toutes ces pierres ont leur germe particulier.

Les Cristaux de roche peuvent bien être aussi formez d'un germe. Il y en a de differentes especes; les uns sont taillez à trois pans, les autres à cinq, d'autres à six & à sept pans. Ce n'est point l'effet d'une cristallisation: car on les voit sortir de tous côtez en morceaux de toute sorte de grosseurs. Il y en a qui pesent jusqu'à soixante livres; peut-on croire qu'ils ayent été cristalisez? si cela étoit, la matiere qui les formeroit, étant si abondante, devroit s'épancher tout d'un coup, & produiroit plûtôt une glace, qu'un morceau de cristal taillé à pans.

Mr. Tournefort croit que tous

les Criſtaux de roche croiſſent à peu près comme les dents : qu'il ſe forme d'abord une quaiſſe , & qu'ils pouſſent enſuite à certaine groſſeur. Il dit la même choſe des Criſtaux d'Alençon & de Medoc, & de ceux qu'on trouve au Levant dans le creux de certaines pierres. Il parla enſuite des cailloux qui couvrent en ſi grande abondance la plaine de Salon en Provence. Il ne peut y en avoir une ſi grande quantité, qu'il ne s'y en produiſe continuellement de nouveaux, probablement par le moyen des germes, qui ſe trouvent abondamment dans cette plaine.

Il confirma cecy par une remarque que fit autrefois Mr. Peireſc, qui ſe baignant un jour dans le Rhône auprès d'Avignon, ſentit au fond de l'eau des corps rabotteux & molaſſes à peu près de la conſiſtence des œufs durcis ; mais qui devinrent peu de tems après des cailloux ; tant ceux qui étoient reſtez dans le fleuve, que ceux qu'il avoit emportez chez luy. Il crût qu'ils étoient ſortis de la terre en cet état par quelque tremblement.

Mr. Tournefort ajoûta que dans une Isle de l'Archipel qu'on nomme Antiparos, parce qu'elle est opposée à la fameuse Isle de Paros, il y a une grotte revétuë de congelations admirables ; On y voit un morceau de marbre long de six pieds, qui paroît comme un tronc d'arbre coupé, où l'on remarque des filets qui vont du centre à la circonference ; & il y a apparence qu'il vegete.

On trouve aussi dans le même endroit une piramide chargée d'ornemens reguliers, qui ressemblent à des choux fleurs ; ce qui ne s'est absolument pu faire par la chute des gouttes d'eau. Mais Mr. Tournefort pousse encore plus loin son opinion. Il pretend que les metaux même vegetent ; & il le prouva en montrant une pierre où de l'or très-fin a poussé par petits feüillages, & une autre où il y a de l'argent très pur & par filets, comme s'il avoit passé par des filieres. Il finit en expliquant comment les pierres peuvent vegeter. Il dit qu'elles ont toutes un germe dans lequel, comme les autres ani-

maux, elles sont d'abord renfermées en petit, ou pour me servir de ses termes en mignature.

Il ajouta que ce sentiment n'étoit pas nouveau; puisque Pline assure qu'il y a des pierres qui produisent des pierres; & que saint Gregoire de Nazianze dans le Poëme de la virginité, dit qu'il n'y a pas jusqu'aux pierres qui se font l'amour: C'est selon Mr. Tournefort, une marque de la sagesse & de la grandeur de Dieu, que l'uniformité dans la production de tous les êtres; & il n'y a pas plus de peine à comprendre qu'un rocher ait été d'abord contenu en petit dans un germe, qu'à concevoir que le Narval ou la licorne, qui est un poisson de quatorze pieds de longueur, soit renfermé dans un germe qui n'a pas un quart de ligne. Pour les cailloux qui sont detachez de la terre, Mr. Tournefort croit qu'ils sont à l'égard des autres pierres, ce que les Truffes sont par rapport aux autres plantes.

Ce discours termina la seance. Mr. l'Abbé Bignon dit agreablement à Mr. Tournefort qu'on l'a-

voit envoyé au Levant pour chercher des plantes, & qu'il en avoit rapporté des pierres; mais qu'on n'étoit point trompé, puisqu'il en faisoit plantes.

Mr. Amontons avoit apporté une nouvelle espece de thermometre de son invention, qui marquant uniformement les degrez de chaleur dans toutes sortes de lieux, doit être d'une grande utilité à ceux qui se servent de cet instrument dans leurs observations; car par ce moyen ils pourront s'accorder malgré la distance des lieux & la difference des climats. Mr. Amontons n'eut pas le tems d'expliquer la structure & l'usage de ce nouveau Thermometre. Je suis &c.

ARTICLE IX.

DISCOURS PRELIMINAIRE *sur la Dissertation Historique des Amazones, lû à l'Academie Royalle des Inscriptions le 14. Novembre 1702. Par Mr. Moreau de Mautour.*

SUivant le projet dont on fit lecture à la derniere assemblée publique, m'étant engagé de travailler sur l'Histoire des Amazones, j'ay crû que la compagnie trouveroit bon que je lui donnasse une idée de mon dessein.

On sçait que Mr. Petit Philosophe aussi profond qu'il étoit excellent Humaniste, bon Poëte & habile Medecin, a publié une Dissertation sur les Amazones: ses remarques curieuses feront les materiaux les plus considerables que j'employeray. Ce sçavant homme auroit pû donner plus d'étendüe à son ouvrage: je tacheray d'y suppleer par les nouvelles recherches que je joindray aux siennes; & c'est

ce qu'on pourra voir dans l'a
que je vais lire.

Ceux qui auront examiné
Dissertation latine des Amaz
imprimée à Paris en 1685. & à A
terdam en 1687. ont dû conn
que ce n'est pas un jeu d'espri
l'Auteur, mais une histoire
la verité étoit obscurcie par
cienneté de son origine & par l'i
rance des monumens qui l'ont
servée.

L'Empire des Amazones a
jours paru une chose si extra
naire, qu'on ne doit pas s'éto
que divers Auteurs en ayent d
L'antiquité de ces Heroïnes, l
gularité de leur éducation, de l
mœurs & de leurs coûtumes, la
me de leur gouvernement, les
des, & diverses conquêtes qu'on
attribuë, ont donné lieu de pre
ce que plusieurs en ont écrit, pl
pour une fiction que pour un
serieux & veritable.

Strabon qui vivoit du tems d
guste, & de Tibere, est le pre
qui ait revoqué en doute la g
de ces femmes guerrieres. Son

iment n'a pas prevalu, puisque Plutarque, Arrien, Pausanias & d'autres Auteurs dignes de foy rapportent plusieurs choses remarquables les Amazones.

Le vulgaire qui lit peu, ou qui ne fait point de refléxion, n'a pas toûjours eu une idée favorable des faits qu'on en raconte. Les chimeres que Goropius surnommé Bécanus a avancées dans le dernier siecle, & le petit Roman publié il y quelques années sur ce sujet, n'ont servi qu'à augmenter le doute où l'on est, s'il y eût jamais des Amazones. Il ne falloit pas une authorité moindre que celle de Mr. Petit pour detruire les prejugez contre ce point d'histoire, que l'on croyoit ne pouvoir jamais être approfondi. La maniere solide dont il l'a traité, & les monumens curieux & incontestables qu'il y a joints, ont dequoi distinguer son ouvrage de l'Eutopie de Morus, de l'Atlantide de Bacon, de l'histoire controuvée depuis 25. ans de ces peuples Australs nommez les Sevarambes, & d'autres ouvrages de nouvelle invention.

Nous avons de M. Petit plusieurs doctes traitez; & il dit en quelque endroit de celui-cy qu'il ne s'est jamais attaché à la recherche des monumens antiques. Qui le croira, après tous ceux qu'il nous a fournis, & les decouvertes qu'il a publiées? Il est vray que dans l'Epitre de son livre dedié à un de ses amis connu dans la Republique des Lettres, & très-versé dans l'Antiquité, il avouë qu'il lui est redevable de beaucoup de choses sur cette matiere, & que les raretez de son cabinet, aussi-bien que ses recherches, ont servi à éclaircir son sujet. Mais on ne peut assez loüer l'emploi judicieux & l'application utile qu'il en a faites.

Personne avant lui ne s'étoit donné le soin de ramasser tant de preuves tirées des marbres & des bronzes touchant les Amazones, ou par la difficulté d'en pouvoir trouver, ou par prevention contre la verité de leur histoire.

Mr. Rudbeckius qui s'est proposé dans son Atlantide de parler de ces fameuses guerrieres, ne produira sans doute rien de meilleur pour éta-

blir, l'opinion qu'il a puisée dans Goropius; sçavoir que plusieurs nations doivent leur origine & la sagesse de leur gouvernement aux Amazones, & aux peuples qu'il a placez dans le Nord.

A la verité on ne peut nier que le mélange des hommes de contrées differentes n'ait contribué à la culture des sciences & à l'invention des arts dans quelque pays. Mais que les Cimmeriens, ou les peuples de la Suede, ou les Amazones ayent procuré cet avantage, c'est ce que l'on aura toujours peine à croire & à trouver. On verra dans peu que cette gloire est veritablement duë à d'autres peuples : que ce sont les Celtes nos ancestres, qui avec leur nom, leur langue & leurs conquêtes, ont porté presque par tout les principes des arts & des sciences. C'est le sçavant Abbé de la Charmoye qui nous en a deterré les preuves.

On a suivi au sujet des Amazones une route plus naturelle que celle des deux Auteurs du Nord qu'on vient de citer. On ne dit rien sans de bonnes autoritez, pour refuter

l'opinion de ceux qui combat
verité de leur Empire : & on
de preuves solides ce qu'on
sur la possibilité & la durée d
gouvernement.

Mr. Petit établit par les A
que les particularitez de l'H
ne doivent pas toûjours passer
fausses, parce qu'elles sont ex
dinaires & merveilleuses. Pou
firmer sa pensée par une preuv
sible de nos jours. Nous pouvo
re que telles sont les actions gl
ses de LOUÏS LE GRAN
nous paroissent incroïables, &
la posterité trouvera peut-être
buleuses, bien qu'elles soien
taines & veritables.

Ce qui nous reste des exped
des Amazones ne sçauroit être
fable; puisque beaucoup d'au
sçavans & judicieux les ont ra
tées, Herodote entre autres l
ancien des Historiens prophan
nous ayons. D'ailleurs peut-on
qu'il n'y ait eu en divers lieux
divers tems une infinité de fe
que les grandes qualitez de l'
& du corps ont renduës cele

Telles ont été les femmes Argiennes, les Semiramis, les Thomiris, les Cleopatres, les Zenobies. Que d'exemples n'en avons nous pas même dans nôtre siécle, ainsi que dans les siecles passez ?

Pourquoi ne croira-t'on pas que les Amazones avec une ame vrayement martiale, ayent pû seules d'ailleurs remplir les fonctions du gouvernement & supporter les travaux de la guerre ? Est-ce une chose inconnuë dans l'antiquité que les femmes ayant exercé les mêmes arts que les hommes ? Pomponius Méla l'assure de celles qui habitoient depuis le Bosphore jusqu'au fleuve Tanaïs ; & Heraclide de Pont rapporte que chez les Athamanes, peuples d'Illyrie, c'étoient les femmes qui labouroient & cultivoient la terre.

Le climat sous lequel les Amazones vivoient, leur éducation dure & sauvage, leurs exercices violens & continuels, l'éloignement du commerce des hommes que la seule necessité de perpetuer leur sexe leur faisoit rechercher, n'ont pas peu

contribué à fortifier & endurcir leur temperament. Toutes ces dispositions leur ont inspiré ce naturel feroce & belliqueux, qui leur a fait entreprendre les choses merveilleuses qu'on en publie, & les courses prodigieuses qu'elles ont faites dans les trois parties du monde ancien.

Diodore de Sicile qui parle des Amazones d'Afrique rapporte leurs expeditions en Egypte, & l'on a des monumens qui les prouvent. Nicolas de Damas marque la Lybie comme le lieu de leur origine. Il dit que chez les Buéens, peuples de cette Province, les hommes commandoient aux hommes, & les femmes aux femmes; & que c'est delà que les Amazones sont sorties: peut-être ont elles ainsi contracté cet esprit de hauteur & de domination qui leur a été si naturel. Ce même Historien rapporte que chez les Sauromates les hommes obeïssoient servilement aux femmes, comme à leurs maîtresses & à leurs souveraines: & par une loi digne du courage des Amazones, il n'y étoit pas permis à une fille de contracter mariage

qu'auparavant elle n'eût tué un ennemi de sa propre main.

Si l'on en croit la Relation de la Province des Indes Orientales, appellée Tenasserim, ne jugera-t-on pas que les Amazones ont penetré jusques dans ce pays, & y ont établi leur domination ? les femmes à ce que disent les voyageurs, y ont un empire absolu sur leurs maris, qu'elles prennent en tel nombre qu'elles veulent ; usage par où elles semblent vanger leur sexe de l'usage tout opposé qu'on voit chez les Mahometans.

Les exemples de Bunduica Reine d'Angleterre dont parle Xiphilin, de Valasca Bohemienne dans Æneas Sylvius, de ces femmes de l'Amerique proche du grand fleuve auquel on a donné le nom des Amazones, de celles de la Mingrelie dont Mr. Thevenot fait mention dans ses voïages, & d'une Princesse d'Afrique dont Jean *Dos Santos* Dominicain nous a donné l'histoire en Portugais, servent beaucoup pour appuïer l'opinion qu'il y eut autrefois des Amazones.

Ceux qui ont cru avec Palephatus qu'elles n'étoient que des hommes déguisez, ont avancé, selon Mr. Petit une absurdité insoutenable; & il temoigne qu'il recevroit plus volontiers le sentiment d'Hippocrate & de Platon, qui tiennent que ces Guerrieres ne rejettoient point le secours des hommes dans le gouvernement & les besoins de leur Republique. Il pretend neanmoins que pendant un certain tems, l'état qu'elles avoient formé a subsisté sans la communication des hommes; & il fixe la durée de cette forme de gouvernement à l'irruption d'Hercule & de Thesée dans l'Amazonie.

Suivant l'espece de Chronologie qu'il donne sur ce qui nous reste de plus considerable de leurs faits militaires, on ne croit pas que leur Regne ait fini aussitôt qu'Arrien le soutient; puisque contre le sentiment de cet ancien, on estime le voïage de Thalestris vers Alexandre très-probable.

Les preuves tirées des medailles & des antiques pour décrire les manieres de leur habillement & de leurs

coëffures, la forme de leurs boucliers & de leurs armes, ne sçauroit manquer d'exciter la curiosité des sçavans Antiquaires. On y trouve la veritable figure des *Peltes* & des *Bipennes*, qui étoient le bouclier fait en croissant, & la double hache dont elles se servoient.

Sur ce que Strabon & Hesychius raportent qu'elles avoient des peaux pour coëffure, Pierius dit que celles d'Afrique se coëffoient de peaux de serpens, & que c'est delà que la fable de Meduze a pris son origine.

On trouve dans quelques Auteurs qu'elles ont inventé certaines choses comme des armes, des casques, de sfaçons de combattre, & l'art de monter à cheval, selon ce qu'en rapportent Lysias & Elien. Aussi voïons nous que des personnes du sexe, distinguées par leur rang, ou par leur taille avantageuse, qui se plaisent à ce dernier exercice, font gloire d'imiter ces heroïnes, du moins par leur habillement, & par leur nom.

Callimaque dans son Hymne à Diane semble leur attribuer l'invention de la danse Pyrrhique & Mar-

tianus Capella croit qu'elles ont les premieres mis en usage ces especes de flûtes qui servent à la guerre.

Combien de Villes nous fournissent des marques de leurs victoires, ou de leur magnificence? On sçait communément que les Amazones avoient donné leurs noms à Smyrne, à Ephese, à Myrine, à Paphos, à Cumes, à Myrlea; mais on n'avoit pas penetré plus avant. Les symboles figurez sur leurs medailles nous font encore ajoûter à ces premieres villes, Thyatire, Amastris, Magnesie, Demetriade, Pitane, Mitylene, Canthele, Mylasa, Hierapolis, Oxyrynchus, Mostene & une infinité d'autres.

Au reste ce qui a donné beaucoup d'éclat à la reputation de ces femmes illustres, c'est la construction du Temple d'Ephese, & le culte de Diane qu'elles ont repandu dans le monde. La statue singuliere de cette Déesse donne matiere à des remarques curieuses & sçavantes; & à ce sujet un homme d'esprit a dit plaisamment que la Diane d'Ephese étoit composée de mammelles, parceque

parceque les Amazones luy consacroient celles qu'elles se faisoient couper dans leur enfance.

Enfin rien ne releve tant leur gloire, que les Types symboliques de certaines medailles qui les representent avec un temple à la main. Les Villes avoient coutume autrefois de consacrer leurs fondateurs : & comme plusieurs Amazones ont fondé des Villes, il y a bien de l'apparence qu'elles ont été deïfiées. En effet, on observe dans d'autres medailles frappées en leur honneur, qu'elles sont representées en Deesses : ce qui est conforme à ce que dit Plutarque qu'on leur faisoit des sacrifices dans Athenes le jour qui precedoit ceux qu'on faisoit à Thesée.

Par ce discours préliminaire on doit juger combien l'histoire des Amazones, que j'espere donner en nôtre langue, augmentée & enrichie de plusieurs recherches, peut renfermer d'érudition ; & quelle utilité on peut tirer de sa lecture.

ARTICLE XI.

ICHNOGRAPHIA NOVA contemplationum de ſole, in deſolatis antiquorum Philoſophorum ruderibus concepta à Georgio Chriſtophoro Eimmarto. Norimbergæ, ſumptibus Wolfgangi Mauritii Endteri Typis Joannis Erneſti Adelburneri 1701. in folio. C'eſt-à-dire, *Nouvelle deſcription d'un ſyſteme ſur la nature du ſoleil, tiré des ruines de l'ancienne Philoſophie par Georges Chriſtophle Eimmart à Nuremberg.*

LE ſyſteme que Mr. Eimmart propoſe au public paroîtra nouveau à bien des gens. Cet Ecrivain nous aſſure néanmoins qu'il ne l'a conçu, qu'en foüillant dans les ruines de l'Antiquité, & qu'il n'a fait que developper & reformer ce qui avoit déja été avancé par les plus anciens Philoſophes.

Empedocle ſoutenoit qu'il y avoit deux ſoleils, l'un que l'on doit regarder comme le feu primitif &

a source de tous les autres feux, 'autre qui n'est qu'un rejaillissement du feu qui est autour de la terre. Philolaus autre Philosophe a cru que le soleil n'étoit qu'un grand bassin de verre, & une espece de miroir, qui renvoïoit vers nous la lumiere qu'il recevoit du feu de la terre.

C'est des debris de ces deux systemes, que M. Eimmart a formé le sien. Il tient avec Empedocle que le soleil n'est rien que le feu primitif, & il pretend que nôtre atmosphere doit avoir, par rapport à ce feu, le même effet, que le grand miroir ou bassin de verre dont parle Philolaus. Voici en detail ce qu'il enseigne.

Il ne faut pas croire, dit nôtre Auteur, que le Soleil n'occupe dans le ciel des Planetes, que la place qui paroît à nos yeux. Le corps du soleil, continuë-t'il, a beaucoup plus d'étenduë. Sa substance remplit tout l'espace immense de nôtre tourbillon : & s'étend jusque dans le ciel où sont les Cometes. La terre aussi-bien que toutes les Planetes grandes & petites, nagent dans la

ſubſtance du ſoleil : elles en ſont environnées de toutes parts : elles en ſont penetrées. Tout ce que les Peripateticiens appellent matiere éthe-rée, ce que les Carteſiens nomment matiere du premier élement, tout cela n'eſt que la ſubſtance du ſoleil. Cette ſubſtance eſt homogene dans toutes ſes parties : elle eſt vive, active, ſubtile, & inviſible en elle même. Ce n'eſt donc pas le corps même du ſoleil, que nos yeux apperçoivent dans le ciel : cela ſeroit impoſſible ; non ſeulement à cauſe de l'étenduë immenſe de ce corps ; mais encore à cauſe de ſa ſubtilité. Ce que nous voyons n'en eſt qu'une image très-imparfaite, laquelle ſe forme à la ſurface de nôtre atmoſphere de la maniere ſuivante.

Quelque grande que ſoit l'étenduë du globe du ſoleil, dit nôtre Auteur, cet aſtre ne laiſſe pas d'avoir un centre, d'où partent un nombre preſque infini de rayons, qui ont tous la même force, & qui ſont tous également diſtans les uns des autres. Une partie de ces rayons tombent ſur nôtre atmoſphere, &

y forment une eſpece de cone dont la pointe eſt au centre du ſoleil, & dont la baſe touche à la partie de l'atmoſphere qui eſt éclairée. D'ailleurs l'atmoſphere doit être regardée comme un eſpece d'entonnoir, par rapport aux rayons du ſoleil qui le penetrent; & qui arrivent juſqu'à nous. Ces rayons donc paſſant ainſi par l'atmoſphere, y forment un ſecond cone, dont la pointe eſt vers la terre & la baſe en haut, appliquée à la baſe du premier cone formée par les rayons, qui s'étendent depuis le centre du ſoleil juſqu'à la ſurface de l'atmoſphere. La partie de l'atmoſphere où ces deux cones concourent & ſe touchent, eſt le lieu où ſe forme l'image du ſoleil que nous voyons.

Qu'on ne demande pas comment il ſe peut faire que le corps du ſoleil, que l'Auteur ſuppoſe abſolument inviſible à cauſe de ſa ſubtilité, peut ainſi devenir viſible dans ſon image, ny de quelle maniere les ſeuls rayons qui partent du centre peuvent faire cette image : ni ce que c'eſt dans ſon ſyſteme que

les taches du ſoleil : ni comment il peut y avoir de l'ombre, la terre étant de tous côtez penetrée & environnée de lumiere. Ces difficultez, & pluſieurs autres qui ſe preſentent à l'eſprit de tout le monde, ont paru peu de choſe à Mr. Eimmart. Il paſſe les unes ſous ſilence : & il n'eſt pas aiſé de comprendre ce qu'il a voulu répondre aux autres. Ce qu'il y a de plus ſolide dans ſon écrit c'eſt l'éloge qu'il y fait du Roi à qui il le dedie. Car quoi que cet éloge ſoit dans un ſtyle qui ne ſeroit pas de nôtre goût, il ne laiſſe pas de contenir pluſieurs choſes très veritables, & que les bons François doivent voir avec plaiſir dans la bouche des Etrangers.

ARTICLE XII.

MAXIMES CHRETIENNES *tirées de l'Eceiture ſainte & des ſaints Peres, dediées à Madame la Sur-Intendante Fouquet, in 12. Tome 1. pagg. 288. Tome 2. pagg. 185.*

ON a voulu faire ici pour les choſes de pieté ce que l'uſage ſemble avoir introduit il y a quelques années pour certains Ouvrages de Litterature : ſçavoir de n'y mettre point de ſuite ; mais de les expoſer dans un livre telles que le hazard les fait venir à l'eſprit. Afin de juſtifier cette méthode, l'Auteur marque dans ſon Avertiſſement que des maximes detachées empêchent le Lecteur *de tomber dans la langueur où jette ordinairement une matiere trop continüe.* La varieté ſur les choſes ſpirituelles, auſſi bien que ſur les temporelles (ajoute-t'il) a un agrément qui pique & qui reveille : outre qu'alors les matieres n'étant point préparées, elles frap-

pent plus vivement l'eſprit, qui auroit pû ſans cela ſe mettre en défenſe contre ce qu'on luy propoſe. Voilà effectivement ce qu'on peut dire le meilleur pour authoriſer ce parti. D'ailleurs le goût du ſiécle eſt pour le ſtile ſententieux, & jamais on ne s'en eſt tenu davantage aux maximes, à quoi bien des gens reduiſent leur morale.

Celles-cy ſont tirées de l'Ecriture ſainte, ce qui fait juger raiſonnablement à l'Auteur qu'on ſentira l'onction, qui y eſt par tout repanduë, & la ſource d'où elles ſont puiſées. En voici deux ou trois exemples, afin de donner quelque idée du livre à ceux qui ne l'ont pas.

L'homme ne peut être ſans maître : il obéit à Dieu pour ſe ſauver ou au Demon pour ſe perdre.

Tout le monde parle de la difficulté de ſe ſauver, & chacun agit comme ſi la choſe étoit aiſée.

Rien n'eſt plus aſſuré que ce que l'on hazarde pour la charité.

Il faut plus que des miracles pour vaincre l'incredulité des libertins ; puiſ-

que les miracles de tous les siécles ne l'ont pu faire.

Il y a de ces sortes de maximes jusqu'au nombre de douze à treize cens ; C'est beaucoup : mais l'Evangile en est une source inépuisable.

ARTICLE XIII.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE PARIS.

MOnsieur Beaurain ancien Advocat en Parlement a composé un Ouvrage important, mais qu'il n'a point encore rendu public. Il l'intitule *Nouvelle methode, qui abrege & éclairsit la Jurisprudence; qui rejette toutes les loix inutiles, & met par ordre celles qui sont necessaires pour la decision des causes ; qui range dans un ordre naturel toutes les contestations judiciaires; & qui applique sur chacune la loy qui la decide par le droit Romain, par l'Ordonnance & la coûtume, avec les Arrêts des Cours superieures, & une Concordan-*

& parfaite de toutes les loix coutumieres de France. Le tout reduit dans un seul Volume in folio.

Si cet Ouvrage est bien executé, comme la capacité de l'Auteur le fait esperer; il sera d'une grande utilité. Car il faut avoüer que les Jurisconsultes mêmes plus habiles, ont un peu manqué de methode. Ils remplissent leurs livres de plusieurs loix anciennes, qui ne sont plus d'usage : ils tombent dans des redites ennuïeuses, & par là grossissent & multiplient beaucoup leurs volumes; ce qui rebute les étudians. C'est donc rendre un grand service au public, que d'abreger le droit, en rangeant avec methode tout ce qui est necessaire pour la decision des procès, & retranchant tout le reste. C'est là le plan sur lequel Mr. Beaurain a travaillé. Sitôt que son livre paroîtra, on ne manquera pas d'en rendre un compte plus exact & plus detaillé.

On a déja fait plusieurs Histoires de l'ancien & du nouveau Testament, avec des reflexions, pour marquer le fruit qu'on en doit tirer

Mais on ne s'étoit pas encore avisé de mettre cette Histoire en Cantiques spirituels. C'est à quoy a travaillé Mr. l'Abbé Pellegrin, de qui on a déja deux Ouvrages du même genre. Son livre se vend chez Nicolas le Clerc, ruë S. Jacques.

On a aussi composé en vers François une nouvelle Paraphrase des sept Pseaumes de la Penitence. Elle est de Mr. Maugard, & se vénd chez Laurent d'Houry ruë S. Severin.

On imprime l'Antiquité de la Nation & de la langue des Celtes. C'est un Ouvrage du fameux Dom Pezron Abbé de la Charmoye, plein de nouvelles découvertes dans l'histoire ancienne. Il fait partie d'un plus grand Ouvrage sur l'origine de toutes les Nations, qui est presque achevé. On y refute Bochart, sur ce que cet Auteur si estimé a dit des Ethiopiens & des Chaldéens. On y prouve d'une maniere convainquante, que les Chananéens n'ont pas d'abord habité la Palestine : & on y fait avec beaucoup d'exactitude l'histoire de leur transmigration. Le même Auteur donnera incessam-

ment un traité de l'invention des lettres. Selon luy les Hebreux ny les Grecs n'en ont eu d'abord que seize : il a decouvert en quel tems les autres furent ajoutées. Il joindra à ce traité de l'invention des lettres, une Dissertation fort curieuse sur la langue Hebraïque. Il établit d'une maniere très solide qu'elle est differente de celle des Cananéens, & que l'opinion de ceux qui la regardent comme la plus ancienne de toutes les langues, que cette opinion, dis-je, autrefois si repanduë, mais aujourd'huy presque abandonnée, est la seule veritable. Il repond au plus fort argument de ses adversaires d'une maniere qui ne souffre pas de replique. Il seroit à souhaiter que son assiduité aux observances religieuses, & son exactitude à remplir les fonctions d'Abbé, luy laissassent assez de tems pour rendre publics beaucoup de livres qu'il a commencez, une histoire des Apôtres; l'histoire de la version des Septante, un Commentaire historique sur les Propheres dont il a paru un essay en 1693. une histoire univer-

selle depuis la creation du monde jusqu'à la naissance de JESUS CHRIST, dont il a donné le plan à la fin de la defense de l'antiquité des tems, un commentaire sur la Genese, un histoire des trois premiers siecles de l'Eglise, où il releve une faute considerable qui a échappé à Mr. de Tillemont, & a jetté beaucoup de confusion dans la Chronologie de ses memoires du second & du troisiéme siécle. C'est qu'il a retardé de quinze ans l'Epoque du Montanisme. Enfin cet Auteur qui fait tant d'honneur à son pays, en a debroüillé l'histoire, & dans un traité particulier, il fait voir que Conam, Meriadec & les autres prétendus Rois de la petite Bretagne sont des Princes fabuleux de la façon de Geoffroy de S. Asaph: & après avoir détruit ces fictions, il produit la veritable suite des Rois & des premiers Comtes de ce pays, depuis Riothime fondateur de ce petit état. J'oubliois de vous parler d'un Glossaire Celtique, où l'on verra, à ce qu'il assûre, d'une maniere sensible que le bas Breton d'aujourd'hui qui

est la même langue que l'ancien Gaulois, est la veritable origine des langues Grecque, Latine, Allemande & Irlandoise.

DE ROUEN.

Monsieur Pelletier a entierement achevé son grand ouvrage des poids & des mesures anciennes, & les explications des lavoirs de Salomon & du temple d'Ezechiel. Je suis charmé de l'érudition profonde, mais solide, qui paroît dans cet ouvrage. Le P. Lamy de l'Oratoire, qui n'est plus dans les mêmes sentimens que Mr. Pelletier, travaille de son côté à une description du temple qui sera bien-tôt achevée.

D'AMSTERDAM.

Ne dites plus que les Protestans méprisent la vertu des Catholiques. Mr. Poiret a fait imprimer ici la vie de Mr. de Renty par le Pere de saint Jure Jesuite, avec ce titre magnifique *le Chrétien réel*.

DE BERLIN.

Je voudrois pouvoir vous en-
'oyer le troisiéme tome de *Thesau-
us Brandeburgicus* de Mr. Beger. Il
ſt encore plus curieux que les pré-
:edens. On y voit une medaille
l'Amyntas Roy de Macedoine,
qui regnoit du tems de Cyrus ; c'eſt
eut être la plus ancienne de toutes
:elles qui nous reſtent. On y voit
ncore une medaille de Mitridate,
où l'on trouve ſon nom tel qu'on le
prononce, & non pas *Mitradate*, com-
me on le liſoit ſur toutes les autres
medailles : ce qui doit rendre les
Antiquaires fort reſervez à faire
les propoſitions generales. Pour-
que les principes de cette ſcience
euſſent quelque ſolidité, il faudroit
qu'ils fuſſent fondez ſur l'inſpec-
tion de toutes les medailles qui ont
exiſté.

DE ROME.

On imprime à Veniſe le plus am-
ple Dictionaire qui ait encore été

fait. En voicy le titre *Bibliotheca Universale-Sacro-profana del P. Coronelli Min. Conv. O' sia Gran Dizionario Istorico Geografico* &c. C'est-à-dire Bibliothéque Universelle sacrée & profane, ou grand Dictionaire Historique &c. L'Auteur est le R. P. Coronelli, qui est à present General de l'Ordre de S. François. Cet ouvrage doit avoir quarante tomes, sans les supplemens. Les deux premiers sont déja publiez : & on travaille à l'impression du troisiéme.

Ce Dictionaire comprend tout ce qui concerne l'Histoire & la Geographie ancienne & moderne, l'Histoire naturelle, la Poësie, la Chronologie, les Genealogies, les Mathematiques, la Politique, Botanique, la Medecine, la Chimie, le Droit, la Philosophie, la Theologie & la Bible. Il est composé en Italien, & l'on y met l'étymologie & la signification des mots, avec le même mot rendu en latin, en Hebreu, en Arabe, en Grec, en François, en Espagnol, en Allemand, en Anglois & en Flamand. Ainsi ce Dictionaire renferme ce qu'il y a

de meilleur dans le *Theatrum vitæ humanæ*, dans le Dictionaire de la Crusca, dans Moreri, dans Baudran, dans Furetiere & dans prés de quatre vingt lexiques, & dictionaires differens.

On y a inseré l'explication des mysteres, la vie des Souverains Pontifes, celle des Peres de l'Eglise, des Docteurs Orthodoxes & des Prélats les plus considerables. On y a mis l'Histoire des Herésiarques, celle des Empereurs, des Roys, des grands Princes, des Capitaines célebres, & des personnes illustres par leur sainteté, par leur science, par leur noblesse, & par leurs belles actions. On y explique brievement tout ce qui regarde les sciences & les Arts, tant mechaniques, que liberaux. On y trouve aussi le denombrement des villes & des Provinces, des pierres precieuses, des fruits & des arbres, & de tous les animaux : & de plus les Catalogues des Conciles, des Heréfies, des livres défendus. Enfin il y est parlé généralement de tout ce qui peut appartenir aux sciences & aux Arts.

Mr. Dandini a fait imprimer à Rome un livre sur les personnes suspectes d'Hérefie. Ce livre est dedié au Pape : l'Auteur l'a divisé en deux parties. Dans la premiére il fait voir quelles sont les personnes qui doivent être regardées comme suspectes d'herésie : dans la seconde il traite des peines qu'on peut imposer à ces sortes de personnes.

Il paroît à Florence un petit livre sur les curiositez de cette belle ville. On l'a fait pour la commodité des Etrangers,& pour leur épargner la peine de décrire ce que l'on voit de plus curieux dans les Eglises & dans la riche gallerie du Grand Duc, où sont une infinité de pieces antiques, de pierres precieuses & de beaux ouvrages.

On vient d'imprimer la vie des Peintres. Je n'ay point encore veu ce livre : mais un habile homme m'a dit qu'il contenoit plusieurs choses particulieres, qui ne sont point dans les vies qui jusqu'à present ont été données au public. Il est certain que l'Auteur est plus en état que personne de nous instruire

ſur ce qui regarde la vie & les ouvrages des Peintres d'Italie, qui ſont ceux qu'on doit le plus ſouhaitter de connoître.

Le Pape ſonge ſerieuſement à faire bâtir une belle imprimerie au Vatican, & à faire venir d'habiles ouvriers pour la rendre fameuſe.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois de Janvier 1703.

ART. I. EDmundi Richerii libellus de Ecclesiastica & politica potestate. C'est-à-dire. *Le livre d'Edmond Richer, sur la puissance Ecclesiastique & politique.* pag. 3

ART. II. *Histoire de la vie du R. P. Joseph le Clerc du Tremblay, par Mr. l'Abbé Richard.* p. 23

ART. III. Oratio Dominica plus centum linguis. C'est-à-dire, *l'Oraison Dominicale traduite en plus de cent langues.* p. 43

ART. IV. Tractatus de calcarium usu &c. C'est-à-dire. *Traité des éperons par Mr. Jean Nicolas Professeur des Antiquitez à Francfort.* pag. 50

ART. V. *Le bon goût de l'éloquence Chrétienne par B. G. I.* p. 57

ART. VI. *Conversations Chrétiennes,*

où l'on justifie la verité de la Religion & de la Morale de Jesus-Christ, par le Pere Malebranche. pag. 69

ART. VII. *Actions Chrétiennes ou discours sur les Dimanches & les festes de l'Avent.* p. 72

ART. VIII. *Suite du Florus Danicus par Mr. Bering.* p. 73

ART. IX. *Discours preliminaire sur la Dissertation Historique des Amazones, lû à l'Academie Royale des Inscriptions le 14. Novembre 1702. par M. Moreau de Mautour.* p. 157

ART. X. *Relation de ce qui s'est passé dans l'Assemblée publique de l'Academie Royale des Inscriptions, tenuë le 14. Novembre, & dans celle de l'Academie Royale des Sciences tenue le 15. du même mois de l'anné 1702.* p. 110

ART. XI. Ichnographia nova &c. C'est à dire, *Nouvelle description d'un systeme sur la nature du soleil tiré des ruines de l'ancienne Philosophie par G. Christophle Eimmart.* p. 170

ART. XII. *Maximes Chrétiennes tirées de l'Ecriture sainte.* p. 175

ART. I. EDmu
belle
& politica pote
Le livre d'Edmo
puissance Ecclesia
pag. 3
ART. II. *Histoire*
Joseph le Clerc
Mr. l'Abbé Richa
ART. III. Orati
centum linguis.
raison Dominical
de cent langues.
ART. IV. Tractat

EXTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, donné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de Juin 1699. Signé par le Prince, & ſur le repli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU Chancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. Libraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul Imprimeur & libraire dans toute la Souveraineté de Dombes pendant trente années conſecutives, à compter du jour & datte des Preſentes, avec défenſes à tous autres, de vendre, imprimer, ni relier aucuns Livres dans toute ladite Souveraineté, ſans le conſentement de l'Expoſant ou ſes ayans cauſe, ſur les peines portées à l'Original dudit Privilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privilege à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en ſon lieu & place dans toute ſon étenduë, ſuivant les conventions faites entr'eux. A Paris le 11. Août 1699.

ERRATA

r le mois de Janvier 1703.

13. *ligne* 19. ſes, *liſez* ces.
9. *lig*. 6. qu'il, *liſ*. il y.
ig. 28. ſe, *liſ*. le.
g. 18. lors, *liſ*. alors.
ig. 4. ſoupçonnera, *liſ*. ſoupçona.
ig. 15. Rueli, *liſ*. Ruel.
ig. 13. Reuſer, *liſ*. Reuter.
ig. 16. Biſayen, *liſez*, Biſcayen, *ou*
le.
e, ligne 20. tzic, liſ. otzie.
se, ligne 22. ociu, *liſ*. ociec.
e, lig. 24. otzic, *liſ*. otzie.
lig. 21. pouli, *liſ*. pouti.
ig. 1. Pater, *liſ*. Pator.
ig. 15. diſcurſſions, *liſ*. diſcutions.
ig. 28. ce qu'on attendoit, *liſ*. ce
n'attendoit.
g. 13. aprés ce mot, *l'Empereur*, met-
n point au lieu de la virgule.
lig. 14. aprés *de* mettez la
g. 6. fut le premier, *ajoûtez* des Em-
rs.
ig. 8. excité, *liſ*. exilé.
lig. 15. Pira, *liſ*. Yra.
ig. 8. pour ſon fils, *effacés* ſon.
ig. 6. Pierre, *effacés* la virgule.
g. 1. on le ſomme, *liſez*, on le ſom-

lig. 19. joüiſſance, *liſez*, puiſſance.
lig. 4. qu'elle eut, *liſez*, qu'héduvi-
r.

ERRATA
Poür le mois de Janvier 1703.

PAge 13. *ligne* 19. ses, *lisez* ces.
P. 19. *lig.* 6. qu'il, *lis.* il y.
P. 20. *lig.* 28. se, *lis.* le.
P. 38. *lig.* 18. lors, *lis.* alors.
P. 42. *lig.* 4. soupçonnera, *lis.* soupçona.
Idem, lig. 15. Rueli, *lis.* Ruel.
P. 44. *lig.* 13. Reufer, *lis.* Reuter.
P. 46. *lig.* 16. Bisayen, *lisez*, Biscayen, *ou* Basque.
La même, ligne 20. tzic, lis. otzie.
La même, ligne 22. ociu, *lis.* ociec.
La même, lig. 24. otzic, *lis.* otzie.
P. 47. *lig.* 21. pouli, *lis.* pouti.
P. 48. *lig.* 1. Pater, *lis.* Pator.
P. 51. *lig.* 15. discurssions, *lis.* discutions.
P. 52. *lig.* 28. ce qu'on attendoit, *lis.* ce qu'on n'attendoit.
P. 53. *lig.* 13. aprés ce mot, *l'Empereur*, mettez un point au lieu de la virgule.
P. 68. *lig.* 14. aprés *de* mettez la
P. 74. *lig.* 6. fut le premier, *ajoûtez* des Empereurs.
P. 77. *lig.* 8. excité, *lis.* exilé.
P. 79. *lig.* 15. Pira, *lis.* Yra.
P. 87. *lig.* 8. pour son fils, *effacés* son.
P. 89. *lig.* 6. Pierre, *effacés* la virgule.
P. 91. *lig.* 1. on le somme, *lisez*, on le somma.
P. 101. *lig.* 19. joüissance, *lisez*, puissance.
P. 103. *lig.* 4. qu'elle eut, *lisez*, qu'héduvige eut.

P. 105. *lig*. 7. qui l'avoit élevé à la, *liſ*. qui l'avoit élevé. A la.
P. 106. *lig*. 27. un petit fils, *ôtez* un.
P. 107. *lig*. 26. vilſonac, *liſ*. Vilſenac.
P. 108. *lig*. 11. le Sceptre à une, *liſ*. [illegible]ſſer à une.
P. 116. *lig*. 22. Aſphaltite, Aſphaltide.
P. 120. *lig*. 16. recrea, *liſ*. recria.
P. 128. *lig*. 22. guerit, *liſ*. guerît.
P. 156. *lig*. 5. faiſoit plantes, *liſ*. faiſoit des plantes.
P. 178. *lig*. 8. plus, *liſ*. les plus.
P. 184. *lig*. 19. Botanique, *liſ*. la Botanique.
P. 166. *ligne* 14. ayant, ayent.
P. 168. *ligne* 10 myrtea, *liſ*. Myrlea.

Fautes à corriger dans l'Addition du Journal précedent.

Page 37. *l*. 5. *au lieu de* $\frac{2pt}{d}$, *liſez* $\frac{d}{2pt}$.

Page 39. *l*. 7. *au lieu de* $Q . q :: H . h$, *liſez*. $Q . q :: h . H$.

IEMOIRES
POUR
'HISTOIRE
les Sciences & des beaux Arts.

ueillis par l'Ordre de Son Alteſſe Sereniſſime Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

Février 1703.

De l'Imprimerie de S. A. S.
A TREVOUX,
Et ſe vendent à Paris,
ez JEAN BOUDOT Libraire Imprineur Ordinaire du Roy, & de l'Academie Royalle des Sciences, Ruë S. Jaques au Soleil d'Or prés *S.* Severin.

Avec Privilege & Approbation. 1703.

MEMOIRES
POUR L'HISTOIRE
des Sciences & des beaux Arts.
Fevrier 1703.

ARTICLE XIV.

CHRISTOPHORI CELLARII Historia Universalis breviter ac perspicuè exposita in antiquam & medii ævi ac novam divisa cum notis perpetuis Jenæ sumptibus Jo. Bielkii 1703. *C'est à dire, Histoire Universelle briévement & clairement exposée, avec des Notes par Mr. Christophle Cellarius, à Jene chez Bielkius tom.* 3. *in* 12. *pp.* 1^er. 242. 2^d. 286. 3^e. 408.

LE dessein d'un Abregé de l'Histoire Universelle paroît d'abord assez commun: mais celuy de M^r Cellarius contient des choses singulieres. Avant que de les indiquer, il est bon d'a-

vertir que ce Livre n'a été fait qu'à diverses reprises. Il y a environ 15. ans que l'Auteur avoit publié un Abregé de l'Histoire ancienne jusqu'au temps de Jesus-Christ. Dix ans aprés voulant retoucher & augmenter cet Ouvrage, il jugea à propos de le continuer jusqu'à Constantin. Il luy sembloit que de s'arrêter au regne d'Auguste, c'étoit interrompre sans raison l'Histoire de l'Empire Romain; puisque depuis ce temps-là, il devint encore plus considerable par ses conquêtes, & par un grand nombre de Gens de Lettres. D'ailleurs l'Epoque de Constantin sert à partager plus commodément l'Histoire Universelle en trois parties; sçavoir, la premiere qui est celle dont nous venons de parler; la seconde, qui renferme la plûpart des Siecles regardez comme barbares, & qui s'étend depuis Constantin le Grand jusqu'à la prise de Constantinople par les Turcs; & la troisiéme depuis la prise de Constantinople jusqu'à nôtre temps. Ces trois parties d'Hif-

:e Universelle ont fourni à M.
llarius la matiere de trois petits
lumes. Le premier fût imprimé
1697 le second un an aprés, le
isiéme cette année.

Pour venir maintenant au dessein
l'Auteur; il se propose dans son
regé de rapporter exactement les
nts que les autres Abregez ômet-
t tout-à-fait, ou ne débroüillent
assez. Il indique les preuves de
qu'il avance sur le témoignage
Auteurs contemporains qu'il ci-
dans les Notes dont il a accom-
gné toute la suite de son Ou-
ge. Il a pris soin aussi d'y mar-
r les diverses opinions des Sça-
ns sans les condamner; cepen-
nt il quitte d'abord celle qui a-
t été si long-temps la plus sui-
, & par les plus grands hommes,
dont on a commencé à revenir
puis quelques années avec Usser
chevêque d'Armach.

Au lieu donc de mettre pour
miers Roys de la premiere Mo-
chie des Assiriens Nembrot,
lus, Ninus, Semiramis veuve

de Ninus, & Nynias fils de Semiramis suivi de plus de trente Roys obscurs successeurs de ce dernier jusqu'à Sardanapale : il met divers petits Etats qui s'établirent en Asie aprés le Déluge, dont le plus ancien fut celuy de Nimbrot qui fonda Babylone, au lieu même où avoit été la fameuse Tour de ce nom. Il met dans le même temps *Assur* fils de Sem, qui étant sorti de Babylone vint bâtir differentes Villes, & particulierement Nitive Capitale d'un autre petit Empire. Il ajoûte ensuite pour Successeur de Nembroth vers le tems d'Abraham, Amraphel dont les Arabes occupérent la place pendant 215 ans, selon le témoignage de Jul. Africain rapporté par Sincellus. Aprés les Arabes vint Belus, qui jetta les fondemens du grand Empire dont Babylone a été la Capitale. C'est vers ce temps que nôtre Auteur met Ninus, lequel fonda ou étendit notablement l'Empire d'Assirie, qui fut encore augmenté par Semiramis.

Au sujet de Semiramis, Mr. Cellarius remarque que si elle a été femme de Ninus (ce qui selon Vossius est fort douteux) elle a pû être une Princesse illustre sans avoir la puissance étonnante que luy donnent Didore & Pomp. Trogus aprés Ctesias. Il prétend même que ce que disent ces Auteurs de la Ville de Babylone sous Semiramis, est réfuté partie par les Livres de Moyse, partie par Berose dans Joseph, & partie par Megasthéne dans Strabon. Du reste Ninus eût pour fils Nynias, auquel succedérent quelques Roys obscurs & effeminez comme luy; jusqu'au temps de Sardanapale qu'arriva la révolte des Medes par le moyen d'Arbacés. Durant tout ce temps-là Babylone avoit ses Roys particuliers, & Nabonassar qu'on prétend être icy le Baladan de l'Ecriture, illustra son nom, sur tout par son Ere fameuse; il eût des Successeurs jusqu'à Baltasar dont l'Empire, selon l'oracle de Daniel, fut transferé aux Medes.

Aprés avoir rapporté ces traits de Mr Cellarius, il est bon de marquer ses raisons. Il prétend que le systême commun appuié sur le rapport de Ctesias, ne peut se soûtenir. Ctesias a été long-temps en vogue parmi les Sçavans qui le préferoient même à Herodote ; depuis quelques années le sort a changé ; c'est Herodote qu'on luy préfere, & l'on ne trouve plus dans celuy-là ni de verité ni même de vrai-semblance ; du moins par rapport à l'ordre & à la succession des Princes.

En effet, comment un siécle aprés le Déluge Ninus & Semiramis pouvoient-ils avoir un Etat aussi puissant & des Armées aussi nombreuses qu'ils avoient, selon le rapport de Ctesias ? Comment n'en paroît-il aucun vestige dans l'Ecriture-sainte ? Est-ce aux Assiriens que Josué enleva la Terre de Canaan ? Les Roys Ammonites, Amalecites, &c. auront-ils fait de grandes guerres sans qu'ils ayent eu affaire à l'Empereur d'Assirie ? Enfin Da-

vid aura t'il donné deux batailles sur l'Euphrate, & aura-t'il rendu la Syrie tributaire, sans que ces redoutables Empereurs d'Assirie ayent paru prendre aucune part dans ces mouvemens en un pays qui devroit être ou le leur ou voisin du leur? C'est pourquoy M. Cellarius ne reconnoît une si redoutable puissance dans l'Empire de l'Asie que pour le temps auquel Téglat Phalasar détruisit le Royaume de Damas : d'où il chassa Rasin à la priere d'Achas Roy d'Israël.

Bien que ces raisons ayent été rapportées par d'autres Auteurs, elles ne sont pas si connuës de bien des gens, qu'il ne soit à propos de les ramasser icy ; mais plus elles paroîtront plausibles, plus elles sont à craindre pour le systême même de M. Cellarius : car s'il met Ninus & Semiramis vers le temps des Juges, il faut qu'il leur donne un Empire considérable, comme il en convient en parlant de Ninus ; & alors les difficultez qu'il fait aux autres par rapport à l'Ecriture sain-

ERRATA
Pour le mois de Janvier 1703.

PAge 13. ligne 19. ses, lisez ces.
P. 19. lig. 6. qu'il, lis. il y.
P. 20. lig. 28. se, lis. le.
P. 38. lig. 18. lors, lis. alors.
P. 42. lig. 4. soupçonnera, lis. soupçona.
Idem, lig. 15. Rueli, lis. Ruel.
P. 44. lig. 13. Reuser, lis. Reuter.
P. 46. lig. 16. Bisayen, lisez, Biscayen, ou Basque.
La même, ligne 20. tzic, lis. otzie.
La même, ligne 22. ociu, lis. ociec.
La même, lig. 24. otzic, lis. otzie.
P. 47. lig. 21. pouli, lis. pouti.
P. 48. lig. 1. Pater, lis. Pator.
P. 51. lig. 15. discurssions, lis. discutions.
P. 52. lig. 28. ce qu'on attendoit, lis. ce qu'on n'attendoit.
P. 53. lig. 13. aprés ce mot, l'Empereur, mettez un point au lieu de la virgule.
P. 68. lig. 14. aprés de mettez la
P. 74. lig. 6. fut le premier, ajoûtez des Empereurs.
P. 77. lig. 8. excité, lis. exilé.
P. 79. lig. 15. Pira, lis. Yra.
P. 87. lig. 8. pour son fils, effacés son.
P. 89. lig. 6. Pierre, effacés la virgule.
P. 91. lig. 1. on le somme, lisez, on le somma.
P. 101. lig. 19. joüissance, lisez, puissance.
P. 103. lig. 4. qu'elle eut, lisez, qu'héduvige eut.

des évenemens, on ne peut gueres les arranger dans sa tête ni les retenir. Il semble qu'il ait voulu suppléer à ce défaut par les Tables Historiques qu'il a ajoûtées à la fin de chacun de ses Volumes. Ce sont des Listes de tous les Princes qui ont été à la tête des Etats, & même des moins considerables; afin que là où la brieveté de l'Histoire ne permet pas d'apprendre leurs actions du moins on apprenne leurs noms. On a vû déja l'utilité de ce dessein dans ce qu'avoit fait le P. Labbé : d'autant plus que les Tables de ce Pere sont, non-seulement Historiques mais encore d'une Chronologie fort exacte, selon son systême.

Les deux derniers Volumes de M. Cellarius n'ont rien de singulier; leur brieveté & leur netteté sont communes à tout l'Ouvrage, aussi bien que l'avantage de ne rien contenir des Fables qui ont si souvent défiguré l'Histoire Universelle. Il n'est pas nécessaire d'avertir que M. Cellarius étant Lutherien il

parle de Luther selon les idées de sa Secte ; mais d'ailleurs d'une maniere assez moderée.

ARTICLE XIV.

FRANCISCI ET JOANNIS Hotomanorum patris ac filii & Clarorum virorum ad eos Epistolæ: quibus accedit Epistolarum miscellanearum virorum Doctorum qui hoc & superiore sæculo claruere Appendix ex Bibliotheca Jani Gulielmi Melii J C. Amstelodami apud Geor. Gallet 1700. in 4. pp. 488. *C'est à dire les Lettres de Mrs. François Hotman & Jean Hotman son fils, avec diverses Lettres d'Hommes Illustres du siécle précedent. A Amsterdam chez Georges Gallet.*

C'Est M. Van-Meel qui donne ces Lettres au Public ; elles luy ont été communiquées par Mr. Grævius à qui il en dédie le Recueil ; il nous apprend dans sa pré-

face qu'il n'en a pas fait le choix qu'il auroit voulu, parce qu'on ne les lui a mises en main, qu'à condition qu'il les feroit toutes imprimer ; C'est disposer le Lecteur à rencontrer dans la suite de ce Recueil des endroits qui interessent peu.

On a mis au commencement du Livre, la vie de Mr. François Hotman écrite en Latin par le Jurisconsulte Pierre Nevelet. Dans les premieres pages il y a quelque chose qui ne s'entend pas assez ; aprés qu'on a dit que Messieurs Hotman viennent d'une illustre famille de Breslaw Capitale de la Silesie: On ajoûte que le premier d'entr'eux qui passa en France fut Lambert Hotman qui y vint servir dans les Troupes de Louis VI. & que Jean Hotman son fils fut si riche qu'il présenta de grosses sommes pour la rançon de François I. On a été chercher l'*Errata* du Livre pour voir si ce n'étoit pas une faute d'impression, & si au lieu de Louis VI. on n'auroit pas mis Charles VI. ou quelque autre Roy qui ap-

prochât du temps de François I. mais comme on n'a point trouvé d'*Errata*, on a eu recours au Dictionnaire de M. Bayle, qui a une grande réputation d'exactitude; l'on a été surpris qu'il marquât aussi Louis VI. dans la même occasion, & qu'il citât à la marge le Latin du Manuscrit.* On ne comprend pas que d'habiles gens ayent copié & traduit eux-mêmes cet endroit de Nevelet, sans s'appercevoir d'une bevûë si manifeste; cela pourroit faire craindre pour d'autres endroits du Dictionnaire Critique.

Cependant il faut dire en faveur de ceux qui ne connoissent pas l'habile Jurisconsulte dont on recueille icy les Lettres, qu'il étoit fils aîné de Pierre Hotman, Conseiller au Parlement de Paris, dix-huitiéme fils de Lambert. Il donna dans les nouvelles opinions de Religion qui se répandirent alors en France, c'est pourquoy il fut obligé d'en sortir. Il y revint aprés en-

* *Tom. 2. p. 35. sur le mot Hotman. note A.*

seigner le Droit à Valen
Bourges ; mais il en sortit
veau pour défendre plus l
par sa plume la cause de
faisoient les plus grands
mens dans ce Royaume.
ses Ecrits qui a fait le plus
& dont il se sçavoit, di
plus de gré ; a été jugé
Protestans mêmes, tout à
digne d'un Jurisconsulte d
En effet il y prétend détru
la plus naturelle de la M
Françoise ; mais la passion
quelle il écrivit, par les
mens du parti où il se t
l'empêcha de voir le tor
faisoit par-là à lui-mêm
y établit des maximes d
seroit efficacement contr
contre son parti quelque
prés. Du reste M. Franç
man eût une grande érudi
il fut mis en paralelle ave
bre Cujas, avec lequel ai
des disputes assez vives.
assez pour juger de la p
doit prendre à ses Lettres
port à sa personne.

Comme on ajoûte dans le même volume celles de M. Jean Hotman son fils, il est à propos de dire de celui-cy qu'il eût d'aussi beaux talens que son pere, & qu'il en fit un grand usage, soit dans les négociations où il fut employé, soit dans un Livre fort estimé, qu'il composa sur la fonction des Ambassadeurs, & en d'autres Ouvrages semblables. On trouve encore dans la même famille & dans le même-temps un merite fort distingué en la personne d'Antoine Hotman frere du Jurisconsulte ; c'est lui qui emporté par le torrent des affaires, se trouva placé par la Ligue dans la Charge d'Avocat General ; mais sans suivre l'impression de ceux à qui il devoit cette élevation, il défendit hautement dans la suite & au péril même de sa vie, les droits de l'Autorité Royale & de la Loy Salique, de sorte même qu'il écrivit contre son frere sur ces matieres. Voilà à peu prés ce que nous apprend l'Eloge que M. de Sainte Marthe fait de Messieurs Hotman, *& qu'on a mis* aussi toute au long à

la Latinité,
ſiecle de Franç
retiques prire
ſoin de cultive
inſinuer plus a
reurs. Un gra
mieres Lettres
niſtre Bulling
conſidéroit co
& en la nouve
même de Reve
de Pater, expr
le commun des
blent pas trop
qu'il n'avoit p

uelques personnes ayant souhaité qu'on leur marquât en détail ce qu'ils pourroient envoïer de leur païs, pour être mis dans les Memoires de Trevoux : on a fait reimprimer à la tête de ce Tome une petite instruction, qu'on avoit envoïée en divers endroits, lorsqu'on entreprit ces Memoires. Elle est en Latin, afin qu'elle puisse plus aisement estre communiquée aux Etrangers.

N plurimis Europæ regionibus usus jam invaluit, ut sub *Diarii Eruditorum* titulo, vel alio simili scribantur puscula in quibus singulis hebdomabus vel mensibus Historia Librorum xitur, qui de novo in lucem prodeunt, orum ratio & argumentum explicantr, de iis judicium fertur, &c.

Id oneris, invitante Serenissimo ombarum Pincipe, Duce Cœnomaum, suscepere Parisienses è Societate esu non pauci, rati alios eruditos vis qui in variis Europæ Academiis gunt tam multi, in laboris partem onte venturos. Spem illam injicit, m rei litterariæ, tum etiam privarum qui oneris partem non recusaint, manifestissimum commodum. c enim illi quæcunque ad rem litteriam pertinent, facili negotio cognoent singulis mensibus: tum verò sua

ſuorumq; opera, quæ apud Exterc
nomine quidem ſæpè nota ſunt, in
nium cognitionem adducent.

Hæc ſunt autem in quibus hujus
vi Diarii Autores adjuvari ſe poſtul

1. Expediret eligi ex iis qui
cipuis in urbibus vel Academiis
gunt unum, aut alterum eruditun
rum qui ultro ſuſciperet opus ſcri
di ad Diarii Autores.

2. Ii qui ſcribendi onus ſuſcip
mittant ſingulis menſibus Catalo
Librorum ad quaſvis diſciplinas p
nentium, qui in lucem prodibunt:
mo quidem menſe eorum qui fu
editi in ſua Provincia ab initio l
anni 1703, aut paulò antè, mod
ſint alicujus momēti: ſequentibus
menſibus, eorum qui deinceps ede

3. Singulorum librorum titulus
batur, eâ linguâ quâ liber fuerit ed
addatur nomen Bibliopolæ & u
ubi editio facta eſt, quo anno ſcr
liber, quo volumine, in folio, i
&c. qui paginarum numerus, an
res Tomi &c.

4. Adjungatur, quoad fieri pot
cujuſque libri argumentum & b
Analyſis, imò & judicium de eo ſ

m: nec omittatur auctoris nomen, æ conditio, patria cujus sectæ Au- &c.

. Si quid reperiatur novi, in Astro- a præsertim & aliis Mathematicæ tibus, in Physica, Medicina aut irurgia: si quid ad explanationem crarum Litterarum aut Patrum, aut am veterum Scriptorum profano- n pertinens, de novo proferatur: si æ adinventa fuerit nova machina: observatum fuerit novum aliquod turæ Phænomenon, aut experimen- ri: si quid singulare ex aliis orbis par- us allatum fuerit, hæc breviter scri- ntur.

5. Poterit etiam quisque proponere lvendas ab eruditis viris difficiles in iocumque doctrinæ genere quæstio- s: poterunt item Auctores qui ali- i operi incumbunt, in quo perficien-) sperant se ab eruditis viris juvari sse, operis rationem ac consilium oponere.

7. Mittantur nomina Auctorum ali- ijus nominis in quolibet genere do- rinæ, qui è vivis abibunt: an quis se- x, an *junior*, an nobilis: item si quem *agistratum gesserit*, vel fuerit in ali-

qua dignitate conſtitutus : an ſecularis, an Regularis : quos libros ſcripſerit, eorumque Catalogus adjungatur : uno verbo ſcribatur quidquid in eo fuerit commendatione dignum.

8. Brevitas in ſcribendo, quantum ſine diſpendio rerum ipſarum fieri poterit, ſervetur.

9. Si autoritate publica fuerint alicubi Libri prohibiti, vel proſcriptæ propoſitiones, non omittantur.

10. Si ex Locis, ubi hæc ſcribentur, non ſoleant mitti curſores ordinarii, qui Pariſios litteras deferant, poterunt hæc mitti in urbem primariam. v. g. Viennam, Matritum, Romam, &c. unde Pariſios deferantur.

11. Qui ſcribent, ſuum & urbis ſuæ nomen ſubſcribant, ut poſſint per litteras interrogari cùm res explicationem poſtulaverit.

12. Poterunt ii qui ſcribent, vel latinâ, vel patriâ linguâ ſcribere, prout magis ipſis commodum fuerit.

13. Curabitur, ut illis qui in iſtis operam ſuam impendent, mittantur Pariſiis grati animi ergo Diaria, vel ſingula ſingulis menſibus, vel plura ſimul, prout ipſis videbitur.

çois de ce temps-là a une naïveté singuliere. L'inclination que ce Prince témoigne avoir pour la Chimie, & pour d'autres Sciences de cette nature, merite encore d'être remarquée. Au sujet de deux poudres, l'une rouge & l'autre blanche, qu'avoit inventé certain Baron, apparamment souffleur de profession, Il écrit à M. Hotman en ces termes; *Vous puissiez tant fair que je puis havoir de chacq'une ung unze, & marchander avecluy* (luy Baron) *de ma part, en facon que si je la trouve juste & l'ung & l'autre que je luy pageray la somme de dix mille écus, & marchandant avec luy* perargradus *de 5 jusqu'à ladite somme la fairez au moindre pris* : & dans une autre Lettre le même Prince aprés avoir obtenu un peu de cette poudre blanche du Baron, dit encore à M. Hotman, *je luy prie* (luy Baron) *de continuer en cette bonne volonté, sans toutefois oublier le mouvement continuelle & autres dont il m'avoit donné esperance*; (esperance comme on a vû depuis, *dont le terme n'étoit pas si* proche).

mais pour faire connoître tout le zele qu'avoit l'Electeur pour le grand œuvre, nous ajoûterons encore quelques lignes de la suite de sa Lettre. *Touchant le petit billet par lequel vous me faites souvenir de ce que je a promis au susdit Baron, c'est de tenir secret ce qu'il m'a communiqué; chose que je suis deliberé à maintenir ou plustot mourir; mais cependant je demeurer quasi frustré de tout cela ne sçaint montrer à personne ce que je de faire; & de le preparer de ma main avec autant des affaires, je ne le sçauroy, il est bien fray que je fay faire de l'eau de vie pour un or potable mais à cette heure-là on la plus gran partie du depende.*

Les Lettres de Mr. Jean Hotman ne fourniront pas plus de matiere à cette article que celles de M. son pere; & quand on nous a promis dans la Préface de ce Recueil que nous y trouverions beaucoup de choses propres à éclaircir l'Histoire Ecclesiastique, Profane, & Litteraire, & qui pouvoient servir à la Science des Medailles & des Antiquitez; on nous auroit fait

plaisir de nous donner en même-temps un fidele *Index* pour trouver toutes choses, qui ne frappent pas les yeux d'abord; mais enfin ce sont toûjours les Lettres de personnes habiles, reverez dans le parti Protestant.

Dans les Lettres diverses qui sont à la fin du Volume, il y en a plusieurs de Saumaise & de Juste Lipse, & à la tête de celles-là une d'Erasme, qui est peut-être la plus remarquable de tout le Recueil; car il y peint admirablement bien lui-même son caractere & sa disposition au regard des choses de la Religion; aprés s'être plaint du fiel qui domine dans le style de Luther, & de l'effort que faisoient les Lutheriens pour l'engager contre son gré dans leur parti: *Que gagnera Luther*, ajoûte-t'il, *de me jetter dans le péril où il se trouve; il a enseigné de bonnes choses, mais ne les a-t'il pas corrompuës par un grand nombre d'autres mauvaises? D'ailleurs, n'eut-il rien écrit que de pieux, je n'ay jamais prétendu exposer ma*

vie pour la verité ; tous n'ont pas force de souffrir le martyre, & crains bien que dans le trouble je mitasse saint Pierre. Quand les pes & les Empereurs font de bon Loix, je les suis, ce qui est ju quand ils en font de mauvaises, j souffre, ce qui est le plus sûr. V comme les ménagemens en mat de Religion que certains esp voudroient trouver si plausibl renferment les principes de la grande impieté qui se puisse ima ner.

ARTICLE XV.

ELEMENTA THEOLOGIC in quibus de authoritate ac p dere cujuslibet argumenti Th logici &c. *Elémens de la Theolog où l'on examine soigneusement l torité & le poids de toutes les férentes especes de preuves Theo giques ; avec deux Traitez, l'un la foy divine ; l'autre de l'authon suprême qu'a l'Eglise de condam nommément tous les mauvais liv Par Charles du Plessis d'Argen*

Docteur en Theologie de la maison & Societé de Sorbonne, Abbé de sainte Croix de Guingamp. A Paris chez la veuve Thibouſt & Pierre Eſclaſſan proche le College Royal 1702. in 4° pagg. 344. L'addition eſt de 142. pagg.

EN Phyſique on appelle *Elemens*, les premiers principes de tous les corps. Dans les autres ſciences on appelle *Elemens*, certaines veritez ſur leſquelles chaque ſcience roule, & qui en ſont comme les premiers principes. Par exemple en Theologie ces propoſitions. *Tout ce que Dieu a revelé eſt vray : Tout ce qui eſt contenu dans les livres Canoniques de l'ancien Teſtament & du Nouveau eſt la parole de Dieu : Tout ce que l'Egliſe enſeigne eſt la parole de Dieu. Ce que les Peres aſſurent d'un conſentement unanime appartenir à la foy, y appartient en effet.* Ces veritez ſont le fonds de toutes les preuves dont on ſe ſert en Theologie. Sans une connoiſſance exacte de ces principes, on ne peut être bon Théologien ny ſçavoir la Religion : on ne peut de-

mêler les erreurs inventées pa
hommes, des dogmes que Dieu
velez; ni deffendre ces dogmes
tre les hérétiques. Ces prin
sont le sujet du livre dont nou
lons donner l'extrait. Si cette
tiere est importante, elle est en
plus difficile, les hérétiques dec
& secrets ont trop d'interêt à l
curcir, pour n'y avoir pas fait
leurs efforts, & sur tout depuis
siecles. On n'a rien omis afin d
minuer l'authorité de l'Eglise,
le pretexte de relever celle de
criture. Pour dissiper ces faux
jugez, qui ne sont que trop
muns, pour demêler les Sophi
dont on les appuïe, il falloit un h
me tel que Mr. l'Abbé du P
d'Argentré, encore plus disti
par son érudition & son amour
la verité, que par sa naissance :
tres ouvrages lui ont acquis la
putation d'un habile Theolo
Les Théologiens après S. T
mas ont traité les mêmes quest
au commencement de leurs co
mais la plû-part l'ont fait d'une
niere trop succinte ou trop

lastique. Il faut excepter Valentia.
L'an 1562. on mit au jour un traité sur les lieux communs d'où les Theologiens tirent leurs argumens ; ouvrage posthume de Melchior Cano Evêque de Canarie, auquel il manque deux livres pour être entierement achevé. En 1564. Michel Medina Religieux de l'Ordre de saint François, qui aussi-bien que Cano avoit paru dans le Concile de Trente avec beaucoup d'éclat, fit imprimer la premiere partie d'un traité de la foy, où il examine fort au long l'origine & les causes de la foy. La seconde partie n'a point paru. La solidité, la netteté, l'élegance de ces deux ouvrages n'y laisse rien à desirer qu'une critique plus delicate. Ce defaut est moins celui des Auteurs que du siécle où ils ont vécu. On reproche encore à Melchior Cano de n'avoir pas eu assez de respect pour quelques Peres de l'Eglise : au moins un celebre Theologien de son Ordre (*Seraphin Razzi*) qui a fait l'abregé de son ouvrage, declare dès le titre, qu'il y vange quelques Pe-

res de la maniere trop dure dont Cano les a traitez. On fit des reproches plus considerables à l'Evêque de Canarie, sur certain sentiment qu'il fut obligé d'ôter de son livre. Une passion violente qui l'a porté à de grands excès, lui avoit fait avancer cette erreur. A cela près son livre fut encore plus estimé que celui de Medina. Il n'a rien perdu de sa reputation, & il la merite, Mr. l'Abbé du Plessis d'Argentré declare qu'il en a beaucoup profité. Cet aveu fait honneur au discernement & à la modestie du Docteur de Sorbonne. Son ouvrage quoique bien écrit cede pour la beauté du style à celui de l'Evêque de Canarie, dont l'expression est par tout également delicate : *mais les Elemens Theologiques*, ne cedent point aux *lieux Theologiques*, pour la methode ny pour la netteté, & les surpassent pour la maniere dont la matiere est éclaircie. On peut dire qu'elle est épuisée dans le livre dont nous parlons. Nous croïons devoir donner une idée un peu étenduë de ce qu'il contient. Ces

connoiſſances ſont utiles à quelque lecteur que ce ſoit.

L'Auteur, aprés avoir expliqué avec beaucoup d'ordre & de netteté les proprietez de la Theologie, refute ceux qui font autant d'articles de foy des concluſions purement Theologiques ; & remarque judicieuſement que toute certitude parfaite étant égale en genre de certitude, il eſt fort inutile de diſputer, ſi la certitude des faits revelez eſt plus grande que la certitude parfaite que nous avons de beaucoup d'autres veritez. La certitude parfaite exclut abſolument tout doute, & l'on ne peut rien ajouter à une certitude qui ne laiſſe aucun lieu de douter. L'Auteur, dis-je, établit enſuite comme le fondement de tout ſon livre, que c'eſt l'autorité qui domine en Theologie : & il propoſe la matiere des diſſertations ſuivantes, où il explique combien l'on doit deferer en Theologie : 1. à l'autorité de l'Ecriture Sainte, 2. à l'autorité des traditions divines & Apoſtoliques, 3. à l'autorité des Peres de l'Egliſe, 4. à l'autorité du ſentiment unani-

me de l'Eglise, 5. à l'autorité des Conciiles, 6. à l'autorité du Pape 7. à l'autorité des Scholastiques, 8. à l'autorité des Canonistes, 9. à l'autorité des Philosophes & aux lumieres de la raison. 10. à l'autorité des Jurisconsultes. 11. à l'autorité des Historiens.

1. Quand on regarde l'Ecriture sainte comme un livre inspiré; on ne peut pas luy refuser une autorité divine. On peut distinguer parmi les Chrétiens quatre opinions differentes sur l'inspiration des livres sacrez. La premiere qui étend la necessité de cette inspiration jusqu'aux mots, aux syllabes, & aux lettres; la seconde qui ne la demande que pour les choses: la troisiéme la restraint à ce qui regarde la foy & les mœurs: la quatriéme la borne encore davantage & ne l'admet que dans les Propheties. Grotius, Spinoza, le Clerc sont les défenseurs de ce quatriéme sentiment; qui par une impieté assez mal deguisée, & plus mal appuïée, renverse l'autorité de l'Ecriture. L'Auteur distingue le sentiment de Grotius d'avec celuy de le Clerc;

mais la ſeule difference que nous y trouvons, c'eſt que le Clerc a parlé plus clairement, & plus hardiment que Grotius. Mr. d'Argentré traite avec raiſon de temeraire, la ſeconde opinion qu'Holden défend avec chaleur dans ſon Analyſe de la Foy. Il remarque que les défenſeurs de la premiere opinion ſont diviſez entre eux plûtôt ſur la maniere, que ſur la neceſſité de l'inſpiration. Toſtat & Valentia celebre Theologien Jeſuite, mettent l'inſpiration dans une action de Dieu qui ſemble ne laiſſer aucune liberté à l'Ecrivain ſacré.

L'an 1588. il s'émeut à Louvain une diſpute fort vive ſur la maniere dont ſe peut faire cette inſpiration. Un Profeſſeur Jeſuite ſoutenoit, qu'un livre compoſé ſans inſpiration immediate, deviendroit ſacré & parole de Dieu par le témoignage ſubſequent que Dieu rendroit à la verité exacte de tout ce qu'il contient. Des Docteurs de Louvain & de Doüay, condamnerent ce ſentiment par des Cenſures que le Pape fit d'abord ſupprimer, & qu'il a continué de deſaprouver,

malgré tous les efforts qu'on a faits pour en obtenir l'approbation, & la publication. Ainsi l'Auteur pour s'exprimer avec une entiere justesse n'auroit pas dû dire qu'elles n'ont jamais été desaprouvées du saint Siege. N'est ce pas desapprouver une Censure que la supprimer, & laisser un libre cours à la doctrine qu'elle condamne ?

Cornelius à Lapide & Bonfrerius ont enseigné depuis les Censures de Louvain & de Doüay, le premier à Louvain & le second à Doüay, que sans action de Dieu immediate, il suffisoit, du moins à l'égard de l'histoire & de la Morale, que Dieu par une Providence particuliere empêchât l'Ecrivain sacré de se tromper, ni dans les choses, ni même dans le choix des expressions les plus convenables aux desseins de Dieu. Cependant ils n'excluent pas la motion d'une grace interieure qui portât l'Auteur sacré à écrire c'étoit un des sentimens qu'avoient condamné les censures.

L'Auteur s'attache à cette opinion bien expliquée ; & sa penetra-

tion luy a fait découvrir que ceux qui l'ont attaquée avec tant de chaleur, ne l'ont combatuë que parce qu'ils ne l'entendoient pas assez, & que le mot *d'inspiration* pris en different sens a produit tout l'embarras de cette contestation. Selon luy ces Jesuites avoient un peu contribué à cet embarras en ne s'exprimant pas d'une maniere assez conforme à la tradition. Il appuïe de beaucoup d'autoritez l'inspiration des livres sacrez telle qu'il l'a expliquée, & répond en détail à tout ce qu'on a objecté contre cette verité.

Le Docteur examine ensuite quel a été chez les Juifs & les premiers Chrétiens le nombre des livres sacrez. Il croit que les livres de Tobie, Judith, la sagesse, l'Ecclesiastique, & les Macabées ont été regardez par les Eglises comme des livres inspirez de Dieu ; quoy qu'on ne les eût pas inserez dans le Canon Hebraïque, auquel par respect pour Esdras, on n'avoit voulu rien ajoûter. L'Auteur prouve son sentiment par les témoignages des Peres des deux premiers siecles, qui ont cité

ces livres indifferemment avec les livres qui sont dans le Canon des Hebreux ; sans qu'il paroisse qu'ils ayent eu aucun doute sur leur autorité divine. Ce ne fut, selon Mr. d'Argentré, que la version Grecque d'Aquila qui fit douter sur cela quelques Eglises: depuis elles sont revenues à la tradition perpetuelle de l'Eglise Romaine. Le texte Hebreu est autentique selon l'Auteur ; mais cette autenticité ne convient en particulier à aucune édition , à aucun exemplaire ; l'Eglise n'ayant point encore decidé sur les differences qui se trouvent entre les copies diverses. Pour la version des Septante il rapporte le sentiment qui lui accorde l'autenticité, & celui qui la luy refuse. Quoy qu'il ne prenne point parti on voit assez qu'il panche à ne pas la traiter plus mal que le texte Hebreu.

Scaliger & plusieurs autres sçavans, même Catholiques, ont regardé l'histoire d'Aristée comme un Roman. Il est difficile d'en porter un autre jugement , pour peu qu'on l'examine. La fausseté recon-

nuë de l'Hiſtoire d'Ariſtée a fait croire que tout ce que Joſeph & les Peres avoient tiré de ce livre touchant la verſion des Septante n'étoit pas trop ſeur. On traitte ici cette opinion avec un peu trop de rigueur.

Mr. d'Argentré établit fortement l'autorité de la Vulgate, mais il nie auſſi fortement que le Concile de Trenté l'ait preferée aux ſources Hebraique & Grecque. Au reſte il exige, pour qu'une verſion ſoit autentique, qu'elle reponde à l'original aſſez exactement pourqu'on ne puiſſe y remarquer aucune faute évidente. Il croit par là concilier les deux ſentimens oppoſez des Theologiens Catholiques ſur cette matiere, dont les uns ne demandent cette conformité à l'original que dans ce qui regarde la foy & les mœurs, les autres ne croyent point la copie conforme à l'original, s'il y reſte la moindre faute, même en ce qui n'a point de liaiſon avec la foy, De ſçavans Théologiens ont pris ſur cette difficulté un parti qui nous paroit fort plauſible, ils diſtinguent

trois especes de conformité entre la version & l'original : une conformité *Grammaticale*, une conformité *Logique*, une conformité *Morale*. La premiere emporte une parfaite ressemblance dans la maniere d'exprimer les choses, autant que le genre different des deux langues peut le permettre ; elle n'est pas necessaire non plus que la seconde, qui consiste dans l'identité des propositions ; la troisiéme suffit, qui n'éxige que l'integrité du sens par rapport à ce que le saint Esprit a voulu nous enseigner. Ainsi qu'on ait mis, par exemple dans la vulgate, *lierre* au lieu de *courge* dans le chapitre 4. de Jonas, qu'il y ait dans cette version quelque erreur dans les chiffres qui ne fût pas dans l'original, elle n'en est pas moins authentique.

2. Il ne dit rien de particulier sur l'autorité des traditions, mais il expose la doctrine commune sur cette matiere avec beaucoup de clarté.

3. Sur l'autorité des Peres il s'arréte à montrer de quel poids est leur

onſentement unanime, & ſur quel-
es regles on doit examiner les té-
moignages tirez de leurs écrits. Tout
cet article merite d'être tranſcrit.

4. En parlant de l'autorité de
l'Egliſe, il s'applique avec ſoin à
détruire le faux ſyſteme du Miniſ-
re Jurieu, qui fait de l'Egliſe un
monſtre composé de toutes les ſec-
es. Il donne les marques ordinai-
es pour connoître la veritable
Egliſe, & fait voir que le conſente-
ment de la plus grande partie des
Paſteurs en matiere de foy, eſt deci-
if; ſoit que l'on conſulte les pro-
meſſes du Fils de Dieu, ſoit que l'on
egarde l'infaillibilité naturelle de
ce conſentement; auſſi incapable de
romper, que le conſentement de la
plûpart des hommes ſur ce que l'ex-
perience fait connoître. Il s'attache
ſur-tout à bien établir l'infaillibilité
de l'Egliſe dans la condamnation
des livres heretiques. Ce qu'il dit
ſur cet article eſt ſi étendu & ſi cu-
rieux qu'on en donnera un extrait
ſeparé le mois prochain.

5. Le conſentement unanime de
l'Egliſe ſe manifeſte par les Conci-

les, c'est aux Evêques, & sur tout au chef des Evêques, au Pontife Romain à les convoquer. Les Princes Seculiers ne les ont convoquez autrefois & n'ont droit de les convoquer, que comme les defenseurs naturels de l'Eglise, & sur la requisition du Pape ou des Evêques. Pour qu'un Concile soit général il faut que la convocation soit generale, qu'un grand nombre d'Evêques s'assemble en effet, dans un ou plusieurs endroits, & que le Concile jusqu'à la fin garde les loix de l'équité & de la discipline, si l'une de ces trois conditions manque, le Concile n'est pas genéral. Les Evêques y sont les témoins de la tradition, juges des contestations sur la foy, legislateurs dont les reglemens en matiere purement spirituelle doivent être observez. Ils ne jugent les contestations que comme témoins & depositaires de la tradition ils ne peuvent pas faire qu'une ve rité non revelée devienne artic de foy, dit l'Auteur. Il donne de regles pour discerner dans les C nons d'un Concile ce qui est de f

la condamnation du contraire comme herétique, & des termes clairs qui exigent la creance d'une proposition comme revelée.

6. En parlant de l'autorité du Pape, après avoir établi la primauté de S. Pierre, il raporte avec beaucoup d'étenduë ce qui s'est écrit pour & contre l'infaillibilité de ses successeurs : il s'en tient à la declaration de la faculté de Paris en 1663.

7. S'opposer au consentement unanime des Theologiens c'est une temerité. S'ils sont partagez, il faut avoir moins d'égard au nombre, qu'au merite de ceux qu'on doit suivre & au poids de leurs raisons.

8. & 9. L'autorité des Canonistes dans les matieres de discipline, des Jurisconsultes à l'égard des loix civiles est de même poids que celle des scholastiques sur les questions de doctrine. On doit s'en servir avec les mêmes precautions.

10. Enfin les Philosophes ne doivent pas être bannis de la Theologie. On s'y sert de leur methode: & quoy qu'il faille bien se garder de soumettre les veritez de la foy à leurs

experiences ni à leurs raiſonnemens, la raiſon qui ne doit pas fonder ce qu'il faut croire, doit examiner ſoigneuſement pourquoy il faut croire : & ſi l'autorité domine en Theologie, elle y domine de concert avec la raiſon. Les myſteres de la foy n'ont rien de contraire à l'évidence generale, c'eſt à-dire, à ce qui eſt évident à tous les hommes: pour l'évidence particuliere, elle depend de l'imagination, des prejugez, des paſſions & ce ſeroit établir le fanatiſme que d'y ſoumettre la Theologie.

11. Il y a des regles certaines pour juger de la creance que merite un Hiſtorien. La Theologie dependant de beaucoup de faits dont la foy même depend, ces regles y ſont d'un grand uſage: elles ſont ſeures & ne trompent jamais.

L'Auteur a cru pour rendre ſon Ouvrage plus utile aux jeunes Theologiens, devoir y joindre en peu de mots toutes les queſtions du traité de la Foy, qui n'étoient point entrées dans ſon ſujet. Cette brieveté ne l'empêche pas d'être clair & exact.

Il finit par expliquer les diverses qualifications qu'on applique aux propositions en les condamnant.

ARTICLE XVI.

LETTRES EDIFIANTES & curieuses écrites des Missions étrangeres par quelques Missionnaires de la Compagnie de JESUS. *Deux Recueils in douze.* 1702. & 1703. *Premier Recueil, pages* 111. *Second Recueil, pages* 194.

IL seroit à souhaiter qu'on donnât souvent au Public de ces sortes de recueils. Il n'y a point de voye plus sure pour connoître les païs éloignez, que les lettres des personnes qui y sont actuellement. Quand on écrit à un amy, on luy parle naturellement & sans exageration : & l'on ne s'avise gueres de luy marquer d'autres choses, que celles dont on a été témoins, ou qu'on a apprises de témoins dignes de foy. Les deux tomes de ce Recueil ne contiennent qu'onze ou douze lettres.

Parmi les choſes curieuſes contenuës dans ces lettres, il y a une deſcription de la ville d'*Achen* capable de nous faire parfaitement concevoir la difference qu'il y a entre les villes des Indes & celles d'Europe. *Achen* Capitale du Royaume de ce nom n'eſt qu'un amas confus d'arbres & de maiſons. Imaginez-vous, dit le Miſſionnaire qui écrit la lettre, imaginez vous une foreſt de Cocotiers, de Bambous, d'Ananas, de Bagnaniers, au milieu de laquelle paſſe une aſſez belle riviere toute couverte de bateaux: mettez dans cette foreſt un nombre incroyable de maiſons faites avec des Cannes, des Roſeaux & des écorces: diſpoſez ces maiſons de telle maniere qu'elles forment tantôt des ruës, tantôt des quartiers ſeparez: coupez ces divers quartiers de prairies & de bois: repandez par tout autant d'hommes qu'on en voit dans nos villes, lorſqu'elles ſont bien peuplées: vous vous formerez une idée aſſez juſte d'*Achen*.

La ſituation du port d'*Achen* eſt admirable; le moüillage excellent,

& toute la côte fort saine. Le Port est un grand bassin, borné d'un côté par la terre ferme de *Sumatra*, & des autres par deux ou trois Isles, qui laissent entre elles des passages, l'un pour aller à *Malaque*, l'autre pour *Bengale* & l'autre pour *Surate*.

Rien n'est plus agreable que de voir le matin une infinité de petits bateaux de Pescheurs qui sortent de la riviere avec le jour, & qui n'y rentrent que le soir, lorsque le soleil se couche. Ces petits *Paraux* ou barques de Pescheurs n'ont pas plus de trois pieds de large, & environ vingt de long. Tout y est extrêmement propre : les planches en sont si bien jointes qu'il ne faut ni étoupes ni godron pour les calfater : & ces barques paroissent toûjours comme neuves.

On ne se sert point de rames pour les faire aller, mais d'une voile faite de nate très-fine & très-legere, qui paroît deux fois plus grande qu'il ne faudroit par rapport au corps du *Parau*. L'art a sçû remedier à cet inconvenient. Il y a aux bouts de la barque deux perches assez lon-

gues. Au haut de chaque perche est attachée une piece de bois courbée vers la mer en forme d'Arc, de toute la largeur du petit batiment. Chaque Arc tient à celuy qui est vis-à-vis, par une piece de bois assez pesante. Ces deux pieces sont attachées aux extremitez de l'arc, & faisant un contrepoids l'une contre l'autre forment une espece de balancier qui empêche ces petits canots de renverser. De cette maniere le moindre vent les pousse, & ils volent sur l'eau avec une rapidité surprenante, sans apprehender les plus furieux coups de mer.

Les *Achenois* ne sont plus rien. Leur païs ne porte ni froment, ni vigne : le commerce roule sur le poivre & sur l'or. On n'y cherche point ce precieux metail dans les entrailles de la terre ; on le ramasse sur le penchant des montagnes, & on le trouve par petits morceaux dans les ravines où les eaux l'entraînent. L'or d'*Achen* est estimé, & passe pour le plus pur qui se trouve. On voit encore dans la même lettre la description des villes de

Malaque de *Macao* & de *Canton*.

La ville de *Malaque* eſt éloignée d'*Achen* d'environ 150. lieuës. Elle eſt auſſi pleine de païſages aſſez champêtres ; mais les maiſons y ſont mieux bâties qu'à *Achen* : & les Europeans y ſont en plus grand nombre. La ville eſt ſeparée de la forteresse par une riviere, qui venant à ſe joindre à la mer, lorſque la marée eſt haute, fait que la Citadelle demeure iſolée. Cette forteresse eſt grande comme la ville de St. Malo. La garniſon n'étoit que de deux cens quinze fantaſſins & de ſix Cavaliers. Les baſtions ſon bons : il y avoit de beaux canons & en quantité ; mais peu de monde pour les ſervir. La rade eſt belle & vaſte : c'eſt une anſe que la côte forme en cet endroit A ſept lieües de là il y a un autre Port, qui vaudroit celuy de *Malaque*.

La ville de *Macao* eſt bâtie ſur la pointe d'une Iſle qui porte ce nom. Cette langue de terre ne tient au reſte de l'Iſle que par une gorge fort étroite, où l'on a bâti une muraille de ſeparation. Les maiſons de *Ma-*

cao sont bâties à l'Europeanne, mais
elles sont un peu basses. Il y a enco-
re dans la ville de la verdure, & un
peu de l'air des Indes. Les Chinois
sont dans *Macao* en plus grand nom-
bre que les Portugais. Les fortifi-
cations de cette ville sont bonnes;
la situation en est avantageuse, & il
y a beaucoup de canon. Il y a dans la
ville un Gouverneur Portugais.
Mais il y a aussi un Mandarin Chi-
nois dont tout le pays dépend.

La ville de *Canton* qu'on rencon-
tre d'abord, quand on entre à la
Chine par *Macao*, est plus grande
que Paris, & pour le moins aussi peu-
plée, dit l'Auteur de la lettre. Les
rues sont étroites & pavées de gran-
des pierres plates & fort dures: mais
il n'y en a pas par tout. Les maisons
sont très-basses, & presque toutes
en boutiques. Les plus beaux quar-
tiers ressemblent assez aux rües de la
foire saint Germain: il y a presque
autant de peuple qu'à cette foire
aux heures qu'elle est bien frequen-
tée. On voit peu de femmes: & le
peuple qui fourmille dans les rües,
paroît fort pauvre. Presque tous

sont

sont chargez de quelque fardeau; car il n'y a point d'autre commodité pour voiturer ce qui se vend, & ce qui s'achete, que les épaules des hommes. Ces Portefaix vont pour la plus-part, la tête & les pieds nuds: quelques-uns neanmoins ont un vaste chapeau de paille d'une figure bizarre, pour se defendre de la pluye & du soleil.

On ne voit aucune fenêtre aux maisons: il ne paroît que des boutiques: & ces boutiques sont ordinairement pauvres, & souvent fermées de simples clayes de bambous au lieu de porte. Mais il y a dans *Canton* d'assez belles places, & des arcs de triomphe magnifiques à la maniere du païs. Il y a des portes au bout de toutes les ruës: & ces portes se ferment tous les soirs un peu plus tard que celles de la ville. Ainsi il faut que chacun se retire en son quartier, sitôt que le jour commence à manquer.

Il y a sur la riviere une espece de ville flotante. Les barques se touchent, & forment des ruës. Chaque barque loge toute une famille, & a

comme les maiſons regulieres des compartimens pour tous les uſages du menage. Le petit peuple qui habite ces barques décampe tous les matins, pour aller pêcher, ou travailler au ris qu'on recueille trois fois l'année.

La demeure des Mandarins a quelque choſe qui ſurprend. On n'arrive au lieu où ils donnent audience, qu'après avoir traverſé un grand nombre de cours. Quand ils ſortent leur train eſt majeſtueux. Le *Tſongtou*, par exemple, ne marche jamais ſans avoir avec lui cent hommes pour le moins. Cette marche ſe fait avec beaucoup d'ordre. Le Mandarin paroît au milieu du cortege élevé ſur une chaiſe bien dorée, que ſix ou huit hommes portent ſur les épaules. Le peuple ſe range de deux côtez, & s'arrête par reſpect.

Après avoir donné la deſcription de ces quatre villes. L'Auteur de la lettre a ajouté dans un grand détail la route qu'il faut tenir pour paſſer les détroits de *Malaque* & de *Gobernadour*. Ces detroits ſont dangereux, & ceux qui navigent dans ces mers

ne ſçauroient avoir là - deſſus des Memoires trop circonſtanciez & trop exacts.

La derniere lettre eſt la plus curieuſe de toutes. Il y a quatre ou cinq ans que les Peres Arlet & Borinie Jeſuites Allemans, Miſſionnaires au Perou, obtinrent de leurs Superieurs la permiſſion d'aller annoncer l'Evangile aux Barbares, qui habitent les forêts du pays, que les Eſpagnols appellent *Moxos*, & que les naturels de ce Pays nomment *Caniſie.* Y étant entrez accompagnés de quelques Chrétiens Indiens qui voulurent bien leur ſervir de guides & d'interpretes, ils trouverent des hommes tous ſauvages, & peu differens des bêtes pour la maniere de vivre & de ſe conduire. Ces barbares vont tout nuds, hommes & femmes. Ils n'ont point de demeure fixe, point de loix, nulle forme de gouvernement. Ils ne rendent aucun honneur à Dieu, ni aux Démons; quoi qu'ils ayent une idée aſſez formée du Souverain Eſtre. Ils ont la couleur d'un brun foncé, le regard farouche & menaçant, & je ne ſçay

quoy de feroce dans toute la figure.

On ne ſçait point encore le nombre des hommes qui habitent ces vaſtes pays : ils ſont continuellement en guerre les uns contre les autres : ils font eſclaves leurs priſonniers de guerre, où il les mangent dans leurs feſtins, ſe ſervant au lieu de taſſe des cranes de ceux qu'ils ont devorez. Ils ſont fort addonnez à l'yvrognerie, & quand ils ont bû, ils ſe tuent ſouvent les uns les autres, & s'abandonnent à des excès que la pudeur empêche de décrire. Le nombre des femmes n'eſt point limité parmi eux. Ces femmes paſſent les journées entieres à preparer à leurs maris des breuvages compoſez de diverſes ſortes de fruits. Ils ont pour armes l'arc & les flêches, & une eſpece de javelots faits de roſeaux longs & pointus, qu'ils lancent avec tant d'adreſſe, que de plus de cent pas ils renverſent leur homme comme à coup ſeur.

Quand les deux Miſſionnaires entrerent dans le pays des *Caniſiens*, ils avoient quelques chevaux pour eux & pour les Chrétiens qui les

accompagnoient. Les Barbares qui n'avoient jamais vû ni chevaux, ni Européans ; furent ſaiſis d'étonnement. Ils s'imaginerent, comme ils l'ont avoué depuis, que l'homme, ſon chapeau, ſes habits & le Cheval, n'étoient qu'un animal composé de tout cela. Un des Interpretes les raſſura, & leur expliqua le deſſein des Peres, qui venoient de l'autre extremité du monde pour leur apprendre à connoître & ſervir le vray Dieu. On leur fit enſuite les inſtructions qu'on crut le plus à leur portée. Depuis ce premier jour un grand nombre de ces pauvres gens ſuivirent les Peres, comme un troupeau fait le Berger, & leur promirent d'attirer après eux pluſieurs milliers de leurs compagnons.

Les Peres commencerent par engager ceux qui voulurent les ſuivre à ſe faire des demeures ſtables. Pour cela ils choiſirent un lieu bien ſitué, vers la hauteur d'environ 14. degrez de latitude Auſtrale.. Ce lieu à au Midy & à l'Orient une plaine de pluſieurs lieuës d'étenduë, plantée par intervalles de beaux

palmiers : au Septentrion un fleuve grand & poissonneux, nommé *Cucurulu* : à l'Occident de vastes forêts d'arbres odoriferans & très-propres à bâtir. Ces forêts sont pleines de Cerfs, de Daims, de Sangliers & d'autres bêtes fauves, & d'oiseaux. Les Peres bâtirent donc en cet endroit une grande chapelle & des maisons : ils furent eux-mêmes les Architectes de tous ces bâtimens : & plus de douze cens sauvages se sont joints à eux.

La chaleur est violente dans ce Climat : & sans les vents qui soufflent de tems en tems & qui rafraifraichissent un peu l'air, le lieu seroit inhabitable. Les orages y sont longs & frequents : on y est tourmenté jour & nuit par des moucherons venimeux qui font beaucoup souffrir. On ne voit de pain & de vin que ce qu'il en faut pour dire la messe. La forêt & la riviere fournissent tout ce qui sert à la nourriture. Mais dans toutes les peines d'une Mission si dure & si laborieuse, le grand nombre des Catechumenes & la docilité de ce peuple

soutiennent beaucoup les Missionnaires.

Dès les premiers discours que les Peres firent contre la poligamie, avec la sagesse & la reserve que demandoit un point si délicat, ils furent obeïs par tout, hormis en trois familles. Il n'en a gueres plus coûté pour faire cesser l'yvrognerie. Ce qui fait voir la force de la grace & la grande misericorde de Dieu sur ces peuples. Quelques femmes ont apris à filer & à faire de la toille: & il y en a deja une vintaine qui se sont habillées de leur ouvrage. Les Peres ont fait semer assez de cotton pour avoir dans quelques années de quoi vêtir tout le monde. En attendant on se sert, comme on peut, de feüilles d'arbres pour se couvrir. Six nations ont envoyé offrir aux Peres leur amitié, & leur demander la leur: & il y a par tout ce païs de grandes esperances pour la propagation de la foy.

Les autres lettres de ces deux Recueils sont pleines de nouvelles édifiantes, & qui doivent faire plaisir à ceux qui sont touchez de l'a-

vancement de la Religion. Rien n'est plus austere que la vie que menent les Missionnaire de *Maduré*. Ils sont vêtus d'une simple toile, & n'ont pour toute nourriture que du ris, des herbes, & de l'eau; ils ne mangent ni pain, ni viande, ni poisson, & ne boivent point de vin : les Jesuites qui sont les seuls Missionnaires de ce païs, ayant jugé qu'il étoit necessaire pour faire du fruit dans les ames, que les Predicateurs de l'Evangile y vécussent avec autant d'austerité que les *Brames* qui sont comme les Religieux des Idolâtres.

Malgré les rigueurs d'une vie si austere, malgré le travail dont les Missionaires sont accablez, & les dangers ausquels ils sont continuellement exposez, ils ne laissent pas d'écrire que Dieu les comble de joye & de consolation, par la benediction extraordinaire qu'il donne à leurs travaux. Il n'y a point de païs, où la moisson soit si abondante. Chaque Missionaire aidé de ses Catechistes baptise tous les ans plusieurs milliers de Chrétiens. Le seul

Pere Lainez superieur de cette Mission en a baptisé en six mois plus de quinze mille dans le *Maravas*. La ferveur de ces Neophites est admirable. Ils en ont donné des preuves dans la cruelle persecution excitée dans leur païs par *Ranganadadeven*, qui y regne à present. C'est ce Prince qui a condamné à mort le P. de Brito Jesuite Portugais, pour avoir prêché la Religion Chrétienne dans le *Maravas*. La mort de ce genéreux Missionnaire & celle de plusieurs autres Chrétiens n'a fait qu'augmenter le nombre des Catechumenes. Le P. Laynez marque en détail la maniere dont le P. Britto fut pris & mis à mort, & tout ce qu'on lui fit souffrir dans sa prison. On voit aussi dans une autre lettre une relation de la nouvelle persecution de la Cochinchine. La plûpart des Prêtres Seculiers & des Jesuites qui travailloient dans cette Mission ont été arrêtez : quelques-uns sont morts dans les prisons des miseres qu'ils y ont souffertes.

Le P. le Gobien qui a fait imprimer ces Recueils de lettres, les ad-

dresse aux Jesuites de Franc
Confreres. Il a cru que pour an
encore davantage ceux de sa c
pagnie qui ont le plus de pie
de merite, a demander ces Mi
laborieuses, il ne falloit que
faire connoître qu'il y a beau
à souffrir pour les Missionnair
de grands fruits à esperer par
port à la conversion des ames.

ARTICLE XVII.

TRAITE' HISTORIQ
du Jubilé des Juifs. A Paris
Jean François Dubois, ruë
Jacques près S. Yves, à la R
du Clergé, & à l'image de
Denis. 1702. *in 18. pagg.* 105.
la table.

LE Jubilé que l'on celebroi
France a fait penser Mr. le
de Bore, à nous donner cet Ou
ge sur le Jubilé des Juifs, il est
avec beaucoup de vivacité &
legance, & comme l'Auteur est
jeune le public peut se prom
d'avoir de luy beaucoup de bo
vres.

Le Jubilé chez les Hebreux étoit une année de repos & de liberté, pendant laquelle il leur étoit défendu de semer la terre & de cultiver la vigne, tout sembloit se renouveller chez ce peuple cheri de Dieu, les anciens maîtres rentroient en possessions du bien & des heritages qu'ils avoient alienez, les esclaves recouvroient la liberté, les debiteurs restoient quittes envers leurs creanciers.

Dieu imposa cette loy aux Israëlites avant que de les faire entrer dans la terre qu'il leur avoit promise, comme une juste reconnoissance de la liberté qu'il leur avoit renduë, cette institution fait le sujet du chapitre 25. du Levitique.

L'Auteur traite depuis la page 7. jusqu'à la 14. la celebre question si le Jubilé des Hebreux étoit l'année cinquantiéme depuis la derniere année du Jubilé finie, ou la quarante neuviéme seulement, il se détermine à la seconde opinion & l'argument qu'il tire de Josephe pour l'appuïer est solide. Jaddus voulant profiter de la bonne volonté d'Alexan-

dre pour les Juifs, obtint de lui qu'ils seroient exempts de payer aucun tribut les septiémes années ; parceque la loy qui les empêchoit de cultiver la terre pendant ces années les mettoit hors d'état de satisfaire à une charge si onereuse. Si l'année du Jubilé où il étoit pareillement défendu de cultiver la terre avoit été differente de la 49e année, qui étoit toûjours une septiéme année, est-il croyable que Jaddus n'eût pas demandé exemption pour cette année, comme pour les Sabbatiques. Ainsi, conclud l'Auteur, on a dit que les Jubilez étoient de cinquante ans ; parce qu'on compre les deux années jubilaires : comme on * a dit assez mal à propos que les Olympiades étoient de cinq ans, quoyque la suivante se celebrât la 4. année depuis la fin de celle ou l'Olympiade precedente avoit été celebrée.

L'Auteur examine ensuite ce qui regarde l'observation du Sabat &

* *Machab. liv. 4. chap. 1. Ovid. 4. liv. Du pont Elegie 6. Seneque Stace Thebaïde liv. 1. Censorin chap. 18.*

des années sabbatiques. Il a raison d'insulter à certains sçavans qui ont rapporté l'institution du Jubilé à la raison politique de rendre les terres plus fertiles : un laboureur ne s'avise pas de faire reposer toute ses terres en même tems & ce qui prouve invinciblement qu'il y avoit dans cette institution quelque chose de divin, c'est que le redoublement de fertilité precedoit immediatement l'année du repos.

L'Auteur page 30 fait voir l'utilité de la loy qui renvoyoit les anciens maîtres en possession de leurs heritages, cet endroit est d'une grande beauté, un étranger, dit-il, devenu riche par des talens particuliers ne pouvoit avec toutes ses richesses, & toute sa subtilité devenir puissant parmi ce peuple, n'y y faire un établissement qui luy pût donner quelque autorité, il en dépendoit toûjours & il ne tenoit aucun rang, parceque il n'y pouvoit rien posseder en propre, l'état profitoit de ces services, s'il étoit capable d'en rendre, & le prix qu'il en recevoit ne pouvoit être qu'une recompense

passagere ; les Israëlites mêmes quelques riches qu'ils fussent ne pouvoient s'établir sur la ruine de leurs freres, l'esprit d'ambition, d'avarice, d'interêt étoit toûjours renfermé dans les mêmes bornes, il ne pouvoit dominer ni s'agrandir par le nombre des terres, la quantité des domaines, & les depoüilles des pauvres, les maisons des villes n'étoient pas sujettes à la loy du Jubilé. Les Levites seuls qui n'avoient point d'autres heritages joüissoient du privilege pour les maisons qu'ils avoient venduës. Le 3. precepte propre de l'année Jubilaire obligeoit les maîtres de rendre la liberté à tous les Esclaves nez Hebreux, que de pauvres parens avoient vendus, & que l'impuissance de payer leurs dettes, ou de reparer leurs larcins, avoit reduit à l'esclavage ; on rendoit même la liberté à ceux qui n'avoient pas voulu joüir du privilege de l'année Sabbatique pour la recouvrer. Le 4. precepte regardoit l'abolition des debtes, l'Auteur s'en tient avec raison au texte de l'Ecriture & rejette avec mépris tout ce

que les Talmudistes y opposent pour détruire ce privilege.

Il est étonnant que l'Auteur si precautionné en cet endroit contre les fables dont les Juifs ont rempli le Talmud, prefere ensuite leur Chronologie sur l'année du Jubilé à celle du Pere Petau & de Scaliger, & qu'il croie sur leur parole qu'on n'observa plus la loy du Jubilé aprés le retour de Babylone, il est tout à fait incroyable qu'Esdras, le saint Pontife Onias, les Machabées eussent toleré une désobeissance si formelle aux ordres de Dieu. L'Auteur corrigera assurément dans une seconde edition ce qu'il dit page 31. des constitutions Apostoliques qui portent le nom de saint Clement, il les confond avec les Constitutions du Pape Clement V. qui sont la partie du droit Canon que nous appellons les Clementines.

ARTICLE XVIII.

*LETTRE DE M** A M****

VOus avez raiſon, Monſieur, de vous addreſſer à moy pour ſçavoir ce que les curieux de Paris penſent de la medaille que le R. P. Chamillard a rapportée d'un voïage qu'il a fait en Berry. Car ce Pere a bien voulu me mettre entre les mains ce qu'on lui en a écrit, & me confier quelques diſſertations qui ont été faites à ce ſujet. Ainſi perſonne n'eſt plus en état que moy de vous en rendre un compte exact & fidelle. Mais ſouffrez que je vous le diſe, vous avez tort d'éxiger que je vous en marque mon ſentiment. Je n'ay ni les connoiſſances ni le tems qu'il faudroit avoir pour expliquer une legende que je regarde comme une enigme.

Vous n'ignorez pas que la Medaille eſt de Fauſtine la mere, DIVA FAUSTINA, qu'au revers on y voit une Cerés debout ſur un globe, tenant de chaque main

une torche. L'inſcription eſt telle

r.
ur
rs
p.
ge
a
es
le
ui
r-
de
&
ie
ue
nt.
le
r ex-
garde

Me-
iere,
qu'au
bout
main

qui commence la legende eſt r
du mot d'*Auguſta*, qui faiſoit

une torche. L'inſcription eſt telle qu'on vous l'a mandée SOUSTI. Cependant je vous avoüeray ingenuement, que quoique la Medaille soit d'une conſervation charmante je lirois aſſez volontiers SCUSTI. L'O me paroiſſant un C dans un certain jour.

En cette occaſion chacun a raiſonné ſur ſes principes, & quelques-uns même ont ſuivi leurs anciens prejugez. Deſorte qu'il n'y a pas là-deſſus une opinion que l'on puiſſe dire être la plus commune. Jugez donc qu'elle eſt la plus ſenſée ſelon vôtre goût. Non ſeulement j'en paſſeray par vôtre déciſion : mais je ſuis ſeur qu'elle ſervira de regle à nos plus habiles antiquaires.

L'Abbé de *** eſt convaincu que c'eſt une medaille qu'on a frappée deux fois du côté du revers, parceque le Monetaire s'étoit mépris, mettant la figure de Cerés dans un ſens, au lieu de la mettre dans un autre. Cela ſuppoſé, le globe, ſelon lui, eſt la tête de Cerés effacée, l'S, qui commence la legende eſt reſtée du mot d'*Auguſta*, qui faiſoit alors

la legende. L'A manque : mais en contremarquant il n'est pas surprenant que le coin n'ait pas porté en cet endroit. En un mot la legende selon lui est fausse & broüillée à cause de cet accident. Il ne faut que voir la medaille pour être convaincu que c'est là un systeme, & non pas une explication. Car jamais medaille n'a été de meilleur goût, d'un plus habile ouvrier, & d'un relief plus entier.

Monsieur *** n'a pas hesité, & il a trouvé tout d'un coup AUGUSTA. On a eu beau lui montrer que par la situation des lettres il ne doit y en avoir que six, au lieu qu'AUGUSTA en a sept, n'importe, le Monetaire a oublié un A : il a mis un S pour une V. L'I est un A à demi effacé. Ainsi c'est une demonstration pour lui qu'il faut lire AUGUSTA. Les vrais curieux, c'est-à-dire les Doctes ne se sont point contentez d'une pareille réponse : & si on les en croit, cela sent un peu l'homme qui ne sçait que dire.

Le Savant *** a poussé la pene-

tration jusques où elle pouvoit al-
ler : & afin de vous faire entrer dans
sa pensée ; remarquez s'il vous plaît
qu'à la tête de la legende, un peu
devant la premiere S, un dard de
feu, tel qu'on en voit dans nos feux
d'artifice, sort du grenetis & s'avan-
ce jusqu'au milieu du champ de la
medaille. Car regardant cette me-
daille, comme une medaille inju-
rieuse à la memoire de Faustine, il
explique de la sorte la legende,
FULMEN SACERDOTALI
ORDINI, VENENUM SENA-
TUI, TAEDA IMPERIO, &
pretend que le dard de feu a été
mis à dessein à la place d'une F, pour
mieux cacher le but que le Mone-
taire s'étoit proposé en fabriquant
une medaille de ce genre là. Sa dis-
sertation est remplie d'érudition.
Quand elle sera imprimée, j'auray
soin de vous l'envoyer. Vous la li-
rez avec plaisir, sur tout l'endroit
où il developpe pourquoi Antonin
Pie n'a pris que les trois premieres
années de son regne la qualité de
Pontife. C'est sur ce point de doc-
trine que roule le reste, parce que

si Faustine à favorisé le Christ
me, & si elle a engagé Antoi
faire le même, il est évident q
découverte est des plus heure
Après tout je ne crois pas que
soyiez de son sentiment.

Le C. ***. qui est si fort d
amis & des miens lit SENAT
OB VOTA SUSCEP
TEMPORE INFIRMITA
fondé sur ce qu'à Rome on fi
vœux & des sacrifices à Cerés
dant la maladie de Faustine,
en obtenir la guerison, plus
choses vous revolteront icy, &
tout le TEMPORE INFIR
TATIS qui n'est ni latin, n
goût de l'antique du moins
une legende de medaille.

Le Pere Chamillard expliqu
medaille SACERDOTA
ORDINIS, si la seconde l
de la legende est un O: & si
un C: SACERDOTALI
COLLEGIORUM URI
SENATUS, TRIBUNI JUS
Vous sçavez que Faustine avant
de mourir avoit jetté les fonde
d'une superbe maison, où elle

tendoit élever les jeunes filles du Peuple Romain, qui n'auroient pas de bien. Sa mort n'interrompit point ce projet; car Antonin la fit achever, & la dota de revenus considerables. Aussi voïons nous que les medailles de Faustine qui ont pour revers PUELLÆ FAUSTINIANÆ sont toutes frappées après sa mort puisqu'à la tête il y a DIVA FAUSTINA. Ce fut donc en reconnoissance de cet établissement que la ville de Rome à ce que suppose ce Pere fit élever une statuë de Faustine sous la figure de Cerés au bas de laquelle étoit cette inscription SOUSTI. Comme cette Deesse preside aux bleds & nourrit pour ainsi dire les hommes, rien ne convenoit mieux à Faustine, qui à son exemple, avoit pourveu à la subsistance de tant de jeunes personnes. Outre cela afin que la posterité connût que tous les ordres, ou si vous voulez tous les corps de la ville avoient concouru à laisser cette marque de leur reconnoissance, l'inscription prise de la statue les *specifie* & les distingue l'un après

l'autre, & nous apprend que cette statuë fut faite par le commandement des Prêtres, c'est-à-dire selon nôtre maniere de parler, du Clergé, de la Ville, du Senat, & du peuple dont le Tribun étoit le chef. Ensuite le Senat pour éterniser ce point de l'histoire Romaine, ordonna qu'on en frappât une medaille. Les deux lettres S. C. en font foy. La statuë a donc été dressée par l'ordre de toute la ville, & la medaille où ce fait est representé, frappée seulement par l'orde du Senat, parce qu'il étoit le seul qui avoit ce pouvoir. Enfin Faustine est debout sur un globe, comme si on avoit voulu dire par là que cette Imperatrice étoit devenuë par ses liberalitez à l'égard de l'Empire Romain, ce que Cerés est à l'égard de la terre ; car le globe dans les medailles ne signifie pres que jamais que l'Empire Romain.

Je pourrois encore vous ajoûte quelques autres explications. Ma il est bon que vous lisiez vous m me les dissertations de nos sçava Quelques-uns les donneront au p blic, & d'autres vous communiq

ront sans peine les leurs en manuscrit, cela fait tout un autre plaisir qu'un extrait, quelque fidele qu'il soit.

Je ne vous dis rien de la medaille dont il s'agit. Habile comme vous êtes dans ce genre de connoissance, vous jugerez sans doute que la medaille est des plus rares, & une medaille unique.

ARTICLE XIX.

EXPLICATION D'UNE MEDAILLE tres-rare de Faustine la mere. A Mr.... par le P. Tournemine Jesuite.

CEtte medaille qui est peut-être unique, se trouve dans le cabinet de R. P. Chamillard Jesuite au College de Louïs le Grand. On y voit d'un côté la tête de Faustine la mere avec ces mots, *Diva Faustina* : de l'autre côté Cerés telle qu'on la represente sur plusieurs autres medailles, tenant d'une main une torche allumée, & de l'autre un pavot ou plutôt la plante appellée *Agnus*

castus consacrée à cette Deesse. La figure de Cerés dans cette medaille a sous les pieds un globe, & au côté gauche du globe, il y a ou un brandon de feu, ou à ce que je crois, un serpent. On en trouve souvent sous les figures de Cerés, & l'*agnus castus* qu'elle a dans la main a, ce dit-on, la vertu de faire mourir les serpens. Aux deux côtez de la figure on voit ces lettres S. C. c'est à dire par l'ordre du Senat *Senatus consulto*. C'est la marque des medailles que le Senat a fait battre. Autour de la medaille du côté de la figure de Cerés on voit six lettres S O U S T I. Je ne crois pas qu'on puisse douter qu'elles ne soient initiales. Toute la difficulté consiste à deviner les mots dont elles sont l'abbreviation.

Ce qui vient d'abord à l'esprit c'est que le Senat, ou plutôt celui que le Senat avoit chargé d'inventer la medaille, a voulu marquer les raisons qui l'engageoient à faire graver Faustine sous la figure de Cerés. C'étoit une espece de flatterie fort ordinaire à ce peuple, autrefois si fier & alors si foible & si

rampant

rampant, que d'attribuer à leurs Empereurs & à leurs Imperatrices les figures & les éloges propres des divinitez qu'ils adoroient. Faustine est representée dans ses Medailles sous la figure de Junon, de Venus, de Cerés, avec les Inscriptions suivantes: *Junoni reginæ, Junoni Lucinæ, Veneri Augustæ, Veneri Genitrici, Cereri Augustæ.* Ce n'est pas ici la seule medaille ou Cerés soit mise pour Faustine: mais on a voulu marquer sur celle-cy les convenances de l'Imperatrice avec la Deesse. Si ma conjecture est vraye, ces six lettres sont le commencement de six mots latins qui signifient *que Faustine est, comme Cerés l'a été autrefois, le salut du monde, qu'elle en fait le bonheur; que comme Cerés est l'épouse de Saturne, ce Dieu favorable dont le regne fut un siecle d'or, Faustine est l'épouse d'un nouveau Saturne, d'Antonin le pieux, le Debonnaire, qui renouvelle dans l'Empire Romain la felicité du siecle d'or.* Voicy les six mots latins dont chacun commence par une des lettres gravées sur la medaille: SALUS ORBIS, UXOR

SATURNI TERRÆ IMPE-RANTIS.

Ceux qui n'ont étudié la fable que dans Noël le Comte, ou dans le Dictionnaire poëtique, se recrieront d'abord, & diront que Cerés est fille de Saturne & non pas sa femme. Mais que répondront-ils à tant d'autoritez qui prouvent le contraire ? une seule me suffiroit. Car entre plusieurs sentimens l'Auteur de la medaille a pû choisir celui qui favorisoit le paralelle de Cerés & de Faustine. Cependant j'ay plus d'un auteur pour moy. Arnobe dans le livre cinquiéme contre les Gentils, dit positivement que Cerés est mere de Jupiter : Phurnutus dit la même chose, & le Scholiaste du Cratyle de Platon, cite l'ancien Orphée pour garant de ce sentiment. Le beau titre de *salut du monde* est donné souvent à Cerés dans les inscriptions, aussi-bien qu'à Isis, Divinité avec laquelle Cerés à beaucoup de rapport.

Souffrez, Monsieur, que je pousse plus loin mes conjectures, celle *que je* veux vous proposer servira

du moins à vous divertir. Vous ſçavez ce que les Poëtes racontent de la foibleſſe de Cerés pour Jupiter, pour Neptune, pour Jaſon, Triptoleme & d'autres encore ; & les ravages qu'elle fit ſur ſa route en cherchant Proſerpine. Elle brula les moiſſons, & reduiſit le peuples à l'indigence. Vous ſçavez d'ailleurs que la conduite de Fauſtine étoit peu reguliere, que ſa prodigalité ne pouvoit ſe ſoutenir, que par des concuſſions qui deſoloient les Provinces, preſque autant que l'incendie des moiſſons. L'Auteur de la medaille a peut-être ſi ingenieuſément choiſi les ſix lettres initiales qu'elles peuvent également marquer deux rapports de Fauſtine avec Cerés, l'un glorieux à l'Imperatrice que j'ay expliqué ; l'autre fort deſavantageux à cette Princeſſe. Car ces ſix lettres peuvent être l'abbreviation de ces ſix autres mots : SIC OMNIUM UXOR, SIC TERRAS INCENDIT : qui ſont une ſatyre très-maligne des mœurs de Fauſtine, & de la patience du trop debonnaire Antonin. Dans le juge-

ment que vous porterez de ce
explication, songez, Monsieur, q
c'est une enigme que je devine.

ARTICLE XX.

RELATION D'UNE MISSI
faite nouvellement par Monseign
l'Archevêque d'Ancyre à Ispah
en Perse, pour la réünion des A
meniens à la Religion Catholiq
A Paris chez Jean Nully 17
in 8° *pp.* 184.

FEu M. l'Archevêque d'Ancy
apprit dans la regularité du cl
tre les vertus si necessaires aux M
sionnaires de l'Orient, fils aîné
Duc de saint Elie dans le Royaum
de Naples, il entra dans l'ordre d
RR. PP. Carmes déchaussez. Ap
avoir passé quinze ans en des fon
tions de zele au levant, il ne revi
en Italie que pour les affaires de
Mission. Il n'alla pas aux Indes po
devenir Evêque, mais il retourn
Evêque aux Indes, après avoir r
fusé l'Evêché d'Assise auquel Inn
cent XII. son parent l'avoit dé
nommé.

Ce Prelat fut envoyé Legat du S. Siege dans la Perſe & au Mogol & reçut de l'Empereur le titre de ſon Ambaſſadeur dans ces deux Royaumes. Sa Legation à Iſpaham dont on nous donne ici l'hiſtoire fut utile tout à la fois & aux Catholiques de Perſe & aux Schiſmatiques Armeniens.

Le Legat Apoſtolique traita les Miſſionnaires des divers ordres Religieux avec une égale bonté. Il anima leur zele, il les conſola dans leurs travaux, mais ſur tout il les délivra de l'oppreſſion ſous laquelle leur miniſtere languiſſoit depuis longtems. Les R.R. PP. Capucins avoient été chaſſez de Teflis & les Jeſuites avoient été contraints d'abandonner leur maiſon de Scamakée. Mr. d'Ancyre obtint le rétabliſſement des uns & des autres.

Les Armeniens Schiſmatiques furent le principal objet de ſon zele. Ils les gagna par de bons offices, il les intimida par ſon credit à la Cour de Perſe, il les perſuada par la force du raiſonnement & les toucha par ſes exhortations. Il obtint du Roy

qu'on ouvrît leurs Eglises fermées depuis long-tems, & il leur fit ordonner d'écouter la proposition de leur réünion avec le S. Siege.

Mr. d'Ancyre souhaitoit de ramener toute la nation Armenienne au centre de l'unité : mais les dissentions domestiques, & le schisme qui separoit alors tous les Evêques Armeniens d'avec leur Patriarche, ne permirent pas au Legat de réünir les membres de cette Eglise divisée. Il borna son zele à la réduction de la nouvelle Julsa. C'est une colonnie d'Armeniens qui transportez de l'ancienne Julfa, habite aujourdhui sur les bords du Zendérou vis-à-vis d'Ispaham. On compte dans cette habitation, trente à quarante mille Chrétiens partagez en vingt-cinq ou trente parroisses sous la jurisdiction de deux Archevêques. Ce fut là que Mr. d'Ancyre eut quelques conférences avec les Evêques & les Docteurs Armeniens, qui furent suivies de la conversion des Julfalins.

Toute la controverse ne roula gueres que sur trois chefs 1°. On

demanda aux Evêques pourquoy ſans ſuperiorité & ſans juriſdiction, ils excommunioient tous les ans le Concile de Chalcédoine & le Pape ſaint Leon. Ils repondirent que c'étoit moins par animoſité contre l'Egliſe Latine que par antipathie, contre l'Egliſe Grecque ; qu'au Concile de Chalcedoine l'infortuné Dioſcore avoit été opprimé par les artifices des Grecs, anciens ennemis de l'Egliſe d'Armenie ; & que ſaint Leon avoit confirmé trop légérement la condamnation de Dioſcore. Il fut aiſé au Legat de détruire la plainte des Armeniens ſur la prétenduë injuſtice faite au Patriarche d'Alexandrie. Il n'y a point d'Herétique, leur dit-il, qui ne ſe ſoit récrié contre l'iniquité de ſes juges. Lorſque l'Egliſe légitimement aſſemblée a prononcé, ce n'eſt point à nous d'abſoudre le coupable qu'elle a condamné. D'ailleurs, laiſſant le fait à part, de quel droit les Evêques d'Armenie peuvent-ils excommunier des étrangers qui ne ſont point ſoumis à leur autorité ? Mr. d'Ancyre avoit obtenu de la

Cour une défense aux Armeniens de porter tous les ans une excommunication si injurieuse au S.Siége. Les Armeniens y acquiescérent sans resistance.

2°. Vôtre aversion pour le Concile de Chalcédoine, dit Mr. d'Ancyre aux Evêques Armeniens, ne viendroit-elle point de l'attachement que vous semblez avoir pour les erreurs d'Eutyches? est-il bien vray que vous ne reconnoissez qu'une seule nature en Jesus-Christ? Nous reconnoissons, dirent les Evêques, dans la personne de Jesus-Christ deux natures distinctes & sans confusion: il est Dieu & homme tout à la fois. Si dans nos livres on fait quelquefois mention d'une seule *nature*, c'est par la disette de la langue Armenienne qui manque de termes pour exprimer ce que l'Eglise entend par le mot de *personne*. Peut-être que nous parlons mal, mais nous pensons bien. Au reste nous sommes tout prêts de donner sur un article si important une profession de foy qu'on ne désaprouvera pas à Rome. J'attens la pro-

fession de foy avec impatience, répondit le Legat : mais il ne suffit pas de croire en fidelle, il faut encore parler en Catholique. La langue Armenienne à des termes pour signifier ce que nous entendons par le mot de *personne*; il faudra s'en servir dans la suite.

La troisiéme controverse fut sur l'ancienne coûtume qu'ont les Armeniens de ne mêler point d'eau avec le vin du sacrifice. Est-il bien possible, leur demanda Mr. d'Ancyre, que vous portiez l'Eutychianisme jusques sur les saints Autels? regardez-vous la seule liqueur dont vous vous servez dans les sacrez misteres, comme le symbole de l'unité des natures en Jesus-Christ? les Evêques assurérent qu'ils ne prétendoient autre chose que de faire le sacrifice tel que le Seigneur l'a institué; qu'il n'est point fait mention d'eau dans la premiere Cene: qu'ils ne desapprouvoient point la coûtume de toutes les Eglises du monde, mais qu'ils tenoient leur tradition de S. Barthelemy & de saint Thadée. Le Légat ne jugea pas à

propos de les inquieter sur un point de discipline, seulement il tira promesse des Evêques qu'il se soumettroient sur cela, comme sur tout le reste, aux décisions du S. Siége.

Avant le départ de Mr. d'Ancyre pour le Mogol, les Armeniens lui tinrent parole, ils envoyerent la profession de foy qu'ils avoient promise. Elle ne fut reformée que sur trois chefs. Au troisiéme article ils parlent ainsi. *Nous croyons le saint Esprit non fait, non temporel; mais produit du Pere.* On ajoûta *& du fils*; parceque les Armeniens sont soupçonnez d'errer aussi-bien que les Grecs sur la procession du S. Esprit.

Au sixiéme article ils s'expriment de la sorte. *Nous croions qu'une des trois personnes à sçavoir le Verbe Dieu engendré du Pere avant tous les siécles, est descendu dans le tems au sein de la Vierge Marie Mere de Dieu, qu'il a pris de son sang & l'a uni à sa Divinité; & qu'ainsi un Dieu parfait est devenu un homme parfait d'ame & de corps, une personne, un suppôt, UNI PAR UNE NATURE.* On retrancha ces dernieres paroles comme inutiles

& capables d'entretenir un levain d'Eutychianiſme.

A l'article ſeptiéme ils s'expliquent ainſi. *Nous croyons* que JESUS-CHRIST.... *à détruit les Enfers.* On expliqua ces paroles, de peur que les Armeniens ne les priſſent dans la ſuite, ſelon leurs anciens préjugez, pour une deſtruction réelle de l'enfer des Damnez & de ſes peines. La réformation de la profeſſion de foy fut acceptée par les Evêques, & envoyée à Rome. Ainſi Julfa goute aujourd'hui les fruits de ſa réconciliation avec l'Egliſe. On envoie les Enfans aux écolles des Miſſionnaires, on entend la parole de Dieu dans leurs Egliſes, tous ne compoſent plus qu'un ſeul troupeau ſous la garde du même Paſteur.

Comme Mr. d'Ancyre avoit l'eſprit vraiment Apoſtolique, ſon entrée en Perſe fut pacifique, & à ſon depart il fut comblé de benedictions.

ARTICLE XXI.

ECCLESIASTICÆ JURISDICTIONIS vindiciæ adversus Caroli Fevreti & aliorum tractatus de *Abusu*, susceptæ ab Antonio Dadino Alteserra utriusque Juris Professore & Decano Universitatis Tolosanæ. C'est-à-dire, *Défense de la Jurisdiction Eclesiastique, contre les Traitez de Fevret & des autres, par Antoine Dadin de Hauteserre Professeur en Droit, & Doyen de l'Université de Toulouse.* A Orleans, & se vend à Paris chez Nicolas Devaux, ruë S. Jacques 1702. *in* 4°. *pages* 522.

LE Traité de l'*Abus* composé par M. Charles Fevret celebre Jurisconsulte du Parlement de Dijon, a eu un grand nombre d'approbateurs dans le tems qu'il parut. Mais comme ce livre n'est pas exempt de fautes, & que l'Auteur s'y declare en plusieurs endroits contre la Jurisdiction Ecclesiastique, on ne doit pas être surpris qu'il ait eu aussi en

ce tems-là beaucoup de Cenſeurs. Mr.de Hauteſerre entre autres entreprit d'en faire une refutation dans les formes.

Feu Mr. François de Harlay qui fut depuis Archevêque de Paris étoit alors Archevêque de Roüen. Ce grand Prelat qui ſçavoit ſi bien connoître les perſonnes de merite, & qui ſçavoit encore mieux les gagner, eſt celuy qui engagea Mr. de Hauteſerre à ſe charger de ce Travail. Son choix fut applaudi par une Aſſemblée Generale du Clergé, & Monſeigneur l'Evêque de Laon, aujourd'huy le Cardinal d'Eſtrées, écrivit au nom de toute l'Aſſemblée, à Mr. de Hauteſerre, pour le preſſer de continuer ce qu'il avoit commencé. La lettre eut ſon effet. Mr. de Hauteſerre acheva ſon Ouvrage. On en tira pluſieurs copies, qui ſe gardent encore dans les Bibliotheques. Mais on ne ſçait pas, pourquoy il ne fut point alors imprimé. Quoy qu'il en ſoit, il meritoit de l'être : le ſtyle en eſt concis & ſerré ; & le livre eſt plein d'erudition. Il ſeroit ſeulement à ſouhaiter

que l'Auteur eût évité deux écueils, contre leſquels il paroît qu'il n'a pas été aſſez en garde. 1. En refutant ſon Adverſaire, il a donné un peu dans l'extremité contraire : & il a pouſſé trop loin la Juriſdiction Eccleſiaſtique, que Mr. Fevret renfermoit dans des bornes trop étroites. 2. Comme il étoit plus verſé dans la lecture des anciens Canoniſtes, que dans la pratique du Barreau, il luy eſt échapé certaines choſe, qui ſont contraires à nos uſages. On n'a pas neanmoins jugé à propos de rien changer dans ſon écrit : on s'eſt contenté ſuivant l'avis du celebre Mr. Vaillant de mettre à la tête du livre quelques notes pour avertir le Lecteur des endroits qu'on auroit dû adoucir ou retrancher dans l'ouvrage.

Au reſte ce Traitté n'eſt pas tant dogmatique qu'Hiſtorique. Il contient onze livres: & chaque livre renferme tant de choſes, qu'il eſt impoſſible de parler de toutes dans un extrait. On ſe contentera d'en indiquer quelques unes des principales.

Mr. de Hauteserre commence le premier livre par prouver que les Evêques ont une Jurisdiction proprement dite. Il ajoûte que cette Jurisdiction est de droit divin : cela seroit incontestable, s'il ne l'entendoit point du *for contentieux* ; mais seulement de la *Jurisdiction de l'ordre.* Il est vray que dés le tems des Apôtres les Evêques ont commencé à prendre connoissance des procez de leur troupeau. Saint Paul dans sa premiere Epître aux Cor. chap. 6. avertit les Chrétiens de ne point porter leurs procés aux Tribunaux des Gentils ; mais de choisir dans l'Eglise des personnes au jugement desquelles ils puissent s'en rapporter : Et nous trouvons que ce que S. Paul recommanda alors, s'est gardé pendant les premiers siecles. S. Gregoire de Neocesacrée au rapport de S. Gregoire de Nysse, decidoit les procés qui survenoient entre les Chrétiens. Mais dans ces premiers tems c'étoit volontairement, & non par necessité, que les Chrétiens remettoient leurs procés au jugement des Evêques & des Prêtres.

Les choses changerent de face
les Empereurs Chrétiens. Con
tin ôta aux Juges Laïques la c
noissance des causes des Eccles
ques: & il publia pour cela la C
titution, dont il est fait mentio
1. livre du Code Theodosien.
ordonnoit premierement que to
les sentences renduës par les E
ques, quand même elles intere
roient des Mineurs, fussent exe
tées par le Prefet du Pretoire &
les autres Juges. Secondement
tous ceux qui voudroient reme
leur procés au jugement de l'E
que, le pussent faire; quand m
leur partie refuseroit d'y conse
Troisiémement que la sentenc
l'Evêque fût sans appel, comme
le du Prefet du Pretoire.

Comme cette Constitution
Constantin établit clairement la
risdiction contentieuse des Evêc
au regard des Clercs (car c'est
lement en faveur des Clercs, qu
Constitution fut donnée) M. Fe
la rejette comme une piece fausse
preuves sont qu'elle est sans da
qu'elle ne se trouve point dan

Code Justinien ; & qu'Innocent III. l'attribue à Theodose , & non à Constantin. Mais si ces preuves avoient lieu il faudroit s'inscrire en faux contre toutes les Constitutions du Code de Theodose, qui ont été omises dans celuy de Justinien ; & contre toutes celles de l'un & l'autre Code, dans lesquelles on n'a marqué, ni le jour du mois, ni le nom des Consuls ; ce qu'assurément personne n'avoüera. Pour ce qui est d'Innocent III. Il a cité cette Constitution sous le nom de Theodose, non qu'il crût qu'elle fût de cet Empereur ; mais parce qu'il sçavoit qu'elle étoit dans le Code qui porte son nom. D'ailleurs cette Constitution est addressée à Ablavius, qui selon Amonien a été Prefet du Pretoire sous Constantin. Outre qu'Eusebe dont l'Autorité seule suffit pour decider cette question , parle de cette Constitution , & l'attribue à Constantin. Sozomene & Nicephore disent encore la même chose. On ne peut donc douter qu'elle ne soit de cét Empereur , & qu'elle n'ait été observée pendant qu'il a vécu:

mais on y donna atteinte b
après sa mort.

S. Hilaire Evêque de Poict
plaignit à Constantius, de ce
traduisoit les Evêques deva
Tribunaux des Juges seculier
lens & Gratien ordonnerent c
affaires civiles & criminelle
Clercs fussent renvoyées aux
ordinaires : & Theodose le
aussi bien qu'Arcadius & Ho
restraignirent la Jurisdiction
copale aux causes Ecclesiasl
Valentinien troisiéme la dé
presque entierement par un
dans laquelle il declara que le
ques & les Clercs ne pourroie
ger que comme arbitres. O
le monde sçait que de simples
tres n'ont point une veritable
diction. Cette loy de Valen
III. fut cassée par Majorien
la Jurisdiction Ecclesiastique
bien rétablie que sous Justinie
Prince ordonna que les cause
les des Clercs n'iroient deva
Juges ordinaires, que lorsque l
que ne pourroit les decider
l'Evêque seul pourroit con

des crimes des Clercs qui regardent l'Eglise; comme le sacrilege, la Simonie &c. Que la connoissance des autres crimes, comme de l'adultere, de l'homicide, du larcin appartiendroit aux Juges ordinaires : que les Evêques ne seroient jamais traînés aux Tribunaux Laïques, sans un ordre du Prince : & que les Moines seroient traitez comme les Clercs.

Les Rois Gots maintinrent en Italie la Jurisdiction Ecclesiastique : & elle fut conservée dans les Gaules par les Rois des François. Lorsque Chilperic voulut faire condamner Pretextat Evêque de Roüen, il s'addressa aux Evêques assemblez à Paris. Ce ne fut que dans le Concile de Lyon, que Guntram fit déposer Salonius & Sagittaire: & Chilperic II. ne fit chasser de son Siege Gilles Evêque de Rheims, que dans un Synode assemblé à Mets. Le Synode d'Agde, le 3. & le 4. d'Orleans, celuy d'Auxerre, celuy de Mascon, declarent que toutes les affaires des Clercs doivent être portées aux Juges Ecclesiastiques, & jamais aux

Rois de la ...
blit sous ceux de la ...
lemagne insera dans se...
presque toute la C...
Constantin en faveur
clesiastiques. Et le ...
ce puissant Prince a ...
Rois de la troisiém...
Mr. de Hauteserre ...
grand nombre d'ex...
Dans le second l...
teserre après avoi...
risdiction volontair...
contentieuse, com...
ce qui appartient ...
mais il s'étend pr...
qui regarde la J...
dre. A mesure ...
...risdiction ...

tume de mettre les Benefices en Commande étoit déja établie du tems de S. Gregoire; Leon IV. ordonna que quand une même personne possederoit plusieurs Eglises, il fut titulaire d'une seule, & qu'il ne possedât les autres qu'en Commande. Loüis le Debonnaire, donna en Commande à Hilduin Abbé de S. Denis l'Abbaye de S. Germain des Prez, & celle de S. Médard de Soissons. Henry II. Roy d'Angleterre donna une Abbaye en Commande à l'Evêque de S. Asaph, que la pauvreté avoit obligé d'abandonner son Dioceze. Giseler Evêque de Mersbourg qui vivoit sous Othon III. ayant passé au Siege Archiepiscopal de Magdebourg, retint son Evêché en Commande. Gregoire VII. donna en Commande à l'Abbé de Saint Arnoud de Mets, l'Abbaye de S. Remy de Rheims. Cet usage devint encore plus commun sous Innocent III. Clement V. défendit de donner en Commande à des Seculiers des Benefices en Regle : mais on n'eut point d'égard à sa défense : & ces sortes de Com-

mandes s'établirent de plus en

Le troisiéme livre est empl
expliquer ce qui regarde la
diction des Evêques toucha
causes des Clercs, qui ne son
civiles ou pecuniaires. Il ne fa
s'imaginer, que toutes les cau
viles des Clercs doivent être
tées aux Tribunaux Ecclesiasti
il n'y a proprement que celle
regardent la personne des C
Car quand il ne s'agit que de
bien, la cause est portée aux
bunaux ordinaires, à moins q
ne touche l'Eglise,& qu'il n'y
quelque chose de spirituel.

En matiere de benefices c
les Juges Ecclesiastiques qui
noissent du *Petitoire* : mais le
ges seculiers connoissent du
sessoire : & quand ils ont aju
Possessoire à quelqu'un l'usage n
met plus de s'addresser aux
Ecclesiastiques pour le *Petitoire*
de Hauteserre voudroit qu'on
dressât aux Juges Ecclésiast
pour le payement des pension
les benefices, pour les pensions
gruës, & pour plusieurs autres

ſemblables : mais l'uſage contrai-
a prevalu en France.

Il eſt parlé dans le quatriéme livre
; cauſes criminelles. Mr. de Haute-
re pretend que c'eſt ſeulement
s Charles V I. qu'on a commen-
à diſtinguer en France les crimes
viſegiez dont la connoiſſance ap-
tient au Magiſtrat ſeculier, d'a-
: les crimes communs qui ſont
la Juriſdiction Eccleſiaſtique.
oiqu'il en ſoit cette diſtinction
reçûë. Mr. de Hauteſerre met au
nbre des crimes qui ſont de la
iſdiction Eccleſiaſtique, l'He-
:, la Simonie, le Sacrilege, le
tilege, l'Uſure, l'Adultere, l'Ho-
ide, le Blaſpheme, le Parjure
uelques autres ſemblables. Mais
ni ces crimes, il y en a pour
uels le Juge Eccleſiaſtique ne
t impoſer que des peines cano-
ies, laiſſant au Juge ſeculier à
: le reſte : & il y en a d'autres
ſont tellement privilegiez, que
ige Eccleſiaſtique ne peut en
ioître, quand ils ont été commis
des Clercs, ſans faire venir un
ſeculier.

les deu...
ner quels font les ...
clesiastique, & de les disti...
vec ceux qui font privile...
le feptiéme il eft parlé ...
litez & des procedure...
vent étre obfervées p...
Ecclefiaftiques. Le hui...
de les appels. Il n'eft ...
d'appeller d'abord de...
Primat : mais on app...
que au Metropolitain...
politain au Primat. ...
autrefois dans plufi...
appeller d'abord a...
Mais cela ne fe prat...
tenant en France : ...
vant le Metropoli...
avant que de port...
... Pape. Pour ce...

& qu'il n'est pas fort ancien en France. Il soutient qu'il y a été inconnu jusqu'à la fin du quinziéme siécle : il ajoute que les plus habiles Jurisconsultes n'ont pu trouver d'Arrêts de la Cour sur cette matiere plus ancien que ceux de 1533. & de 1537. & il voudroit que cet usage s'abolît entierement, ou du moins qu'on y mît des bornes plus étroites. Il seroit à souhaiter qu'il se fût expliqué sur cette matiere avec plus de moderation, & avec moins d'aigreur.

Les cas pour lesquels les Appels comme d'Abus sont reçûs, se reduisent à quatre. Quand le Juge Ecclesiastique va contre les Canons, contre les Ordonnances du Roy, contre les Arrêts des Cours Souveraines, où qu'il donne atteinte à la Jurisdiction Royalle. Mr. de Hauteserre rejette toutes ces causes d'appel. Delà il passe aux droits que les Metropolitains ont dans leur Province, & les Primats dans l'étenduë de leur Primatie. Il parle aussi de la Jurisdiction des chapitres, aussi-bien que de celles de l'Archidiacre & de l'Archiprêtre.

Mr. de Hauteserre continuë dans les deux livres suivans de determiner quels sont les crimes *du for Ecclesiastique*, & de les distinguer d'avec ceux qui sont privilegiez. Dans le septiéme il est parlé des formalitez & des procedures qui doivent étre observées par les Juges Ecclesiastiques. Le huitiéme regarde les appels. Il n'est point permis d'appeller d'abord de l'Evêque au Primat : mais on appelle de l'Evêque au Metropolitain & du Metropolitain au Primat. On pouvoit autrefois dans plusieurs Eglises en appeller d'abord au saint Siege. Mais cela ne se pratique point maintenant en France : il faut aller devant le Metropolitain & le Primat, avant que de porter sa cause devant le Pape. Pour ce qui est de *l'appel comme d'abus*, par le moyen duquel on passe du Tribunal Ecclesiastique au Seculier, Mr. de Hauteserre se declare contre avec beaucoup de chaleur. Il prétend que c'est un mauvais usage introduit dans l'Eglise par les Herétiques ; que cet usage n'est point fondé sur le droit,

&

& qu'il n'est pas fort ancien en France. Il soutient qu'il y a été inconnu jusqu'à la fin du quinziéme siécle : il ajoute que les plus habiles Jurisconsultes n'ont pu trouver d'Arrêts de la Cour sur cette matiere plus ancien que ceux de 1533. & de 1537. & il voudroit que cet usage s'abolît entierement, ou du moins qu'on y mît des bornes plus étroites. Il seroit à souhaiter qu'il se fût expliqué sur cette matiere avec plus de moderation & avec moins d'aigreur.

Les cas pour lesquels les Appels comme d'Abus sont reçûs, se reduisent à quatre. Quand le Juge Ecclesiastique va contre les Canons, contre les Ordonnances du Roy, contre les Arrêts des Cours Souveraines, où qu'il donne atteinte à la Jurisdiction Royalle. Mr. de Hauteserre rejette toutes ces causes d'appel. Delà il passe aux droits que les Metropolitains ont dans leur Province, & les Primats dans l'étenduë de leur Primatie. Il parle aussi de la Jurisdiction des chapitres, aussi-bien que de celles de l'Archidiacre & de l'Archiprêtre.

Le livre neuviéme ne comprend que les diverses peines Canoniques, ausquelles les Juges Ecclesiastiques peuvent condamner les coupables.

Il est parlé dans le dixiéme des causes majeures qui sont reservées au saint Siege. Voici les cas que l'Auteur met au nombre des causes majeures. Convoquer les Conciles Généraux : decider les questions de foy ; condamner les héresies : deposer des Evêques : les rétablir ; donner le droit d'être postulé pour une Eglise : transferer un Evêque d'une Eglise à une autre ; eriger, unir, supprimer des Evêchez : donner des Coadjuteurs : exempter de la Jurisdiction de l'ordinaire : canoniser les Saints : approuver les ordres Religieux : accorder des Jubilez & des Indulgences Plenieres : accorder certaines dispenses, & absoudre de plusieurs cas que tout le monde reconnoît être reservez au Pape. Ce sont là les choses que Mr. de Hautcserre appelle causes majeures : mais on voit par les Notes qui sont à la tête du Livre, que les Evêques de France on

desquels il écrivoit, ne lui
ient point ce qu'il dit des
ns touchant les questions de
de la deposition des Evêques,
obliger à quelque explica-
à y mettre quelque modifi-
. Le dernier livre est employé
ourir les divers ordres des
, & à expliquer ce qui ap-
nt à l'office de chacun.

là en abregé ce que contient
age de Mr. de Hautserre. L'é-
on n'y est point épargnée : on
ive citez une infinité de Ca-
& de passages de saints Peres
l'Histoire Ecclesiastique qui
pport au sujet. Il y a de l'ar-
ment & de la methode : &
eut dire que si l'Auteur étoit
partial, & qu'il se fût autant ap-
é à connoître les usages de son
& la pratique du barreau, qu'il
étudié les anciens livres & les
ns ; il auroit fait un ouvrage
& parfait dans lequel il y
t peu de choses à desirer.

ARTICLE XXII.

HISTOIRE ABREGE'E des Empires & des Royaumes du monde avec une critique assez exacte d'un grand nombre d'Auteurs anciens & nouveaux. A la Flêche de l'Imprimerie de la Veuve Georges Griveau 1702. *in 8°. pages 232.*

L'Auteur de ce livre y propose deux methodes pour bien apprendre l'histoire l'une qu'il appelle Chronologique par les âges & les siecles du monde ; l'autre qu'il appelle historique par les differentes Nations de la terre. Il fait de ces deux methodes les deux premieres parties de son livre. Dans la premiere il marque exactement le tems ou chaque chose est arrivée.

Dans la seconde qui est beaucoup plus ample que la premiere, il rapporte l'histoire de chaque Nation selon le tems qu'elle a fait parler d'elle dans le monde, en sorte cependant qu'il met d'abord les Nations, dont les Souverains ont por-

té le titre d'Empereur. Il donne une étenduë raisonnable aux affaires les plus importantes & ramasse ce qu'il y des plus curieux dans les historiens particuliers de chaque pays. Mais sur tout il affecte de donner la suite & la Genealogie de tous les Princes du monde. Il s'étend principalement sur l'histoire d'Egypte; & sur celle d'Espagne, au lieu qu'il ne dit que très-peu de choses de celle de l'ancienne Rome & de celle de France; se reservant à les traiter l'une & l'autre dans deux petits ouvrages particuliers.

A ces deux premieres parties il en ajoute une troisiéme pleine de reflexions capables de rendre plus faciles les deux methodes qu'il a proposées. Parmi ces reflexions, les plus remarquables sont celles qui montrent la necessité de sçavoir, & les genealogies des personnes dont on veut raconter l'histoire, & les circonstances particulieres de l'histoire même qu'on veut raconter. Pour n'y avoir pas fait assez d'attention beaucoup de grands Ecrivains Anciens & modernes ont

fait d'étranges fautes dans les livres qu'ils nous ont laissé sur l'histoire ; comme on le peut voir clairement par la critique courte & exacte que l'Auteur en fait.

Ce même Ecrivain nous fait esperer qu'il donnera bien-tôt au Public, outre l'Histoire de l'ancienne Rome & celle de France, plus de sept cens tables Genealogiques des familles des grands Hommes, dont il est parlé & dans l'une & dans l'autre. Ce dernier ouvrage demande une grande érudition ; & il ne sçauroit manquer d'être très-utile ; supposé que toutes ces Genéalogies soient exactes, & bien prouvées.

ARTICLE XXIII.

TRAITE' DE LA MANIERE d'imiter les bons Predicateurs, avec les Tables, pour les differens usages qu'on peut faire des sermons, sur tous les sujets de la Morale Chrétienne, composez par le R. P. V. H. de la Comp. de Jesus. A Paris chez Jean Boudot, Louis Goignard & Guillaume, Vandive. 1702. *pages* 341.

LE desir de faire passer à la posterité des discours qu'on a recité dans les chaires, vient quelquefois du zele qu'on ressent d'être utile au peuple fidelle, lors même qu'on s'est condamné au silence. Un Predicateur qui fait imprimer ses sermons peut compter qu'il prêchera encore long-tems aprés sa mort, par l'organe d'une infinité de personnes, qui obligées par leur ministere à parler en public, ont recours aux livres imprimez & vont puiser en de bonnes sources une doctrine salutaire. De-là le debit de ces sor-

tes d'ouvrages qui sont comme la manne de la librairie.

Le P. H*** après avoir donné au public vingt tomes de sermons sur tous les sujets de la morale Chrétienne, vient de lui donner une table de toutes les matieres contenuës dans ses ouvrages. Elle doit être utile à toutes les personnes de pieté qui pourront trouver dans les sermons de ce Pere des sujets de lecture, d'entretiens & de retraites.

A la tête de cette table l'Auteur a mis un discours sur la maniere d'imiter les bons Predicateurs. Il est assez modeste pour ne vouloir point se donner pour modele. Il pretend seulement trois choses. 1. Qu'on doit imiter. 2. Qu'on doit être instruit des modeles qu'on peut se proposer. 3. Qu'on doit sçavoir la maniere dont il faut les imiter.

L'imitation est necessaire aux Predicateurs dit le P. H.*** La predication n'est pas un païs de découvertes; tout a été pensé, tout a été dit. Il ne faut pas ressembler à l'Aragnée qui s'éventre pour tirer de sa substance une toile à prendre des

mouches , il faut être semblable à l'Abeille , qui voltige au tour des fleurs, & qui en pille le suc pour en composer son miel. Que ce sentiment du P. H.*** est consolant pour les esprit steriles qui ne produisent rien de leurs fonds! Sçavoir coudre les pensées d'autrui, & imiter la maniere des grands maîtres, c'est assez pour être admis à l'éloquence de la chaire. Ce seul trait est la justification d'un grand nombre de Predicateurs.

Le Capital est de sçavoir choisir les bons modeles. Il vaut mieux se borner à l'imitation d'un seul Predicateur du premier ordre, dont le talent ait du rapport au nôtre, que d'en copier plusieurs. On peut cependant emprunter de quelque autre ce qui manque au modele qu'on s'est proposé. Le saint Esprit sur tout est un bon maître de l'éloquence sacrée. C'est dans les livres Saints & particulierement dans les Prophetes qu'il faut l'étudier. Les Peres Grecs , mais entre autres saint Jean Chrysostome nous ont laissé des exemples parfaits de cette

éloquence vive qui persuade & qui convertit. Les Peres Latins leur sont beaucoup inferieurs en ce genre. Les Orateurs de l'antiquité prophane & ceux qui parmi nous excellent au barreau ne sont pas des modeles à rejetter.

Il y a de l'art à bien imiter. Les uns copient si exactement leur Original qu'ils n'en different en rien, c'est être plagiaire & non pas imitateur. D'autres ne presentent les grands modeles que par leurs méchants endroits. Les portraits ont été à la mode dans la chaire, cent mauvais copistes en ont peint en grand & en petit. D'autres ressèrent ou étendent les pensées qu'ils empruntent d'autrui jusqu'à les rendre tout à fait differentes; ce sont des défauts, dit le P. H ***. la bonne imitation consiste 1. à donner un nouveau tour à la pensée qu'on prend d'un autre, c'est par là qu'elle differe de la citation qui s'attache aux paroles & à la lettre. 2°. à transporter d'un Auteur écrit en une langue étrangere ce qui fait à son sujet. C'est ainsi que bien des Pre-

dicateurs s'enrichissent des dépoüilles de nos voisins. 3°. à finir les ébauches des bons maîtres, c'est-à-dire, à se servir d'un raisonnement ou d'un sentiment qu'un autre n'a fait qu'effleurer pour luy donner tout son jour & toute sa force.

Ce traité de l'imitation qui fait partie d'une Rhetorique complette de la Chaire, que le P. H***. a repanduë dans les Prefaces de ses Ouvrages, doit encourager les jeunes Predicateurs, ceux mêmes qui sont nez sans genie & sans invention, à travailler du moins d'aprés autruy. Les sermons du P. H***. sont pleins d'une doctrine saine & d'une morale pure. On y trouve du choix dans les matieres, beaucoup d'ordre dans les parties du discours & de la netteté dans l'expression.

ARTICLE XXIV.

SENTIMENS D'UN CHRETIEN touché d'un veritable amour de Dieu tirez de divers passages de l'Ecriture sainte & exprimez sous diverses figures en taille douce, par un Ecclesiastique solitaire. A Paris chez Claude Boré ruë S. Jacques à l'image de nôtre Dame 1702. *Avec Permission pagg.* 94.

LEs passages de l'Ecriture sainte sont bien choisis, & les sentimens sont exprimez d'une maniere vive, delicate & touchante. On pouvoit se passer de l'ornement des figures en taille douce, dont le dessein n'est ni assez grand ni assez serieux pour le sujet. Elles ont déja paru dans la pluspart des editions d'un livre latin connu sous le nom de *Pia desideria*. Ce sont des Elegies de fort bon goût sur les mêmes passages de l'Ecriture sainte, qui ont fourni la matiere des sentimens qu'on donne icy au Public : Les figures sont plus à leur place dans le livre latin fait pour des enfans.

ARTICLE XXV.

HISTOIRE DE PHILIPPE Auguste. A Paris chez Michel Brunet. 1702. 2. *Tomes in* 12. *Tom.* 1. *pagg.* 397. *Tom.* 2. *pagg.* 272.

L'Histoire de Philippe Auguste est écrite avec sagesse & avec élegance. L'Auteur n'est pas un de ces écrivains hardis qui detournent les faits à leurs prejugez, & qui ne choisissent un morceau d'histoire, que pour rendre odieuses les puissances les plus respectables. On n'apperçoit nul air de malignité dans son Ouvrage; Ce n'est pas aussi un de ces historiens inventifs, qui veulent faire passer les fictions de leur esprit pour des decouvertes. Il paroit Auteur sincere qui cite ses memoires, & qui n'a puisé que dans les sources publiques. Il ne vante point ses recherches, & ne surfait point son travail. Sans doute les honnêtes gens prendront plaisir à ne trouver dans la vie d'un de nos plus grands Monarques que la verité historique exposée avec politesse.

Philippe Auguste fut un de ces Roys que Dieu donne à son peuple dans sa misericorde. Aussi porta-t'il le nom de Dieu donné. Loüis VII. son Pere dont le premier mariage avoit été sterile, & qui du second n'avoit été pere que de deux Princesses, eut enfin d'Alix fille de Thibault IV. Comte de Champagne sa troisiéme épouse, ce fils qui fut long-tems l'attente des François & qui en devint la gloire. Le Prince du Royaume, c'étoit ainsi qu'on appelloit alors les fils ainez de nos Rois, fut admis sur le Trône du vivant même de son Pere. Dès qu'il eut quatorze ans, il reçût de ses vassaux le serment de fidelité & fut sacré à Rheims. Il obtint du Pape Alexandre III. que le sacre des Rois ne se feroit plus ailleurs.

La Princesse de Hainault Isabelle Alix, que Philippe épousa, ajoûta les Comtez d'Artois & de Hesdin avec toutes les villes situées sur la Lis au Domaine de nos Roys, limité pour lors à une partie de l'Isle de France & de la Picardie. Les François eurent de la joye de voir en la

personne de la jeune Reyne les restes du sang de Charlemagne entrer dans la Famille de Hugues Capet. Le mariage de Philippe II. fut bientôt suivi de la mort de Loüis VII. Ce Prince en mourant laissa le Comte de Flandres regent du Royaume ; car Philippe son fils n'avoit pas encore quinze ans accomplis. Cette espece de Minorité fut traversée par les prétentions de la Reine mere sur la Regence, & par sa jalousie contre la jeune Reine. Isabelle étoit de la maison de Flandres, qui venoit d'être preferé à la maison de Champagne dont la Reine mere tiroit son origine.

Le Regent ou pour mieux dire, le premier Ministre, ne joüit pas long-tems de sa fortune. L'affection pour la mere l'emporta bientôt sur la tendresse pour l'Epouse. Philippe Auguste ôta le ministere au Comte de Flandres pour en revêtir du Metz son Gouverneur. Il le fit de plus Maréchal de France, Charge à la verité considerable deslors, mais dont les fonctions se bornoient à l'écurie du Roy sous le Connêtable, c'est-à-dire sous le grand Ecuyer ;

car les affaires de la guerre & le commandement des Troupes étoient à lors entre les mains du Sénéchal.

Le Ministere passa bientôt de la Famille des du Metz au Cardinal de Champagne frere de la Reine mere. Ce grand homme commença son administration par ôter aux Juifs la liberté de leur religion, & purgea la France de cette peste si préjudiciable à l'Etat. Cette action de pieté fut suivie d'un Arrêt de Police. On obligea les Parisiens à paver leur ville qui n'avoit point encore été pavée.

Le Cardinal tourna l'esprit du Roy à procureur sur tout l'augmentation de son Domaine. La Comté de Vermandois y fut réünie. Elle appartenoit à la Comtesse de Flandres épouse du Ministre disgracié. Cette Princesse étoit morte sans enfans; mais de son vivant elle avoit fait à son mary la donation de sa Comté. La sœur de la Comtesse indignée qu'on l'eut privée d'une si belle succession, fit au Roy le transport de ses droits. Philippe les soutint avec vigueur contre le Comte de Flan-

dres. En vain la jeune Reine prit le parti de son Oncle contre son Epoux, peu s'en fallut qu'elle ne fût repudiée. Enfin le Roy fut remis en possession du Vermandois par un traité.

Le Vexin avoit été donné d'abord aux Roys d'Angleterre pour la dot de Marguerite fille de Loüis VII. Cette Princesse avoit épousé Henry le jeune heritier presomptif de la Couronne d'Angleterre & n'en avoit point eu d'enfans. Dans la suite le Vexin fut laissé aux Anglois pour servir de dot à la Princesse Alix sœur de Philippe Auguste, qu'on avoit conduite à Londres pour être femme de Richard I. alors Duc de Guyenne. Cette Princesse fut deshonorée, dit-on, par le Roy d'Angleterre pere de l'Epoux auquel elle étoit destinée. Richard refusa de la recevoir pour épouse. Ainsi le Vexin que la France redemandoit avec la Princesse Alix fut long-tems un sujet de guerre entre les deux Rois. Elle fut suspenduë par la predication d'une Croisade. Richard & Philippe s'engagerent à servir en

dans ses ports, luy do
avantages sur le Fran
expedition d'outre m
des deux Rois dans
Religion ne fut pas
Aprés la prise d'Acre
guste quitta l'entrepri
sous pretexte de maladi
fet en partie par mécor
en partie pour venir
possession de la Flandi
reversible, luy disoit-
ronne après la mort
Flandres, qui n'avoi
d'hoirs mâles.

Le Roy à son reto
France paisible. Pour
autorité, il commença

en partagea les fonctions entre le Connêtable & le Maréchal. La conquête de Flandres occupa ensuite tous ses soins, mais un traité fait avec Baudoüin époux de la sœur du feu Comte de Flandres, éteignit toutes les semences de la guerre. Baudoüin fut reçû à faire hommage de la Flandres & ceda à Philippe le Comté d'Amiens & le Vallois. C'étoit ainsi que le domaine du Roy croissoit insensiblement.

Le second mariage de Philippe avec la Princesse de Danemark fille de Valdemar, ne fut pas heureux. Quelques Evêques le casserent sous pretexte de parenté entre les deux parties, mais en effet à cause du dégoût bizarre que le Roy avoit conçû pour la jeune Reyne. Cependant Richard avoit tant acquis de gloire dans les Croisades qu'il étoit devenu un objet de jalousie à tous les Princes de l'Europe. Philippe sur tout avoit des chagrins contre ce Prince. Il en avoit été effacé, maltraité même au levant. D'ailleurs le Roy d'Angleterre affectoit de retenir en Europe la même supe-

riorité qu'il avoit pris sur Philippe en Asie. Richard possedoit en France un domaine plus étendu que Philippe. La Normandie, le Maine, l'Anjou, la Touraine, le Poitou, la Guyenne & une partie du Languedoc étoient possedées par les Rois d'Angleterre. De si proches voisins se firent souvent la guerre & la France ne la fit pas toûjours heureuse, mais dans les traitez le François plus moderé que l'Anglois eut toûjours quelque avantage. Par la conférence du Gué d'Amours Philippe fut mis en possession d'Evreux, de Vernon & de Longueville. Ce fut-là qu'on fixa les limites de la Normandie.

De nouvelles infractions des traitez causerent de nouvelles guerres. Philippe fit le siege d'Aumale & Richard accourut au secours de la ville. Ce fut alors pour la premiere fois que les deux rivaux en vinrent à une action generale. Richard y fit des prodiges de valeur, mais le sort de la France prévalut. Les Anglois furent battus, Aumale se rendit & Philippe prit sur le Roi d'An-

gleterre un ascendant qu'il conserva jusqu'à la mort de Richard. Elle arriva en l'année 1199. au siege du château de Chalus, où ce genéreux Prince percé d'un coup de fléche finit une vie toûjours partagée entre la guerre & les plaisirs.

Philippe resta seul dans la carriere de la gloire. La Couronne d'Angleterre fut disputée par deux concurrens. Jean I. qu'on appella *sans terre* étoit frere de Richard mort sans enfans, & Artus Duc de Bretagne étoit neveu du dernier Roy & fils de son frere aîné, dont Artus representoit les droits. Philippe entretint la division de l'oncle & du neveu & sçût en profiter. Il prit le parti du plus foible & joignit ses forces à celles du Duc de Bretagne. Ce jeune Prince surpris devant Mirebeau fut fait prisonnier par Jean *sans terre* & peu de tems après assassiné par son compétiteur.

Les Seigneurs Bretons vangerent par les armes & poursuivirent par les voyes de la justice la mort de leur Duc. L'Evêque de Rennes &

le Maréchal de Bretagne demanderent à Philippe le Seigneur Suzerain commun, vengeance de l'assassinat d'Artus commis par Jean d'Angleterre. Ce Prince fut cité à la Cour des Pairs. Enfin on porta l'arrêt & l'on declara *Jean Duc de Normandie & de Guyenne, Comte d'Anjou, du Maine, de Touraine, & du Poitou, atteint & convaincu de parricide & de felonnie & ses terres dependantes de la couronne acquises & confisquées au Roy.* Philippe s'en empara en effet. Pendant l'espace de deux ans il ne laissa de cinq Provinces aux Anglois que les villes de Niort, de Thoüars & de la Rochelle.

Le Roy sût conserver avec sagesse les conquêtes qu'il avoit faites avec rapidité. Souvent le Roy d'Angleterre vint en Guyenne, seule Province qui lui restoit en France, & se repandit sur le Poitou & sur la Touraine. Philippe laissoit la vivacité Angloise se consumer au tour des fortes places qu'il lui opposoit, mais après le depart des Anglois il reprenoit sans peine le peu qu'ils

avoient conquis à grands frais.

La Croisade contre les Albigeois suspendit quelque tems les hostilitez entre les deux Couronnes, mais tandis que Philippe se servoit de la treve pour s'affermir dans ses conquêtes, l'Anglois formoit contre luy une ligue formidable. Elle se termina à l'avantage du Roy & mit la France au plus haut point de gloire où elle eut été depuis Charles-Magne. Ferdinand de Portugal devenu Comte de Flandres par sa femme & Renauld de Dammartin Comte de Boulogne, joints aux Roy d'Angleterre & à l'Empereur Othon preparoient contre Philippe des forces superieures à celles de la France. Philippe prévint ses ennemis & porta la guerre en Flandres.

Déja cette grande Province étoit presque conquise lorsque Jean *sans terre* entra en France par la Guyenne ; reprit l'Anjou, le Poitou, la Touraine & fit une puissante diversion des forces de Philippe. Loüis Comte d'Artois Prince du Royaume fit tête au Roy d'Angleterre tandis que Philippe son pere s'op-

posoit en Flandres à l'épouvantable armée que l'Empereur y conduisoit en personne au secours de ses alliez. Les Confederez avoient déja partagé entre eux toutes les Provinces de France : La Souveraineté & le corps de l'état devoit appartenir à l'Empereur, l'Artois, la Picardie & l'Isle de France avec Paris, étoient assignez au Comte de Flandres & le Roy d'Angleterre s'étoit destiné toutes les Villes de la Loire.

C'étoit avec cette assurance de vaincre qu'Othon s'avançoit vers Bovine. Philippe ne refusa pas le combat ; il s'y prepara par des actions de pieté, & fit un discours qui renouvella dans le cœur des Seigneurs François leur courage & leur attachement pour leur Roy. Othon qui combattoit au corps de battaille opposé à celuy que commandoit Philippe, avoit ordonné à trois escadrons de ne s'attacher qu'à la personne du Roy. Dés le premier choc l'escadron que conduisoit l'Empereur renversa tout ce qui s'opposoit à son passage & penetra jusqu'à la garde de Philippe. Le Roy ne demeura

neura pas dans l'inaction : l'épée à la main il se jetta dans la mélée, reçût un coup de lance à la gorge, & renversé par terre fut long-tems foulé aux pieds des chevaux.

Le peril du Roy ranima la vertu Françoise. On fondit à son tour sur l'escadron de l'Empereur, on l'enfonça, & le genereux des Barres avoit déja saisi Othon, lorsqu'un Seigneur Allemand le dégagea. L'Empeur ne songea plus qu'à éviter la mort par la fuite. Pour le Comte de Flandres il fut pris en combattant avec furie à l'aile droite de l'armée confederée, & conduit à Paris. il servit au Triomphe de Philippe.

Tandis que le Pere surmontoit en Flandres toutes les forces de l'Empereur, le fils en Anjou mettoit en fuite les troupes du Roy d'Angleterre.

Ces deux victoires furent remporteés le même jour si l'on en croit quelques medailles qui paroissent un peu suspectes.

De si grands avantages éleverent Philippe au comble de la gloire &

obligerent tous ses Rivaux au silence. Ce fut alors qu'il parut vraiement Auguste. Souverain respecté, il vit tous les grands fiefs de la Couronne entre les mains des Feudataires soumis. Roy reveré de ses sujets, il imposa de gros tributs & ne fut jamais désobéï. Pere heureux, il eut dans la personne de Louïs son fils aîné un Prince formidable au dehors & docile au dedans, qui ne donna jamais le moindre signe d'ambition ou d'indépendance. Pour comble de bonheur, il se vit grand pere de trois Princes dont l'un merita depuis d'être élevé sur les Autels. La Castille en demanda un pour son Roy. Un peu plus de celerité du côté de Philippe auroit mis un de ses petits fils en possession d'un Royaume dont Blanche de Castille leur mere étoit la veritable heritiere.

Du moins Philippe ne negligea pas d'augmenter son Domaine en France. Il traita de la Comté de Longueville reprise par les Anglois, avec la maison de Pembroc & de la Comté d'Alençon avec les heritiers de Robert. C'étoit ainsi qu'il pre-

paroit des appanages aux Princes que la fecondité de Blanche donnoit quasi tous les ans à la maison Royalle. La Comté du Perche retourna à la Couronne par le défaut d'hoirs.

Au milieu de tant de prosperitez Philippe Auguste songeoit à la mort. La pieté, la justice & la continence furent les vertus par lesquelles il consacra la paix dont il laissa joüir ses voisins. Il contribua à la reédification de Nôtre-Dame de Paris, il fonda lAbbaye de Bon-port en Normandie & celle de Vincennes pour les Religieux *bons hommes.* Il érigea ensuite celle de la victoire proche de Senlis. Revenu de ses volages amours il traita avec consideration la Reyne Isemburge de Dannemark & par l'affection sincere qu'il eut pour elle il la dedommagea de tous ses chagrins passez. Enfin plein des sentimens d'une veritable pieté, il mourut au Château de Mante le 14. Juillet de l'année 1223. âgé de cinquante huit ans.

Si l'Auteur inconnu qui vient de nous donner la vie de Philippe Au-

guiste en est à son coup d'essay certainement le public doit beaucoup attendre de sa plume. Il apprendra par l'usage à éviter certains défauts qu'on doit pardonner aux commençants. Quelquefois pour vouloir être exact il est sec & languissant. Il quitte l'historien pour devenir Annaliste ; afin de garder l'ordre des tems il couppe ses narrations & les interrompt. Alors l'esprit du lecteur ne rejoint qu'avec peine les lambeaux d'une histoire décousuë & partagée. D'autres fois il s'égaye en de longues disgressions toûjours ennuyeuses quoy qu'elles soient écrites avec justesse. L'imagination du Lecteur transportée en des pays nouveaux, est tout étonné d'avoir perdu son heros de vûë, elle l'attend avec impatience & parcourt de grands deserts sans attention, jusqu'à ce qu'elle l'ait retrouvé. Un Auteur judicieux, disoit un ancien, pour ne s'écarter jamais de son sujet, doit relire le titre de son livre à toutes les pages qu'il écrit.

ARTICLE XXVI.

LA PRINCESSE DE PORTIEN; à Paris chez Damien Beugnié, 1703. *pagg.* 326.

CE livre eſt un de ces petits Romans qu'on appelle nouvelles hiſtoriques, plus goutez dans les Provinces qu'à la Cour ny à Paris. Nous ſommes ſurpris qu'on nous l'ait envoyé. Peut-être l'a-t'on fait parce qu'autrefois on a donné de grands éloges à des livres de cette eſpece dans le Journal des ſçavans. On ne le fait plus depuis un an. Nous avons cru devoir profiter de cette occaſion pour faire ſentir le foible de ces ſortes d'ouvrages. Quand avec l'agréement que la paſſion y fait trouver, ils auroient encore tout ce qui peut contenter un eſprit juſte, ils n'en ſeroient que plus dangereux & la lecture n'en ſeroit que plus defenduë, non ſeulement aux perſonnes ſoigneuſes de leur ſalut, mais à tous ceux qui craignent avec raiſon les ſuites toûjours criminelles & toûjours funeſtes d'un enga-

gement ; le soin qu'on y prend d'ô-
ter à l'amour tout ce qui le feroit
paroître, une passion honteuse &
grossiere, le rend plus propre à s'in-
sinuër dans les ames bien élevées.
La morale corrompuë dont ces li-
vres sont pleins, soutenuë d'exem-
ples illustres, laisse une impression
de tendresse, un penchant pour la
galanterie, un goût pour l'intrigue,
qui dans les jeunes personnes étoufe
tout sentiment de pieté & de pu-
deur austere. Combien de desor-
dres, combien de malheurs sont les
suites ordinaires de ce penchant.
La grandeur d'ame, la noble fierté
qui fait l'ornement du Roman, se
trouve rarement dans l'histoire de
ceux qui en lisent beaucoup. Mais
sans entrer dans ces raisons d'en évi-
ter la lecture, qui ne sont pas de la
competence des Journalistes, nous
croyons qu'un esprit solide s'en
dégoute bien-tôt, quand il fait re-
fléxion sur l'étrange maniere dont
on y defigure l'histoire, sur les bizar-
res motifs qu'on y donne aux plus
grands évenemens, sur les sentimens
outrez qui font toute la beauté de

ces ouvrages. Il seroit à souhaiter que l'Auteur eût travaillé sur un meilleur plan, il a tout ce qu'il faut pour y reüssir; pourvû cependant qu'il s'instruisît plus exactement de l'histoire qu'il voudroit écrire, qu'il ne s'est instruit de celle qu'il vouloit mêler à ses fictions. Le Duc d'Angoulême ne vint au monde qu'en mil cinq cens soixante treize, le Duc de Guise épousa la veuve du Prince de Porcien : en mil cinq cens-soixante-dix, & le Maréchal de Brissac n'eut ce titre que long-tems après les barricades. Nous avons remarqué ces deux méprises en parcourant legerement le livre.

ARTICLE XXVII.

DRAMATA.

DANIEL, DAMOCLES, Abdolominus, acta ludis solemnibus in Regio Ludovici Magni Collegio Societatis Jesu. Auctore P. Gabriele Francisco le Jay ex eadem societate. Parisiis apud Joannem Mariette Bibliopolam ad insigne Columnarum Herculis, c'est-à-dire, *pieces dramatiques representées au College de Loüis le Grand par le P. Gabriel Le Jay &c.*

LA maniere dont le public a reçû trois tragedies sur l'histoire de Joseph, que le P. Le Jay Professeur Regent de Rhetorique du College de Loüis le Grand fit imprimer il y a quelque temps, l'a déterminé à faire paroître trois autres pieces de theatre qui composent ce recueil. Elles ont été representées comme les precedentes dans le College de Loüis le Grand avec un succès, qui repond de celui du livre de Daniel delivré de la fosse aux

Lions, où sa pieté genéreuse & la jalousie des Courtisans de Darius le Mede Roy de Babylone, l'avoit fait exposer, est le sujet de la premiere piece de ce recueil. Le P. le Jay a voulu representer dans la seconde, combien il y a de difference entre bien gouverner & debiter de de grandes maximes sur le gouvernement. L'histoire de Damocle tirée de Ciceron & d'Horace, lui a paru propre à ce dessein. Denys le Tyran guerit ce favori de son ambition, en lui cedant le pouvoir souverain pour un jour, pendant lequel il lui fit éprouver toutes les inquietudes de la Royauté. Le P. le Jay a un peu déguisé l'histoire: mais les changemens qu'il y a faits ne seront pas desapprouvez. Il fait de Damocle un Philosophe; & supprime l'aventure de l'épée penduë à un filet sur la tête de Damocle pendant un superbe festin. *J'ay crû*, dit-il, agreablement dans la preface de cette piece, *qu'un semblable peril n'étoit pas le plus grand malheur que la Royauté traînât après soy.* Il déclare son inclination particuliere pour la

troisiéme piece de ce recueïl. Le public ne trouvera point cette inclination aveugle. Le sujet est pris de Quinte-Curce. C'est Abdolomine tiré du jardin qu'il cultivoit tranquillement pour remonter sur le trône de ces Ancestres. On a vû dans la seconde piece que ceux qui se croyent les plus capables de commander y sont les moins propres: on voit dans celle-cy que ceux qui fuyent les grandeurs, les meritent pour l'ordinaire. Si le bon goût du P. le Jay a paru dans le choix des sujets, il ne paroit pas moins dans la maniere dont il les traite. Ses tragedies dureront plus que celles dont toutes les intrigues se ressemblent, parceque l'amour & la jalousie en font tout le nœud; dont les scenes languissantes ne sont remplies que de fades douceurs insupportables à un Lecteur sensé; où en dépit de la raison & de l'histoire (pour nous servir des termes du satyrique)

On peint Caton galant & Brutus dameret.

La posterité ne pardonnera point

à nôtre siecle, la foiblesse qui lui a fait changer sur le theatre les plus beaux évenemens de l'histoire en de frivoles intrigues de galanterie : elle sçaura bon gré à ceux qui ont conservé au theatre sa grandeur & son utilité.

Le P. le Jay a donné au public d'autres ouvrages dont voici les titres.

DRAMATA.

Josephus venditus.
Josephus Ægypto Præfectus.
Josephus Fratres agnoscens.
Timandre, Pastorale à l'honneur de Philippe Duc d'Anjou, sur son heureux avenement à la Couronne d'Espagne.

ORATIONES.

Gallos tam falli ab hoste nescios quam vinci.
Regi ob delectum Regiæ Urbi novum Præsulem solemnis gratiarum Actio.
Ludovico Magno Pacifico Victori Gratulatio.

Gloria sæculi Gallis vindicata.

Jacobi secundi Magnæ Britanniæ Regis laudatio funebris.

Le Triomphe de la Religion sous Louis le Grand, représentée par des Inscriptions & des Devises avec une explication en vers latins & François.

La veritable sagesse, ou Considerations très-propres à inspirer la crainte de Dieu, disposées pour tous les jours de la semaine : avec quelques reflexions sur la Confession & sur la Communion ; traduites de l'Italien du P. Paul Segnery de la Compagnie de Jesus.

Les devoirs du Chretien, sur ce qui regarde la Foy & les mœurs tirez de l'Ecriture & des Peres.

ARTICLE XXVIII.

LE BON PASTEUR OU L'IDE'E, le Devoir, l'Esprit & la Conduite des Pasteurs, par Mr. Obstraet licentié en Theologie, & Professeur dans l'Archevêché de Malines, traduit par Mr. Herman. A Rouen chez J. B. Besongne & se trouve

à Paris chez André Pralard à la Fortune. 2. *Tomes in* 12. *Tom.* 1. *pagg.* 467. *Tom.* 2. *pagg.* 431.

NOus parlâmes dans le mois d'Octobre d'un livre du P. Segneri ſur cette matiere qui eſt traduit nouvellement de l'Italien; comme celuy-cy l'eſt du Latin. Mais ſi c'eſt le même deſſein, l'execution en eſt très-differente. Le premier eſt plein de choſes judicieuſes, naturelles & ſenſibles; le ſecond en contient beaucoup qui ſont fort étranges & qui paroiſſent d'autant plus incomprehenſibles qu'on les regarde de plus près. En voici un exemple important.

Dans l'article qui a pour titre, *De ceux qui ne doivent jamais communier*, * on met en ce rang *les pécheurs qui ne retombent plus dans le crime; mais qui vivent dans l'amour prédominant du ſiecle.* On ne lit point ces lignes qu'on ne ſoit embarraſſé à trouver quel ſens elles peuvent avoir.

Si l'on entend par le mot de *cri-*

* *t.* 2. *pag.* 14.

me ce que tout le monde entend dans le sujet dont il s'agit : il ne peut signifier que le *peché mortel*. Alors on demandera à l'Auteur 1°. Comment il se peut faire qu'un homme qui ne retombe plus dans le peché mortel & qui par une conséquence necessaire est dans la grace de Dieu ; vive avec cela dans l'amour prédominant du siecle ? 2°. Comment un homme qui ne retombe plus dans le peché mortel & qui est dans la grace de Dieu peut-être mis au nombre *de ceux qui ne doivent jamais communier* : pas même à Pâques pour obéïr au commandement de l'Eglise ?

On n'est pas moins embarrassé à concevoir ce qu'on veut dire icy par *amour prédominant du siecle*. Le sens le plus naturel qu'on puisse donner à ces mots, c'est d'interpréter cet *amour prédominant* par l'amour du monde qui l'emporte dans une ame sur l'amour de Dieu, & qui la met dans un état de peché mortel, il paroît même que c'est l'idée qu'en fournit l'Auteur à la page 396. de sa premiere partie en parlant de *l'a-*

mour de Dieu prédominant; car avertissant le Confesseur d'examiner si son Penitent a l'amour de Dieu prédominant, il donne pour la premiere marque de cet amour de ne commettre rien *qui offense Dieu mortellement.* D'où il s'ensuit que comme l'amour du siecle est directement opposé ici à l'amour de Dieu, *l'amour du siecle prédominant* met l'ame dans un état de peché mortel. Mais en éclaircissant de la sorte la pensée de l'Auteur, on n'en est que plus épouvanté de l'obscurité extraordinaire du reste de son discours.

En effet comment des gens *qui ne retombent plus dans le crime* pourront-ils cependant comme il le suppose, *vivre dans l'amour prédominant du siecle* qui est un état de peché mortel? D'ailleurs comment nôtre Auteur après avoir mis au rang *de ceux qui ne doivent jamais communier*, ceux *qui vivent dans l'amour prédominant du siécle*, ajoûte-t'il neanmoins, *qu'il arrive quelquefois qu'on doit accorder à ces pécheurs* (qui vivent dans l'amour prédominant du siecle) *la sainte Communion à cause de quelque necessi-*

té & cela parceque *les marques de cet amour* (prédominant du siecle) *en ceux qui ne tombent point ne sont point ordinairement si manifestes.* Que ces marques soient manifestes ou non ; peut-on jamais accorder la communion à des gens qui étant supposez vivre dans un amour prédominant du siécle sont dans un état de peché mortel ?

On ne peut gueres imaginer rien de plus singulier que tout cecy, si ce n'est peut-être le jugement de ceux qui l'approuvent. Pour l'éloge que le Traducteur dans l'Avertissement fait de son Auteur ; cela est naturel. Il faut bien qu'il justifie le choix du sujet sur lequel il a travaillé & qu'il le releve autant qu'il luy est possible : aussi apporte-t'il le témoignage d'un Auteur nouveau qui n'est pas d'un moindre poids que le sien & qui dit que l'Ouvrage de Mr. Obstraet, intitulé le bon Pasteur est un *livre d'or.* Neanmoins le traducteur même sera obligé de reconnoître qu'il y avoit bien de l'alliage parmi cet or ; puisqu'il a retranché ou changé beaucoup d'endroits de son original.

Tels ſont ceux ou Mr. Obſtraet dit que les Paſteurs doivent obſerver à la verité ce que preſcrit le Rituel Romain dans ce qui regarde les ceremonies ; mais que l'Authorité de ces ſortes de Rituels n'eſt pas la même dans ce qui regarde la doctrine & que le Romain n'eſt point approuvé par l'Egliſe univerſelle pour un livre qui en contienne la pratique & le ſens. On ne voit pas, pourtant que la doctrine eſſentielle renfermée dans un Rith en puiſſe être ſéparable.

Il y a un grand nombre de propoſitions pareilles dans le latin de Mr. Obſtraet qui n'ont point paſſé dans la traduction ; cependant il y en reſte aſſez pour rappeler le ſouvenir des rumeurs qu'à produit cet ouvrage en Flandres depuis qu'il y a été imprimé. On en peut juger par le trait que nous en avons rapporté ſur le chapitre de la communion & par ceux qui regardent l'adminiſtration du ſacrement de Penitence. On n'eſt pas peu ſurpris de lui voir revoquer en doute dans le titre d'un article, *ſi c'eſt une regle de vraye pru-*

dence que celle qui dit qu'il faut donner ou refuser l'absolution suivant qu'un Confesseur juge qu'il est à propos pour le salut de ses penitens; mais on est bien plus étonné de lui voir décider, *qu'il ne faut pas admettre cette regle parce qu'elle rend le Confesseur l'arbitre de l'administration des Sacremens de Penitence.*

La curiosité prend aussi-tôt de sçavoir quelle regle en matiere d'absolution peut garder le Traducteur, qu'on dit être le Curé d'un village des environs de Caën ? il est toûjours certain s'il observe ce qu'il a imprimé, qu'il ne donne ou ne refuse point l'absolution à ses parroissiens *suivant qu'il le juge à propos pour leur salut*, est-ce donc suivant qu'il le juge à propos pour leur damnation ? de pareils doutes sont monstrueux, & naissent pourtant naturellement de de ce qu'il met dans son livre.

C'est à d'autres qu'à des Journalistes à déclarer ce qu'il faut juger d'un ouvrage de cette nature, ce qui peut être de nôtre ressort, c'est de dire qu'il est un tissu de maximes qui se détruisent : à moins qu'on ne

ſuppoſât dans l'Auteur des principes erronez : alors toutes embarraſſées qu'elles paroiſſent être, il ne ſeroit que trop aiſé de les accorder les unes avec les autres.

L'Auteur d'un livre ſi ſingulier mérite trop bien d'être connu pour ne pas marquer une faute qu'on a faite dans la traduction en y mettant ſon nom. On l'y appelle *Obſtreat* au lieu d'*Obſtraet* ; c'eſt de cette ſeconde maniere qu'on l'appelle en Flandres & qu'il eſt nommé dans un ouvrage intitulé *Commonitorium ad Orthodoxos*, où on le refute vivement & qui a été composé par le Pere Bernard Deſirand Auguſtin, Docteur en Theologie & Profeſſeur Royal dans la Faculté de Louvain, envoyé vers le ſaint Siége par les Evêques des Païs-bas, au ſujet des opinions ſuſpectes qui s'y répandoient.

ARTICLE XXIX.

LETTRES ECRITES A UN Philosophe sur le choix d'une hypothese propre à expliquer les effets de l'Aiman, in 12. pages 138.

VOici une nouvelle guerre sur les matieres de l'Aiman entre deux Philosophes très-habiles, Mr. de Puget de Lyon, & Mr. Joblot Auteur de l'Aiman artificiel dont il a été parlé dans les Memoires precedens. Il n'y a personne qui ait plus étudié les matieres de l'Aiman que ces deux Messieurs : ils on fait l'un & l'autre sur cela une infinité d'experiences curieuses & de très-belles découvertes ; ainsi il y aura beaucoup à apprendre dans tout ce qu'ils voudront donner au Public sur ce sujet. Comme ils sont tous deux pleins de probité & très-honnêtes gens, il n'y a pas lieu de craindre que la petite guerre qu'ils se feront, degenere jamais en invectives & en injures, qui scandalisent le Public sans l'instruire. Voici l'occasion de leur different.

Mr. Joblot avoit écrit en general à Mr. de Puget, qu'il croïoit avoir demontré dans les Conferences publiques qu'il a faites sur l'Aiman, que la matiere Magnetique ne se meut sur la terre que par un seul cours qui tend du Septentrion au Midy. Mais il n'avoit point marqué qu'elle étoit sa demonstration. Un Gentilhomme Ingenieur du Roy, qui avoit assisté aux Conferences dit à Mr. de Puget en passant à Lyon, que la demonstration étoit appuïée sur l'experience suivante.

On couche selon le plan du Meridien, un tuyau de verre, dans un bassin, où l'on verse autant d'eau qu'il en faut pour qu'elle coule d'un bout du tuyau à l'autre sans le remplir. On conduit avec l'Aiman une de ces petites éguilles aimantées, qui surnagent sur l'eau; & on la contraint de regarder par ses extremitez les poles de la terre qui sont contraires aux siens, & d'entrer selon cette situation dans le tuyau de verre. On l'a fait avancer par le moyen de l'Aiman jusqu'au bout du tuyau qui regarde le Nord; &

sitôt qu'on l'y a arrêtée, on retire l'Aiman. Si l'aiguille étoit en liberté, elle tourneroit sur le champ & assez vîte comme sur un pivot, & prendroit sa situation naturelle. Ne pouvant tourner de la sorte dans le tuyau de verre, Mr. Joblot remarqua qu'elle avança du Septentrion au midy, jusqu'à ce qu'elle fut sortie du tuyau; & qu'en étant sortie elle se tourna à son ordinaire. Delà il concluoit au rapport du Gentilhomme que la matiere Magnetique à son cours du Nord au Sud.

Mr. de Puget pour examiner, si cette conclusion étoit legitime, voulut faire l'experience en plusieurs manieres: il la fit avec des aiguilles aimantées & avec d'autres qui ne l'étoient point, avec un petit fil de leton, & avec un petit fil d'argent: & il remarqua que les aiguilles non aimantées sortoient du tuyau de verre aussi-bien que celles qui l'étoient. Il changea le bassin de situation, il tourna au Nord, à l'Orient & à l'Occident, le côté qui étoit au Sud: l'experience se fit de la même

maniere, & les éguilles continuerent de sortir toûjours par le même côté du tuyau. C'est ce qui lui fit juger que la matiere Magnetique n'avoit point de part à ce Phénomene.

Il a ensuite découvert que les éguilles sortoient toûjours du tuyau de verre par le côté le plus large, & qu'elles n'en sortoient point, quand il étoit par tout d'une égale largeur, à moins qu'elles ne fussent fort près de l'un des bouts. Cela lui fait croire que c'est le poids même des aiguilles qui les emporte hors du petit canal, dans lequel on les a conduites; car l'eau étant en effet plus haute dans la partie la plus étroite du tuyau, & plus basse dans la partie la plus large, elle forme comme un plan incliné, sur lequel les éguilles ne manquent pas de glisser suivant la pente de cette espece de plan, que fait la superficie inégale de l'eau. L'exposition de cette experience, & son explication font le sujet de la premiere lettre de Mr. de Puget.

La seconde contient les objections

de Mr. Joblot contre l'hypothese inventée par Mr. Descartes pour l'explication des effets de l'Aimant & les réponses que Mr de Puget fait à ces objections. Comme ces objections & ces réponses sont en grand nombre, & que les unes & les autres sont exposées en fort peu de mots, il est difficile de les abreger, & il seroit trop long de les transcrire toutes. Il suffit de dire en general que les objections de Mr. Joblot tendent à faire voir que l'hypothese de Mr. Descartes sur l'Aiman n'est pas déduite des loix du mouvement, qu'elle est trop composée, & qu'en la recevant comme hypothese on n'en peut pas déduire toutes les proprietez de l'Aiman. Ceux qui ont entendu Mr. Joblot expliquer quelques-unes de ces objections dans ses Conferences publiques ne sçauroient s'empêcher de reconnoître qu'elles sont très-fortes. Cependant Mr. de Puget ne laisse pas de faire des réponses assez plausibles à la plûpart de ces objections.

Une des principales est que dans l'hypothese

l'hypothese des Carteſiens. Deux Aimans devroient auſſi bien s'approcher l'un de l'autre, quand ils ſe regardent par les poles de même nom, que quand ils ſe regardent par les poles de noms differens. Pour le prouver, Mr. Joblot a fait percer dans deux morceaux de bois, les deux ſortes d'écrous qui doivent être en chaque Aiman ſuivant le ſyſteme des Carteſiens: il a fait faire auſſi des vis propres à entrer dans ces écrous, & à tenir par ce moyen les deux bois joints enſemble. Or il fait voir à l'œil que quoiqu'il y ait dans chaque bois des écrous à contre ſens, cependant on ne laiſſe pas de les joindre enſemble par le moyen des mêmes vis de quelque côté qu'on les tourne.

Mr. de Puget repond que cette objection ſuppoſe une choſe qui eſt impoſſible dans le ſyſteme de Mr. des Carres; ſçavoir que les vis qui viennent des parties Auſtrale & Boreale de la terre, peuvent toûjours entrer indifferemment & librement dans une moitié de quelque Aiman ou de quelque corps

Aimanté qu'on leur preſente. Cette ſuppoſition eſt impoſſible, dit Mr. de Puget ; parceque la matiere Magnetique n'entre dans l'Aiman, que lors qu'elle trouve des pores écrouïs de la maniere qui convient au mouvement de ſes vis. Or il eſt évident que les pores ne ſe trouvent pas toûjours écrouïs de cette ſorte : il faut pour cela que l'Aiman ſoit tourné de la maniere qui lui convient ; autrement ſes écrous ſe trouveront à contre ſens.

Mr. Joblot fait encore une autre objection qui n'eſt pas moins forte que la precedente. Mr. des Cartes & Mr. Rohaut pour ſoutenir leur hypotheſe,ſont obligez de dire, que les parties des Aimans qui forment leurs petits écrous ſont très-roides & infléxibles ; cependant l'experience fait voir que les Poles Auſtraux de certains Aimans, peuvent devenir Boreaux & que leurs petits écroux, s'il eſt vray qu'ils en ayent, changent aiſément de forme ; & par conſequent les parties qui les compoſent ne ſont point infléxibles. Ce changement de Poles ſe fait ſi aiſé-

ment dans les lames d'acier aimantées, qu'on le peut faire plus de cent fois dans un quart d'heure, sans que la lame perde rien du pouvoir qu'elle avoit de lever le fer. Or comment s'imaginer qu'un corps aussi dur que l'est l'acier, puisse tant de de fois changer d'écroûs en si peu de tems ?

La réponse de M. de Puget est 1. que cette objection n'est point particuliere au systeme de Mr. Descartes & qu'on peut la faire à peu de choses près, contre tous les autres. 2. que peut être l'eau dans laquelle on trempe le fer ou l'acier n'agit que sur les parties les plus grossieres, sans avoir de prise sur les plus fines, & les plus deliées, telles que les petits poils qui sont dans leurs pores : qu'ainsi ces poils demeurent assez flexibles pour se façonner sans peine en écrous.

Mr. de Puget après avoir répondu dans sa seconde lettre aux objections de Mr. Joblot, attaque dans la troisiéme le nouveau systeme de ce Philosophe : ou plûtôt il attaque un principe dont ce systeme de-

pend. Mr. Joblot prétend comme Mr. Huygens & Mr. Hartsoëcker, que la matiere Magnetique n'entre dans les Aimans que par un seul côté, & qu'elle en sort par le côté opposé. Voici comme Mr. de Puget attaque ce principe.

1. Losqu'on presente au pole d'un Aiman qui flotte sur l'eau, le pole sympatique d'un autre Aiman : celuy qui flotte au lieu de suivre l'autre, devroit s'en éloigner, parce que la matiere Magnetique qui sort de l'Aiman qu'on tient à la main, trouve dans l'Aiman qui flotte sur l'eau plus de parties solides contre lesquelles elle heurte, qu'elle n'y rencontre de pores qu'elle penetre.

2. La matiere magnetique de la terre doit pousser vers l'endroit où elle va tous les Aimans qu'elle trouve sur sa route, s'ils sont en liberté d'avancer vers cet endroit.

3. La terre même devroit pour la même raison quitter le centre de son tourbillon, & passer continuellement de tourbillon en tourbillon sans se fixer jamais.

4. Tous les corps qui peuvent

être aiſément remuez devroient être pareillement emportez par le cours de la matiere Magnetique.

Et il ne faut dire reprend. Mr. de Puget, que la matiere magnetique n'a pas la force de remuer les corps qui ont quelque poids; car l'experience nous apprend le contraire. Mr. de Puget avoit tellement chargé un petit bateau d'argent, que l'eau paroiſſoit tout au tour plus haute que les bords d'environ une ligne. D'abord il avoit mis dans le bateau un petit Aiman qui ne peſe que ſix grains: il y mit enſuite une très-petite éguille au lieu de l'Aiman: & enfin en la place de l'un & de l'autre, un petit brin de fer ſi menu & ſi leger, qu'en le peſant aux balances les plus exactes, il falloit quarante de ces petits brins de fer pour faire un grain. Le petit brin de fer avoit été aimanté: on le poſa dans le bateau paralellement à la longueur du bateau, & ſur une piece d'ivoire, afin qu'il pût être plus aiſement aperçu. Le baſſin étoit couvert d'une glace pour empêcher que l'air agité ne troubla l'opera-

tion. Après toutes ces précautions, on vit que le fil de fer aimanté tout petit qu'il étoit, avoit la force de faire tourner le bateau vers les poles du monde qui lui convenoient. Ce mouvement fut très-lent & l'operation dura environ trois quarts d'heures.

Pour la recommencer on approcha au travers du Cristal un bon Aiman : le fil de fer ayant dressé en l'air un de ses bouts pour s'approcher de l'Aiman, on conduisit le bout d'en haut de sorte qu'on le fit tomber de l'autre côté. Alors le bateau recommença son demi tour sans autre impulsion que celle de ce peu de matiere magnetique qui agissoit sur le fer.

Le fil de fer ne pesoit que la quarantiéme partie d'un grain : le bateau, sa charge, & le volume d'eau que le bateau remuoit en changeant de situation, pesoient cinq onces, cinq deniers. Chaque once contenant 24. deniers, & chaque denier 24. grains, il s'ensuit que le brin de fer aimanté qui ne pesoit que la quarantiéme partie d'un grain re-

muoit par le moyen de la matiere magnetique six vingt mille fois sa pesanteur. Tant il est vray que la matiere Magnetique auroit assez de force pour entrainer des corps qui ont quelque poids, si rien n'empêchoit le mouvement de ces corps, & s'il étoit vray que la matiere Magnetique n'a son cours que d'un seul côté.

C'est-là la principale objection que Mr. de Puget propose contre le systeme de Mr. Joblot. Et il faut avoüer que comme Mr. Joblot attaque d'une maniere fort plausible le systeme des Cartesiens que Mr. de Puget défend, aussi Mr. de Puget attaque avec beaucoup de force le systeme de Mr. Joblot. Ce qui confirme une chose qu'on dit ordinairement, que dans les questions de Physique il est beaucoup plus aisé de détruire que d'établir.

ARTICLE XXX.

HISTOIRE DU PARLEMENT de Tournay par Meßire Mathieu Pinault, Chevalier, Seigneur des Jaunaux, Conseiller du Roy en ses Conseils, President à Mortier dudit Parlement. A Valenciennes, chez Gabriel François Henry 1701. in 4°. pagg. 282.

Item *Recueil d'Arrêts notables du Parlement de Tournay, par Meßire Mathieu Pinault &c. 2. Tomes in 4°. Tom. 1. pages 404. Tom. 2. pages 510.*

LE Parlement de Tournay étoit peu considerable dans ses premiers commencemens : mais il s'est formé & notablement accrû en fort peu de tems. Le Roy par un Edit du mois d'Avril 1668. erigea en la ville de Tournay un Conseil, dont le ressort borné d'abord aux conquêtes de la campagne precedente, fut considerablement augmenté dans la suite. Ce Conseil ne fut au commencement composé que de deux Presidents, de sept Conseillers,

d'un Procureur General, d'un Greffier, & de cinq Huiſſiers. Trois ou quatre mois après Sa Majeſté crea deux Chevaliers d'honneur pour le même Conſeil. En 1670. elle ajoûta 20. Huiſſiers pour ſervir dans les differentes villes qui reſſortoient du Conſeil de Tournay; & ſur la fin de l'année elle crea deux nouveaux Conſeillers, un Subſtitut du Procureur General & un ſecond Greffier, ordonnant qu'on fit deux Bureaux, afin que les affaires fuſſent plus promptement expediées. En 1680. Sa Majeſté établit une Chancellerie pour le Conſeil de Tournay, & voulut que la charge de Garde-ſcel fut pour toûjours attachée à celle de premier Preſident.

En 1685. Le Roy donna au Conſeil de Tournay le titre & le nom de Parlement avec pouvoir aux Officiers de ſe nommer ainſi. En 1689. le Roy crea une nouvelle charge de Preſident, neuf de Conſeillers, & une de Greffier. Et il y eut dès lors trois Chambres dans ledit Parlement, la Tournelle Criminelle & deux autres.

Quatre ans après le nombre des Officiers du Parlement fut encore augmenté; & le Parlement se trouva composé d'un Premier President Garde-scel, de trois Presidents à Mortier, de deux Chevaliers d'honneur ausquels on ajoûta dans la suite un troisiéme, de vingt deux Conseillers Laïcs, & de deux Conseillers Clercs, d'un Avocat General, d'un Procureur General, d'un Greffier en chef, de trois autres Greffiers, d'un Substitut du Procureur General, d'un premier Huissier & de six Huissiers ordinaires. Et c'est-là l'état dans lequel il est aujourd'huy.

Mr. le President Pinault ne s'est pas contenté d'écrire l'Histoire de son Parlement, il s'est encore donné la peine de recueillir les plus considerables Arrêts, qui y ont été portez. Ces sortes de Recueils peuvent toûjours être utiles aux parties, à qui ils apprennent ce qu'elles doivent esperer des Juges, aux Avocats qui par là sont instruits de ce qu'il faut répondre aux Parties qui les consultent, & aux Juges mêmes, les Arrêts portez pouvant servir de re-

gle pour les jugemens qu'ils doivent rendre. Ce Recueil sur tout doit être specialement estimé, parce que c'est l'Ouvrage d'un Magistrat habile, dont le merite & la reputation ne permettent pas de douter qu'il n'ait fait un excellent choix.

ARTICLE XXXI.

POLYANTHEA SACRA ex universæ scripturæ utriusque Testamenti figuris, symbolis, testimoniis, nec non è selectis Patrum, aliorumque Authorum sententiis collecta, & pro concionibus efformandis adornata, labore & studio R. P. Andreæ Spanner è Societate Jesu. Augustæ vindelicorum & Dilingæ, apud Joannem Gasparum Bencard anno 1702. C'est-à-dire, *Recueil de figures, de simboles & de passages de l'Ecriture sainte & des saints Peres à l'usage des Predicateurs, par le* R. P. *André Spanner de la Compagnie de* JESUS. A Ausbourg & à Dilingen, chez Jean Gaspard Bencard 1702. 2. *Tomes in folio. Tome*

premier pages 919. *Tome second pages* 1024.

CEs deux Tomes sont un Ouvrage posthume du P. André Spanner celebre Jesuite d'Allemagne. Comme il s'étoit beaucoup appliqué à lire l'Ecriture sainte & les Peres, il a cru que ce seroit rendre service au Public que de ranger sous de certains titres un grand nombre de figures, de paraboles & de passages tirez de ces sources saintes & venerables. Son intention principale a été de faire un Ouvrage qui fut à l'usage des Predicateurs : parce qu'il sçavoit assez que ceux qui s'appliquent à la prédication, n'ont pas toûjours le loisir de lire l'Ecriture & les Peres, autant qu'ils voudroient, la composition de leurs sermons, & la direction des ames leur emportant beaucoup de tems.

Le Pere Tobie Lohner autre Jesuite avoit déja fait un Ouvrage de ce même genre, & composé trois Volumes in *folio* sur ce sujet : mais il s'en faut bien qu'il n'ait épuisé la matiere. Ainsi l'on peut regarder

les deux Volumes du P. Spanner, comme la ſuite & le ſupplément de l'autre Ouvrage.

Ces deux Volumes comprennent trois cent titres rangez, par l'ordre de l'alphabet, le ſujet de chaque titre eſt ou un myſtere de la Religion, ou une des vertus que les Chrétiens doivent pratiquer, ou un des vices qu'ils doivent fuïr. On met d'abord les figures ou les paſſages de l'Ancien Teſtament: puis les paraboles & les paſſages du Nouveau: enfin les paſſages des Peres, ceux des Interprêtes & de quelques Auteurs Catholiques de reputation. On a ſoin de mettre après chaque paſſage une courte explication, qui montre le rapport qu'il a au ſujet, & à l'uſage que les Predicateurs en peuvent faire.

ARTICLE XXXII.

ELOGE DE M^r MALEPEYRE de l'Academie de Toulouse.

L'Academie des Jeux Floraux de Toulouse à perdu l'année derniere Mr. Malepeyre de Vendanges, qui avoit le plus contribué à l'établir & qui en fut toûjours comme le Chef. Il étoit né d'une famille très-considerable par l'ancienneté de sa noblesse; & il se trouve parmi ses ancestres plusieurs hommes illustres, soit dans l'épée, soit dans la Robbe. Mais son inclination & son genie pour les lettres lui ont fait embrasser la derniere de ces professions, & il est mort Doyen du Presidial de Toulouse. Outre la science du droit qu'il possedoit aussi parfaitement qu'aucun Magistrat du Royaume, il sçavoit encore fort bien la nouvelle & l'ancienne Philosophie. Il s'étoit aussi appliqué avec succès à la Theologie, aux Mathematiques à l'Eloquence, à la Poësie, à la Medecine; & outre les

ouvrages qu'il avoit fait imprimer, on a trouvé parmi ses manuscrits divers Traittez sur toutes ces matieres.

Mr. Malepeyre joignit aux qualitez de l'esprit toutes les vertus propres de son état. Son integrité l'avoit fait l'arbitre de presque tous les differens de la Province. Il ne rapportoit de procès que ceux qu'il ne pouvoit accommoder. Bien loin de recevoir jamais de presens, il s'étoit fait une loy de ne prendre jamais rien des épices ordinaires. Il payoit même pour les pauvres qui avoient perdu leur cause à son rapport. Il avoit un zele ardent pour la Religion, & il en remplissoit fidellement tous les devoirs: mais il se distingua sur tout par une pieté tout-à-fait extraordinaire envers la sainte Vierge. Peut-être depuis la naissance du Christianisme trouveroit-on peu de personnes qui ayent aimé plus tendrement que lui la Mere de Dieu, qui ayent paru plus sensibles à ses interêts, & qui dans leur condition ayent fait plus pour l'honorer. Il a employé cent mille

livres à lui bâtir une chapelle qui est un des plus beaux monumens de pieté qu'il y ait dans le Royaume. Il a laissé pour près de quarante mille francs de ses images & de ses medailles qu'il avoit ramassées de toute part. Il a fait une infinité d'établissemens à sa gloire; & entre autres il a fondé un cinquiéme prix à l'Academie des jeux Floraux, pour celui qui feroit chaque année le plus beau sonnet à sa loüange. Enfin rien ne coûtoit à Mr. Malepeyre pour glorifier la sainte Vierge. En voyant les depenses surprenantes qu'il faisoit à ce sujet, on disoit hautement qu'il ne vouloit laisser pour heritage à ses enfans que la protection de Marie. Il les a cependant bien établis, & leur a laissé plus de bien qu'il n'en avoit lui-même reçû de ses Peres.

Peu de tems avant sa derniere maladie, il manda à un de ses amis, que ne pouvant plus souffrir l'impieté de certaines gens qui écrivoient contre la sainte Vierge, il prioit Dieu de l'appeller à luy. Il est mort à Toulouse, agé de soixante &

dix-huit ans, le cinquiéme de May dernier, dans une paix & une tranquillité parfaite, en invoquant le nom de Jesus & de Marie. L'on voit une grande affluence de peuple à son tombeau.

ARTICLE XXXIII.

DEFENSE DU SYSTEME de Marsham sur les Dynasties d'Egypte, contre la Dissertation inserée dans le mois d'Avril, avec la refutation de cette defense.

MArsham ne manquera pas de defenseurs : l'Angleterre plus fertile que jamais en écrivains ne laissera pas impunie l'insulte faite à un de ses plus grands ornemens ; & les sçavans qui l'ont loüé sans mesure, ont trop d'interêt à faire voir que les fautes grossieres qu'on lui reproche ne sont pas effectivement des fautes, pour ne pas repousser la critique avec vigueur. Il seroit bien humiliant pour eux qu'on pût leur reprocher d'avoir suivi & proposé aux autres un guide infidelle,

& de s'être égarez en le suivant.

Je n'attendray pas qu'il se forme un gros parti en faveur de Marsham; j'yray en brave attaquer des premiers son adversaire, & je l'attaqueray par l'endroit de sa Dissertation qu'il croit le plus fort. J'espere lui faire voir que le plus grand reproche qu'il fasse à Marsham retombe sur lui, & qu'il a sûrement mal placé l'Epoque du regne de Sésostris, & broüillé par-là toute l'histoire d'Egypte.

Danaüs selon lui-même étoit frere de Sésostris, le même que les Egyptiens nomment Armaïs. Je loüe sa bonne foy de n'avoir pas nié ou deguisé un fait si contraire à son opinion : mais quand il auroit pris le parti de le nier, je n'aurois pas eû de peine à l'en convaincre : je l'aurois d'abord accablé de l'autorité de Manethon qui le dit positivement.

Encore un coup je loüe la bonne foy de l'Auteur de la Dissertation : le fait qu'il avoüe détruit entierement son systeme. Car le tems que Danaüs est venu dans la Grece n'est

pas douteux. Tertullien dans le chapitre 19. de ſon Apologetique nous marque cette Epoque avec la derniere préciſion. Moïſe, dit-il, a precedé Danaüs de 393. ans. Il marque au reſte cette Epoque comme une choſe non douteuſe, & qu'il lui ſeroit aiſé de prouver par les hiſtoriens les plus anciens dont il rapporte les noms. Le ſçavant Abbé de la Charmoye ſuit cette opinion, & la confirme par les marbres d'Arundel, ce monument de l'ancienne Chronologie preferable à tous les autres. Je ne ſçay comment l'Auteur de la Diſſertation ſe tirera de ce mauvais pas : apparemment il ſe repentira d'avoir attaqué Marsham.

Réponſe à la defenſe de Marsham.

Je n'ay pas douté que Marsham ne trouvât des défenſeurs. Celui qui paroît le premier ſur les rangs avec une contenance & un langage ſi guerrier, aura l'avantage non ſeulement d'avoir prévenu les autres, mais encore d'avoir propoſé la ſeule objection raiſonnable qu'on puiſſe

oppoſer à ce que j'ay dit de l'Epoque du regne de Seſoſtris. Marsham lui eſt d'autant plus obligé qu'il defend genéreuſement ſon livre ſans l'avoir lû. Car s'il s'étoit donné la peine de le lire, il auroit remarqué que Marsham nie poſitivement que Danaüs ſoit Armaïs frere de Seſoſtris, & qu'il a placé l'arrivée de cet Egyptien en Grece dans le tems même de l'Exode. Si j'avois voulu éviter cette difficulté, rien ne m'auroit été plus aiſé. Il eſt fort incertain qu'Armaïs ſoit Danaüs. C'eſt Manethon hiſtorien Egyptien qui l'a dit le premier, & l'autorité de Manethon n'eſt pas d'un ſi grand poids *qu'on en ſoit accablé.* Herodote livre ſecond chapitre 91. dit ſimplement que Danaüs & Lyncée ſon gendre étoient de Chemmis ville d'Egypte, & qu'ils paſſerent dans la Grece. Le même hiſtorien livre ſecond, chapitre 107. raporte l'hiſtoire de Seſoſtris & d'Armaïs fort au long & marque ſeulement que Seſoſtris punit ſon frere. C'étoit le lieu d'apprendre au Lecteur qu'Armaïs avoit fui ou avoit été exilé

dans la Grece. Ces preuves m'auroient suffi pour nier que Danaüs fût Armaïs : mais je suis de bonne foy : le defenseur de Marsham en convient : je n'ay pû nier ce qui me paroissoit le plus vray-semblable. Les anciens historiens de la Grece, dont Apollodore nous a conservé les sentimens, font Danaüs frere d'un Roy d'Egypte. Ce raport avec Manethon, s'il n'est pas tout-à-fait convainquant, à du moins beaucoup de force.

J'avoüe donc que Danaüs est Armaïs frere de Sesostris : & pour répondre à l'autorité de Tertullien je diray hardiment qu'elle n'est pas decisive dans les matieres de Chronologie. Ses Ouvrages sont pleins de fautes grossieres en ce genre : & dans l'endroit même qu'on m'objecte il établit son sentiment sur une hypothese qui luy est commune avec Tatien & quelques autres Peres, qui ont avancé comme luy que Moïse étoit contemporain d'Inachus premier Roy d'Argos. Le sçavant Pere Petau, que tous les Chronologues regardent avec justice com-

me leur maître, a fait voir clairement la fausseté de cette hypothese. Ce grand homme, dans le même endroit où il l'a refuté, remarque fort judicieusement que la Chronologie des tems fabuleux est si broüillée qu'il est impossible de la demesler avec une entiere exactitude: & il ajoûte en particulier sur la question que nous agitons, qu'il est très difficile de fixer l'arrivée de Danaüs en Grece; J'aurois donc grand tort de regler l'Epoque du regne de Sesostris par l'arrivée de Danaüs dans la Grece: & je croy que tous les Sçavans approuveront que je determine le tems incertain de l'arrivée de Danaüs dans la Grece, par l'Epoque de Sesostris établie sur des principes très-solides & très-évidens.

J'estime fort la Chronologie des marbres d'Arundel: mais ce seroit l'estimer trop que de la preferer à tous les autres monumens Chronologiques; sur tout le commencement, où il paroît dans l'Auteur beaucoup de credulité pour les fables, quelques fautes inexcusables,

& un deſſein formé de favoriſer la vanité des Atheniens, qui vouloient paſſer pour les plus anciens peuples de la Grece. C'eſt dans ce deſſein qu'il avance autant qu'il peut le regne de Cécrops : c'eſt peut-être dans ce deſſein qu'il a reculé l'arrivée de Danaüs. Encore ne l'a t'il pas reculée autant que les Auteurs dont Tertullien a ſuivi l'opinion : & Marsham qui s'attache ſcrupuleuſement à la Chronologie des Marbres d'Arundel, a crû pouvoir marquer l'arrivée de Danaüs dans la Grece au tems de l'Exode.

Finiſſons en montrant par des preuves poſitives que la Chronologie des Marbres d'Arundel eſt fauſſe en cet article, elle ſuppoſe que Danaüs eſt venu dans la Grece après Cadmus. Diodore livre 5. page 227. dit formellement le contraire : & l'on peut confirmer le ſentiment de Diodore par une raiſon demonſtrative. Du vivant de Cadmus, Melampe voulut inſtituer dans la Grece les feſtes de Bacchus qu'on appelle Orgies. Il réüſſit à Thebes ; il n'avoit pu réüſſir à Argos. Acriſius, qui

en étoit Roy, s'étoit opposé à l'établissement de ces Ceremonies. Acrisius étoit petit fils de Lyncée gendre de Cadmus: le regne de Danaüs precede donc celuy de Cadmus de quatre regnes. Au reste cette opposition d'Acrisius à l'institution des fêtes de Bacchus, est un fait constant dans l'histoire des tems fabuleux. Loin donc que le tems de l'arrivée de Danaüs dans la Grece puisse fournir un argument contre mon Epoque du regne de Sesostris, ce tems determiné, autant qu'on le peut, devient une nouvelle preuve qui confirme mon sentiment.

Mon adversaire ne pouvoit gueres m'opposer un nom plus respectable pour moy que celuy de Mr. l'Abbé de la Charmoye : mais par malheur pour luy ce sçavant homme, aussi bien que Mr. Bayle ce critique si sçavant & si delicat, ont jugé de ma dissertation d'une maniere bien differente de celle dont mon adversaire, qui ne m'est pas inconnu, en a jugé.

ART.

ARTICLE XXXIV.

OBSERVATIONS SUR LES *Essais de Litterature dont on a parlé dans les mois de Novembre & de Decembre envoyées aux Autheurs de ces Memoires par Mr. Pelhestre.*

L'Auteur des Essais de Litterature marque dans ses additions qu'ils sont reçûs avec plaisir des sçavans, & que le Public fait justice à ce qu'ils méritent, malgré la critique qu'en avoient fait quelques personnes. Comme le succés quel qu'il soit, fait regarder un Ouvrage de plus près Mr. Pelhestre a fait sur celuy-ci les observations suivantes parmi un grand nombre d'autres qu'il auroit été trop long de mettre icy.

1. L'Auteur des Essais a prétendu que Guillaume de la Tour avoit été l'ame & le mobile du Concile de Constance. Il faudroit que ce Prélat eut été une ame bien subtile & un mobile bien merveilleux d'agir où il n'étoit point : car il ne se trou-

va au Concile de Constance ni en personne, ni par ses deputez.

2. L'Auteur des Essais fait profession de parler des livres rares ; & il met dans ce rang les Pandectes d'Antiochus, *c'est pourquoy il auroit, dit-il, conseillé avec joye aux Ecclesiastiques la lecture de ce livre s'il étoit moins rare.* Il est vray qu'il n'y en a que neuf ou dix mille exemplaires dans le monde & qu'il a été imprimé à Paris, à Cologne & à Lyon, dans les Bibliotheques des Peres. Si si c'est là ce que l'Auteur des Essais appelle un livre rare : à luy permis de se faire un langage à part & qui ne soit pas plus François en cet endroit qu'en quelques autres ; mais enfin cette sorte de rareté ne devoit pas le priver de la joye qu'il auroit eu à donner aux Ecclesiastiques le conseil qu'il croioit si utile.

3. Il a parlé des Memoires de Melvil comme d'un livre également rare & ancien. Ces Memoires ont été imprimez en Hollande & en Flandres en 1694. & 1695. L'Auteur des Essais pour reparer ce qu'il avoit avancé sur ce point, a dit depuis dans

ses additions *qu'il y a eu une nouvelle édition depuis deux ans des Memoires de Melvil : mais on prétend qu'elle est differente des premieres qui ont paru, qui ne se trouvent plus que difficilement.* On ne sçait pas de qui est cette pretention ; mais on sçait qu'elle n'est pas bien fondée, puisque ces Memoires n'ont été imprimez nulle part depuis deux ans.

4. En parlant des Memoires manuscrits de Louïse de Savoye Duchesse d'Angoulesme, il dit que *c'est une perte pour les Curieux qu'on ne donne pas au Public ces Memoires ; l'éxactitude avec laquelle ils sont écrits, les circonstances dont ils sont remplis, les faits particuliers qu'ils contiennent, & qu'on ne trouve pas ailleurs en font souhaitter avec ardeur la publication.* Il ne tenoit qu'à l'Auteur de satisfaire à ce qu'on souhaite sur ce point; supposé qu'on le souhaite avec tant d'ardeur. Il n'avoit qu'à inserer dans ses Essais les Memoires dont il parle, & qui ne sont que d'un quart d'heure de lecture. Ils se trouvent dans le second tome de l'Histoire de Savoye par Guichenon, où tout le

monde peut les voir & ou les curieux se consoleront de la perte que l'Auteur des Essais voudroit leur faire accroire qu'ils ont faite.

5. Chacun des mois des Essais de litterature contient des corrections pour les précedens. Il semble qu'il y en devroit avoir un bien essentielle pour la premiere page du troisiéme Essay où l'on a mis *Opera Origenis* Paris 151. & dans le Texte François, *l'Edition Latine des Ouvrages d'Origene, de la Traduction de Jacques Merlin Docteur en Theologie Paris* 151. quelle peut-être cette année 151. laquelle est icy marquée par deux fois ? c'est peut-être dira encore l'Auteur des essais une faute d'impression (car il est malheureux en ce point) mais on est aussi embarrassé à voir quelle sorte de faute d'impression ce peut-être là, & quel chifre il faudroit suppléer pour marquer avec quelque justesse l'année de cette édition. Peut-être l'Auteur des essais auroit-il tiré le monde de cet embarras, s'il avoit avoüé que sur ce point il n'a fait que copier Mr. Simon.

Il y a bien d'autres choſes dans les Obſervations de Mr. Pelheſtre, nous nous ſommes donné la liberté de les retrancher, parce qu'elles nous paroiſſent écrites d'un ſtyle un peu plus fort que le nôtre ne doit être. Nous avions même penſé à n'en inſerer aucune dans nos Memoires, mais pour une autre raiſon : qui eſt que l'Auteur des Eſſais ſemble avoir prévenu dans une de ſes additions, toutes les remarques qu'on pourroit faire ſur ſon ouvrage. C'eſt dans l'addition de ſon mois d'Aouſt où il donne à entendre que ce n'eſt pas de luy-même qu'il parle & qu'il le fait d'après des Memoires qu'on lui a fournis. Ainſi ce n'eſt point à lui qu'il faut imputer les choſes qu'on y pourroit trouver à dire.

Cependant comme l'envie lui peut venir de s'en faire le défenſeur, nous avons cru qu'il étoit bon de lui fournir une occaſion d'exercer ſon zele ſur cette matiere ; ce qui ne peut être que très-utile au public. Le deſſein qu'il a formé de donner la connoiſſance de tous les

livres curieux, est assez important pour meriter qu'il veüille bien justifier la maniere dont il l'éxecute.

S'il fait quelque replique à ce qu'on lui objecte, ainsi qu'on a sujet de le croire, nous ne manquerons pas de la raporter : afin qu'elle se répande par tout où nos Memoires auront repandu les observations qui ont fait le sujet de cet article.

ARTICLE XXXV.

NOUVELLES LITTERAIRES.

D'ALLEMAGNE.

LEs ſçavans de ce païs-cy s'attachent beaucoup à faire l'hiſtoire particuliere de nos villes ou de nos Provinces. Mr. Hankius à publié deux traitez latins, l'un ſur les antiquitez de la Sileſie, l'autre ſur divers noms de ſes habitans. Un autre a fait un oüvrage ſur les antiquitez de Voitlant. Mr. Arnold a publié en latin une Hiſtoire de la Theologie myſtique. Il y a un Profeſſeur à Lipſik nommé Olearius, qui a fait imprimer beaucoup de diſſertations, dont les unes ſont de ſa façon, les autres ont été faites par ſes écoliers pour les Theſes auſquelles il a preſidé, la plûpart de ces diſſertations ſont pleines d'une belle érudition accompagnée d'une grande netteté. Il y en a une entre autres ſur l'eſprit familier de Socrates, une autre ſur le ſyſteme d'Heraclite,

une autre ſur ce que Joſeph prédit à Veſpaſien l'Empire de Rome.

DE LONDRES.

Il s'éleve de tous côtez des adverſaires contre le Docteur Burnet Evêque de Saliſbury ſur ſon explication des articles de la creance de l'Egliſe Anglicane, on l'accuſe de favoriſer les Remontrans & même les Sociniens, il n'a répondu juſques icy que par une feüille volante où il ſe juſtifie fort cavaiierement.

Un Medecin nommé Couvard a publié un livre contre l'immortalité de l'ame (il n'y a gueres de verité eſſentielle à la Religion, qu'on n'ait attaquée publiquement en Angleterre depuis l'uſurpation.) Un autre Medecin nommé Robert Pilts a plus utilement emploïé ſon tems, il a composé un livre dont en fort peu de tems on a fait deux éditions, le titre vous fera connoître l'avantage qu'on en peut tirer. *Traité où l'on demontre l'artifice & la charlatanerie de la Medecine, où l'on découvre le plus bas prix des meilleurs remedes,*

où l'on fait voir l'inutilité des drogues cheres qu'on estime trop à present, comme le bezoar, les perles, les eaux distillées, où l'on prouve que l'usage frequent des remedes détruit la santé, avec des instructions necessaires pour n'être point abusé & incommodé par des Medecins à la mode, le livre est écrit en Anglois la seconde édition est de deux cent trois pages in 8°.

D'AMSTERDAM.

On a reimprimé chez Mortier l'état present de l'Angleterre en deux tomes & chez Daniel de la feüille, un Atlas portatif ou le theatre de la guerre en Europe contenant les cartes geographiques des Provinces & les plans des villes & forteresses les plus exposées aux revolutions presentes.

On imprime chez Volters, les 17. livres de la Geographie de Strabon en Grec avec la traduction latine de Guillaume Xilandre; on a mis au bas du texte le commentaire entier de Casaubon des extraits de plusieurs Auteurs anciens, sur tout de

Suidas, les notes de Morel & de Xilandre, & toutes les corrections ou éclaircissemens repandus dans le tresor critique de Gruter, les ouvrages de Lipse, de Meursius, d'Holstenius, de Pinedo sur Estienne de Bizance, de Scholtus, de Grentemenil, de Bochart, de Saumaise, de Spanheim, ce sera un vray thresor de la geographie ancienne. Mr. Almelowen a soin de cette édition.

L'Edition de Gerson avance fort Mr. d'Herouval Chanoine de saint Victor y a plus de part que Mr. Dupin.

L'Edition de la perpetuité de la foy touchant l'Eucharistie est achevée, on y a joint d'autres ouvrages de l'Auteur ou de ses amis sur cette controverse.

Antoine Schouten (porte une autre lettre) va faire paroître un Suetone in 4° revû par le celebre Monsieur Grævius avec les remarques de cet Auteur, les commentaires entiers de Terrentius, de Casaubon & de Theodore Marcite. Les Medailles dont Mr. Patin s'est servi pour l'expliquer & ses remarques

de ce ſçavant antiquaire s'y trouveront auſſi.

Au reſte on imprime en ce païscy moins que jamais, Meſſieurs Huguetan qui faiſoient rouler cinq ou ſix preſſes, n'en font plus rouler qu'une pour achever les livres du P. Petau *de doctrina temporum*. La Gazette a appris à tout le monde que l'Edition de S. Auguſtin eſt achevée avec les additions qu'on y a faites, de pluſieurs ouvrages anciens & modernes qui ont rapport à ſaint Auguſtin. On a pretendu ſuivre en tout l'édition des RR. PP. Benedictins, mais on y a laiſſé gliſſer bien des fautes d'impreſſion. Les additions ſont dans un volume à part.

D'UTRECHT.

Il faut ſe conſoler qu'on imprime moins à Amſterdam, c'eſt tout le contraire à Utrecht, d'où on nous a écrit le 21. Decembre ces propres termes, on imprime icy beaucoup, les ouvrages de Voſſius en ſix volumes in folio, ſont achevées; & l'on

continuë à imprimer celles d'Erasme, les Inscriptions de Gruter avancent beaucoup, on fait un autre recueil d'Inscriptions qui contiendra celles qui ne sont pas dans Gruter, un nommé M. Chrol d'Amersfort en a la direction, les familles de Patin sont sous la presse avec les notes de Mr. Vaillant, on y mettra bien tôt un ouvrage de quinze ou seize volumes infolio, c'est un recueil des historiens d'Italie les plus rares, Mr. Græviùs a formé cette entreprise, il paroît un grand nombre de brochures en Flamand pour & contre l'Archevêque de Sebaste, il est à Rome depuis deux ans, le Pape la suspendu de ses fonctions, mais ses partisans se sont adressés aux Etats Generaux, les Jesuites & les autres Moines ne sont pas épargné dans ce qu'on écrit pour le defendre.

DE FLANDRES.

On a publié à Liege trois nouveaux Volumes pour la justification de Mr. Arnauld au sujet de la censure de Sorbonne en 1656. Le pre-

mier Tome répond à ce que Mr. Dumas a dit là dessus dans son Histoire des cinq propositions; les deux autres sont un recueil de Lettres que Mr. Arnauld ou ses amis écrivirent en ce tems-là sur cette affaire les unes avoient déja paru, & les autres n'avoient point encore été imprimées.

DE PARIS.

On a imprimé chez Anisson les motifs de l'abjuration du Lutheranisme faite à Maubuisson le 3. Aoust de l'an passé par Marie Eleonor de Virtemberg Duchesse de Dols en Silesie, l'Academie Françoise à proposé des prix pour le jour de S. Louïs prochain, le sujet de la piece de prose est, *que l'on peut vivre dans le monde en veritablement honneste homme & en parfait Chrétien.* Les grandes choses que le Roy a faites pour défendre la Monarchie d'Espagne doivent être la matiere de la piece de vers.

Dom Bernard de Montfaucon songe à donner un Volume de Lettres & d'Opuscules de Petrarque qui qui n'ont jamais paru. Le public luy

sçauroit plus de gré s'il imprimoit incessamment plusieurs Homelies de saint Chrysostome cachées jusqu'icy dans les Bibliotheques, il y pourroit joindre celles qu'un sçavant Suedois vient de faire imprimer, les Homelies sur les Pseaumes & l'interpretation de Daniel qui parurent à Paris en M. DC. LXI. & d'autres pieces qu'on a deterré depuis l'édition de Fronton le duc. La simplicité noble & l'Eloquence solide de S. Chrysostome sont fort du goût d'un siecle sensé & revenu de la bagatelle, il aura peu d'empressement pour les pointes & la morale guindées du singe de Seneque.

Le troisiéme Volume du S. Jerôme des Benedictins, va paroître, il contient les lettres de ce saint Docteur. Le livre de Mr. de Meaux contre Mr. Simon paroît dépuis un mois, il ne contient que la premiere partie des remarques sur la version de Mr. Simon & une réponse à sa remontrance, cet Ouvrage ne se sent en rien de la vieillesse de son illustre Auteur.

Mr. Dupin & Mr. Caperonier

ãeurs de Sorbonne travaillent
:ment à une nouvelle édition
ı Bibliotheque de Photius, elle
primera en Hollande.

DE ROUEN.

Ir. Herman connu par ſes Hiſ-
:s des Conciles, des Ordres
igieux &c. a traduit un traité de
-Eſpen ſur la Simonie. Jean
tiſte Beſoigne l'imprime. Be-
:t imprime trois Tomes de Ca-
; des Conciles avec de petites
s. Boulanger qui donna l'an
; un Ovide ſi bien imprimé,
:eſque achevé une édition de
;ile de Minellius, nos Librai-
›rennent le goût d'imprimer en
ıce les livres d'Hollande pour
anger des Hollandois qui con-
›nt les nôtres ; cette vengean-
:ra utile au public.

FIN.

TABLE

Des Memoires pour l'Histoire des Sciences & des beaux Arts, mois de Fevrier 1703.

ART. XIV. CHristophori Cellarii Historia Universalis breviter ac perspicuè exposita antiquam & medii ævi ac novam divisa cum notis perpetuis, &c. pag. 189

* ART. XIV. Francisci & Joannis Hotomanorum patris ac filii & Clarorum virorum ad eos Epistolæ &c. p. 194

ART. XV. Elementa Theologica in quibus de authoritate ac pondere cujuslibet argumenti Theologici &c. p. 212

ART. XVI. *Lettres édifiantes & curieuses écrites des Missions étrangeres &c.* pag. 229

ART. XVII. *Traité Historique du Jubilé des Juifs.* pag. 244

ART. XVIII. *Lettre de M**. A M***. Touchant une Medaille de Faustine.* p. 250

ART. XIX. *Explication d'une Medaille trés rare de Faustine la mere à Mr. .... par le P. Tournemine.* p. 262

ART. XX. *Relation d'une Mission faite nouvellement par Mr. l'Archevêque d'Ancyre à Ispaham en Perse.* p. 262

TABLE.

ART. XXI. Ecclesiasticæ Jurisdictionis vindiciæ adversus Caroli Fevreti &c. p.270

ART. XXII. *Histoire abregé des Empires, & des Royaumes du monde &c.* p.286

ART. XXIII. *Traité de la maniere d'imiter les bons Predicateurs &c.* pag. 289

ART. XXIV. *Sentimens d'un Chrétien touché d'un veritable amour de Dieu &c.* p. 294

ART. XXV. *Histoire de Philippe Auguste.* p. 295

ART. XXVI. *La Princesse de Portien.* pag. 311

ART. XXXVII. Dramata. Daniel, Damocles, Abdolominus, acta ludis solemnibus in Regio Ludovici Magni Collegio Soc. J. Auctore P. Gabriele Francisco le Jay. p.314

ART. XXVIII. *Le bon Pasteur &c. Par M. Obstraet, traduit par Mr. Herman.* p.318

ART. XXIX. *Lettres écrites à un Philosophe sur le choix d'une hypothese propre à expliquer les effets de l'Aimant.* p.326

ART. XXX. *Hist. du Parlement de Tournai, par Messire Matthieu Pinault.* pag. 338
ART. XXXI. Polyanthea sacra ex universæ scripturæ utriusque Testamenti figuris &c. Per R. P. Andream Spanner. p. 341
ART. XXXII. *Eloge de Mr. Malepeyre de l'Academie de Toulouse.* pag. 344.
ART. XXXIII. *Defense du systeme de Marsham sur les Dynasties d'Egypte.* p. 347
ART. XXXIV. *Observations sur les Essais de Litterature.* p. 365
ART. XXXV. *Nouvelles Litteraires.* pag. 361
D'Allemagne. ibid.
De Londres. p. 362
D'Amsterdam. p. 363
D'Utrecht. p. 365
De Flandres. p. 366
De Paris. p. 367
De Rouen. p. 369

Fin de la Table.

XTRAIT DU PRIVILEGE de S. A. S. Monſeigneur Prince Souverain de Dombes.

PAR Grace & Privilege de S.A.S.Monſeigneur Prince Souverain de Dombes, onné à Verſailles le vingt-ſixiéme jour de iin 1699. Signé par le Prince, & ſur le pli, par Monſeigneur, DE MALEZIEU hancelier de Dombes. Il eſt permis à J. B. ibraire, ou à ſes ayans cauſe, d'être ſeul nprimeur & libraire dans toute la Souve-.ineté de Dombes, pendant trente années onſecutives, à compter du jour & datte des reſentes, avec défenſes à tous autres, de :ndre, imprimer, ni relier aucuns Livres ins toute ladite Souveraineté, ſans le conntement de l'Expoſant ou ſes ayans cau-, ſur les peines portées à l'Original dudit rivilege.

Ledit ſieur J. B. a cedé le preſent Privi-ge à Eſtienne Ganeau, pour en joüir en n lieu & place dans toute ſon etenduë, iivant les conventions faites entr'eux. A aris le 11. Août 1699.

Errata pour le mois de Février 1703.

P*Age* 209. *l.* 6. cause, *lisés*, causa.

p. 220. *l.* 15. sans action., *lisez*, sans une action.

la méme, *l.* 23. excluent, *lisez*, excluoient.

la mesme, *l.* 25. aprés écrire, *mettés* ; deux points.

p 221. *l.* 22. aprés les Eglises, *ajoûtez*, Juifve & Chrétienne.

p. 223. *l.* 6. *ôtés*, trop.

p. 224. *l.* 8. genre, *lisés*. genie.

p. 227. *l.* 4. merite, *lisés*, meriteroit.

p. 244. bore, *lisés*, boze.

p. 244 *l.* 26. ces, *lisés*, ses.

p. 245. *l.* 10. aprés pauvres, *mettés*, un point.

p. 249. *l.* 4. l'année, *lisés*, la premiere année.

p. 262. *l.* 15. fils, *lisés* Fils.

p. 292. *l.* 12. présentent, *lisés*, représentent.

p 297. *l.* 14. preferée, *lisés*, preferée.

p. 308. *l.* des Feudataires, *lisés* de Feudataires.

p. 310. *l.* 15. disgressions, *lisés*, digressions,

ibid. *l.* 19. étonné, *lisés*, étonnée.

p. 312. *l.* 15. aprés penchant, *metés*, un un point interrogant.

la mesme, *l. derniere*, au commencement, *ôtés*, de.

p. 335. *l.* 4. il ne faut, *lisés*, il ne faut pas.

p. 374. *l.* 4. Cadmus *lisés*, Danaus.

p. 355. *l.* 13. aprés ces mots de plus prés, *metés* : ,

p. 358. *l.* 8. un, *lisez*, une.

p. 362. *l.* 20. pifts, *lisés*, pift.

p. 364. *l.* 7. Scholtus, *lisés*, Schottus.

p. 367. *l. penultiéme*, achevées, *lisez*, achevez.

p. 364. *l.* 12. de dols, *lisés*, dols.

p. 369. *l.* 15. de Virgile, *lisés*, du Virgile.